COMPTES CONSOLIDÉS 2017

1. Compte de résultat consolidé 2
2. État du résultat global consolidé 3
3. État de la situation financière consolidée 4
4. Tableau des flux de trésorerie consolidés 5
5. Variation des capitaux propres consolidés 6
6. Notes annexes aux états financiers consolidés 7
7. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 93

Comptes consolidés 2017 RFA

1. Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	*Notes explicatives*	2017	2016
CHIFFRE D'AFFAIRES	*4.1*	**18 550**	**16 519**
Coût des ventes	*4.3*	(15 076)	(13 499)
MARGE BRUTE	*4.3*	**3 474**	**3 020**
% du chiffre d'affaires		*18,7 %*	*18,3 %*
Frais de Recherche et Développement nets	*4.5.1*	(1 130)	(956)
Frais commerciaux		(302)	(258)
Frais administratifs		(587)	(533)
MARGE OPÉRATIONNELLE		**1 455**	**1 273**
% du chiffre d'affaires		*7,8 %*	*7,7 %*
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	*4.5.3.1*	22	61
MARGE OPÉRATIONNELLE Y COMPRIS LA QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	**4.5**	**1 477**	**1 334**
% du chiffre d'affaires		*8,0 %*	*8,1 %*
Autres produits et charges	*4.6.2*	(67)	(33)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL Y COMPRIS LA QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	*4.6.1*	**1 410**	**1 301**
Charges d'intérêts	*8.2.1*	(88)	(90)
Produits d'intérêts	*8.2.1*	15	7
Autres produits et charges financiers	*8.2.2*	(47)	(46)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		**1 290**	**1 172**
Impôts sur les résultats	*9.1*	(325)	(189)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		**965**	**983**
Attribuable aux :			
■ Actionnaires de la société mère		886	925
■ Participations ne donnant pas le contrôle	*10.1.4*	79	58
Résultat de la période par action :			
■ Résultat de base par action *(en euros)*	*10.2*	3,72	3,91
■ Résultat dilué par action *(en euros)*	*10.2*	3,68	3,86

Les Notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

2. État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	2017	2016
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**965**	**983**
Quote-part de variation du résultat global recyclable provenant des sociétés mises en équivalence	(7)	(8)
Dont impôts	-	-
Écarts de conversion	(331)	45
Couvertures de flux de trésorerie :		
■ Profit (perte) porté(e) en capitaux propres	44	(14)
■ (Profit) perte transféré(e) en résultat de l'exercice	(26)	4
Dont impôts	*(1)*	*3*
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	4	-
Dont impôts	*(1)*	-
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL RECYCLABLES EN RÉSULTAT	**(316)**	**27**
Quote-part de variation du résultat global non recyclable provenant des sociétés mises en équivalence	-	(1)
Dont impôts	-	-
Écarts actuariels sur plans de retraite à prestations définies	51	(90)
Dont impôts	*(18)*	*2*
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT	**51**	**(91)**
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE NETS D'IMPÔT	**(265)**	**(64)**
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	**700**	**919**
Attribuable aux :		
■ Actionnaires de la société mère	642	860
■ Participations ne donnant pas le contrôle	58	59

Les Notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

3. État de la situation financière consolidée

(en millions d'euros)	*Notes explicatives*	31 décembre 2017	31 décembre 2016 retraité [1]
ACTIF			
Goodwill	*6.1*	2 615	1 944
Autres immobilisations incorporelles	*6.2*	1 830	1 372
Immobilisations corporelles	*6.3*	4 055	3 063
Participations dans les sociétés mises en équivalence	*4.5.3.2*	357	473
Autres actifs financiers non courants	*8.1.1*	420	211
Actifs sur retraites et engagements assimilés	*5.3*	5	-
Actifs d'impôt différé	*9.2*	456	625
ACTIF NON COURANT		**9 738**	**7 688**
Stocks nets	*4.4*	1 720	1 393
Créances clients nettes	*4.2*	2 919	2 462
Autres créances	*4.5.2*	483	427
Actifs d'impôt exigible		42	38
Autres actifs financiers courants	*8.1.1*	40	20
Trésorerie et équivalents de trésorerie	*8.1.3.2*	2 436	2 359
Actifs destinés à être cédés	*2.2.2.1*	41	-
ACTIF COURANT		**7 681**	**6 699**
TOTAL ACTIF		**17 419**	**14 387**
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Capital social	*10.1.1*	240	239
Primes	*10.1.1*	1 487	1 462
Écarts de conversion	*10.1.3*	(36)	282
Réserves consolidées		2 723	2 134
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ		**4 414**	**4 117**
Participations ne donnant pas le contrôle	*10.1.4*	649	236
CAPITAUX PROPRES		**5 063**	**4 353**
Provisions pour retraites et engagements assimilés – part à plus d'un an	*5.3*	1 018	983
Autres provisions – part à plus d'un an	*7.1*	388	358
Dettes financières à long terme – part à plus d'un an	*8.1.2.1*	3 237	2 069
Autres passifs financiers – part à plus d'un an	*8.1.1*	162	116
Dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle – part à plus d'un an	*8.1.2.2*	17	23
Subventions – part à plus d'un an		43	41
Passifs d'impôt différé	*9.2*	73	66
PASSIF NON COURANT		**4 938**	**3 656**
Dettes fournisseurs d'exploitation		4 394	3 885
Provisions pour retraites et engagements assimilés – part à moins d'un an	*5.3*	117	89
Autres provisions – part à moins d'un an	*7.1*	207	302
Subventions – part à moins d'un an		19	18
Passifs d'impôt exigible		116	107
Autres dettes		1 401	1 128
Dettes financières à long terme – part à moins d'un an	*8.1.2.1*	383	225
Autres passifs financiers – part à moins d'un an	*8.1.1*	15	26
Dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle – part à moins d'un an	*8.1.2.2*	65	56
Crédits à court terme et banques	*8.1.2.3*	664	542
Passifs destinés à être cédés	*2.2.2.1*	37	-
PASSIF COURANT		**7 418**	**6 378**
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		**17 419**	**14 387**

(1) Pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, l'état de la situation financière consolidée a été modifié par rapport à celui présenté dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016, publiés en février 2017, pour tenir compte des incidences liées à la finalisation des travaux d'allocation du goodwill sur peiker et Spheros (cf. Notes 2.2.1.10 et 2.2.1.9)..

Les Notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4. Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	*Notes explicatives*	2017	2016
FLUX DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat de l'exercice		965	983
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		(22)	(61)
Dividendes nets reçus des sociétés mises en équivalence		46	43
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	*11.1*	882	854
Coût de l'endettement financier net		73	83
Charges d'impôt (exigible et différé)		325	189
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		**2 269**	**2 091**
Impôts versés		(265)	(257)
Variation du besoin en fonds de roulement	*11.2*	35	56
FLUX NETS DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		**2 039**	**1 890**
FLUX SUR OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(627)	(483)
Acquisitions d'immobilisations corporelles [1]		(1 158)	(844)
Subventions d'investissements reçues [1]		9	27
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		31	51
Variation nette des actifs financiers non courants		(91)	(38)
Acquisitions de participations avec prise de contrôle, nettes de la trésorerie acquise	*11.3*	(537)	(630)
Acquisitions de participations dans des entreprises associées et/ou coentreprises	*11.4*	(7)	(17)
Cessions de participations avec perte de contrôle, nettes de la trésorerie cédée	*11.5*	(1)	22
FLUX NETS DE TRÉSORERIE SUR OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS		**(2 381)**	**(1 912)**
FLUX SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés aux actionnaires de la Société		(297)	(236)
Dividendes versés aux minoritaires des filiales intégrées		(20)	(27)
Augmentation de capital		26	29
Vente (rachat) d'actions propres	*11.6*	(73)	13
Souscriptions d'emprunts à long terme	*11.7*	1 486	1 112
Frais et primes liés aux émissions d'emprunt	*11.7*	(7)	(64)
Intérêts financiers versés		(72)	(63)
Intérêts financiers reçus		9	5
Remboursements effectués sur emprunts à long terme	*11.7*	(630)	(469)
Acquisitions ou rachats de participations sans prise de contrôle	*11.8*	(16)	(24)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		**406**	**276**
TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES		**(6)**	**-**
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE		**(103)**	**(34)**
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		**(45)**	**220**
TRÉSORERIE NETTE AU 1ER JANVIER		**1 817**	**1 597**
TRÉSORERIE NETTE EN FIN D'EXERCICE		**1 772**	**1 817**
Dont :			
■ Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 436	2 359
■ Crédits à court terme et banques		(664)	(542)

(1) Pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, le tableau des flux de trésorerie consolidés a été modifié par rapport à celui présenté dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016, publiés en février 2017, pour isoler les incidences des subventions publiques sur les actifs non courants dans les flux sur opérations d'investissements.

Les Notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

5. Variation des capitaux propres consolidés

Nombre d'actions en circulation	*(en millions d'euros)*	Capital	Primes	Écarts de conversion	Réserves consolidés	Total des capitaux propres		
						Attribuables aux actionnaires de la Société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
235 362 555	**SOLDES AU 1ER JANVIER 2016**	**238**	**1 434**	**245**	**1 556**	**3 473**	**219**	**3 692**
	Dividende distribué	-	-	-	(236)	(236)	(27)	**(263)**
1 784 200	Actions propres	-	-	-	13	13	-	**13**
755 511	Augmentation de capital	1	28	-	-	29	-	**29**
	Paiements en actions	-	-	-	21	21	-	**21**
	Options de vente accordées [2]	-	-	-	(18)	(18)	(3)	**(21)**
	Autres mouvements	-	-	-	(25)	(25)	(12)	**(37)**
	TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	**1**	**28**	**-**	**(245)**	**(216)**	**(42)**	**(258)**
	Résultat de l'exercice	-	-	-	925	925	58	**983**
	Autres éléments du résultat global nets d'impôt	-	-	37	(102)	(65)	1	**(64)**
	RÉSULTAT GLOBAL	**-**	**-**	**37**	**823**	**860**	**59**	**919**
237 902 266	**SOLDES AU 31 DÉCEMBRE 2016**	**239**	**1 462**	**282**	**2 134**	**4 117**	**236**	**4 353**
	Dividende distribué	-	-	-	(297)	(297)	(20)	**(317)**
(488 256)	Actions propres [1]	-	-	-	(73)	(73)	-	**(73)**
509 990	Augmentation de capital [4]	1	25	-	-	26	-	**26**
	Paiements en actions	-	-	-	27	27	-	**27**
	Options de vente accordées [2]	-	-	-	1	1	(4)	**(3)**
	Autres mouvements [3]	-	-	-	(29)	(29)	379	**350**
	TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	**1**	**25**	**-**	**(371)**	**(345)**	**355**	**10**
	Résultat de l'exercice	-	-	-	886	886	79	**965**
	Autres éléments du résultat global nets d'impôt	-	-	(318)	74	(244)	(21)	**(265)**
	RÉSULTAT GLOBAL	**-**	**-**	**(318)**	**960**	**642**	**58**	**700**
237 924 000	**SOLDES AU 31 DÉCEMBRE 2017**	**240**	**1 487**	**(36)**	**2 723**	**4 414**	**649**	**5 063**

(1) Au cours de la période close au 31 décembre 2017, la variation des capitaux propres liée aux actions propres comprend l'incidence du programme de rachat d'actions conclu avec un prestataire de services d'investissements le 6 mars 2017 à hauteur de 75 millions d'euros (cf. Note 10.1.1.3).

(2) Ce poste regroupe les variations de juste valeur des dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle (cf. Note 8.2.2.2).

(3) Les Autres mouvements sur les participations ne donnant pas le contrôle comprennent essentiellement les incidences de la création de Valeo-Kapec avec Pyeong Hwa (cf. Note 2.2.1.1) et, dans une moindre mesure, celles liées à la prise de contrôle d'Ichikoh intervenue le 20 janvier 2017 (cf. Note 2.2.1.5).

(4) Les caractéristiques de l'augmentation de capital réservée aux salariés réalisée le 27 juillet 2017 sont détaillées en Note 10.1.1.1

Les Notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

6. Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1 PRINCIPES COMPTABLES 8
- 1.1 Référentiel appliqué 8
- 1.2 Bases de préparation 11

Note 2 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION 12
- 2.1 Principes comptables liés au périmètre de consolidation 12
- 2.2 Évolutions du périmètre de consolidation 14
- 2.3 Engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation 21

Note 3 INFORMATION SECTORIELLE 22
- 3.1 Indicateurs clés par Pôle 22
- 3.2 Réconciliation avec les données du Groupe 24
- 3.3 Informations par zone géographique 24
- 3.4 Chiffre d'affaires par principaux clients 25

Note 4 DONNÉES OPÉRATIONNELLES 25
- 4.1 Chiffre d'affaires 25
- 4.2 Créances clients 26
- 4.3 Marge brute et coût des ventes 27
- 4.4 Stocks 27
- 4.5 Marge opérationnelle y compris la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence 28
- 4.6 Résultat opérationnel et autres produits et charges 34

Note 5 CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL 36
- 5.1 Effectifs 36
- 5.2 Avantages du personnel 36
- 5.3 Provisions pour retraites et engagements assimilés 37
- 5.4 Paiements fondés sur les actions 44
- 5.5. Rémunération des dirigeants (Parties liées) 46

Note 6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES 47
- 6.1 *Goodwill* 47
- 6.2 Autres immobilisations incorporelles 48
- 6.3 Immobilisations corporelles 50
- 6.4 Pertes de valeur sur actifs immobilisés 52
- 6.5 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles 55

Note 7 AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS 56
- 7.1 Autres provisions 56
- 7.2 Enquêtes de concurrence 57
- 7.3 Passifs éventuels 58

Note 8 FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS 58
- 8.1 Actifs et passifs financiers 58
- 8.2 Produits et charges financiers 75

Note 9 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS 76
- 9.1 Impôts sur les résultats 76
- 9.2 Impôts différés 78

Note 10 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION 79
- 10.1 Capitaux propres 79
- 10.2 Résultat par action 81

Note 11 DÉTAIL DES FLUX DE TRÉSORERIE 81
- 11.1 Charges (produits) sans effet sur la trésorerie 81
- 11.2 Variation du besoin en fonds de roulement 82
- 11.3 Acquisitions de participations avec prise de contrôle, nettes de la trésorerie acquise 82
- 11.4 Acquisitions de participations dans des entreprises associées et/ou coentreprises 82
- 11.5 Cessions de participations avec perte de contrôle, nettes de la trésorerie cédée 82
- 11.6 Vente (rachat) d'actions propres 82
- 11.7 Souscription et remboursements effectués sur emprunts à long terme 82
- 11.8 Acquisitions ou rachat de participations sans prise de contrôle 83
- 11.9 *Cash flow* libre et *cash flow* net 83

Note 12 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 84

Note 13 LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES 85

Note 1 PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés du groupe Valeo pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 comprennent :

- les états financiers de la société Valeo ;
- les états financiers de ses filiales ;
- la quote-part dans l'actif net et dans le résultat des sociétés mises en équivalence (coentreprises et entreprises associées).

Valeo est un groupe indépendant entièrement focalisé sur la conception, la fabrication et la vente de composants, de systèmes intégrés et de modules, et de services pour le secteur automobile. Entreprise technologique, Valeo propose des systèmes et équipements innovants permettant la réduction des émissions de CO_2 et le développement de la conduite intuitive. Partenaire de tous les constructeurs dans le monde, le Groupe compte parmi les premiers équipementiers automobile mondiaux.

Valeo est une société de droit français, cotée à la Bourse de Paris, dont le siège social est situé au 43, rue Bayen, 75017 Paris.

Les comptes consolidés de Valeo de l'exercice 2017 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 22 février 2018.

Ils seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

1.1 Référentiel appliqué

Les états financiers sont établis conformément au référentiel IFRS publié par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB ») et tel qu'approuvé par l'Union européenne. Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne est consultable sur le site Internet de la Commission européenne [(1)].

Par ailleurs, les états financiers sont complétés par les informations jugées significatives requises par le Règlement ANC n° 2016-09.

1.1.1 Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017

L'IASB a publié les normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne suivants :

Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2017	
Amendements à IAS 12	Impôts sur le résultat : comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre de pertes latentes
Amendements à IAS 7	Initiative concernant les informations à fournir

Ces publications n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

(1) https://ec.europa.eu/info/law.

1.1.2 Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts après le 1er janvier 2017 et non anticipés par le Groupe

L'IASB a publié les normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne suivants :

Normes, amendements et interprétations	Date d'application	Conséquences pour le Groupe

IFRS 15 Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec des clients	1er janvier 2018	IFRS 15 remplacera les normes IAS 11, IAS 18 et les interprétations IFRIC et SIC associées sur la reconnaissance des produits des activités ordinaires et introduit un nouveau modèle de comptabilisation de ces produits. Des clarifications de la norme ont été publiées par l'IASB le 12 avril 2016 à la suite de la publication de l'exposé-sondage « Clarification d'IFRS 15 » publié en juillet 2015.
		
		L'Union européenne a adopté IFRS 15 le 22 septembre 2016.
		
		Conjointement avec les Pôles et Valeo Service, Valeo a procédé à une sélection des principales transactions et contrats représentatifs de l'activité actuelle et future du Groupe. Ces transactions et contrats ont fait l'objet d'une analyse au regard du modèle en cinq étapes imposé par la norme afin d'identifier les zones de jugement et les éventuels changements engendrés par son application. Les conclusions de cette analyse sont exposées ci-dessous.
		
		Pour un projet automobile particulier, les trois principales promesses faites par Valeo à un constructeur généralement identifiées dans le cadre de l'analyse menée sont les suivantes :
		
		■ Développement Produit, qui comprend notamment la détermination des spécificités techniques intrinsèques des pièces ainsi que celles liées au processus de production associé. A ce titre, cette promesse est considérée comme liée à la promesse de Fourniture des pièces ; les éventuelles contributions client reçues au titre du Développement Produit seront donc reconnues en chiffre d'affaires lors de la vie série, soit au fur et à mesure que la promesse de livrer les pièces sera remplie ;
		■ Fourniture des outillages de production, tels que les moules et les autres équipements utilisés pour la production des pièces :
		  ■ pour certaines activités, la fourniture de moules peut être considérée comme une promesse distincte au regard de l'analyse du transfert de contrôle effectuée. Le chiffre d'affaires sera alors reconnu lors du démarrage de la production en série du projet,
		  ■ la fourniture des autres équipements utilisés pour la production des pièces est considérée comme liée à la Fourniture des pièces. Toute contribution reçue à ce titre sera donc différée et reconnue sur la durée de vie industrielle du projet au fur et à mesure que la promesse de livrer les pièces sera remplie ;
		■ Fourniture des pièces.
		
		Par ailleurs, Valeo considère que la promesse contractuelle faite au constructeur en matière de garantie des pièces fournies ne répond pas à la définition d'une obligation de performance distincte car elle ne donne pas lieu à un « service additionnel ». Ainsi, les coûts de garantie continueront d'être reconnus conformément à IAS 37 « Provisions, passif éventuels et actifs éventuels ».
		
		Dans le cadre de certains contrats spécifiques, l'examen de la relation avec le client final conduit Valeo à considérer qu'il agit en tant qu'agent et non en tant que principal.
		
		Un impact de présentation sur le résultat consolidé du Groupe a été identifié et concerne les contributions reçues de clients sur les frais de développement et les prototypes, qui sont aujourd'hui présentées en réduction des frais de Recherche et Développement nets. Elles seront dorénavant présentées sur la ligne « Chiffre d'affaires » car elles résultent d'un contrat avec un client en vue d'obtenir, en échange d'une contrepartie, des biens ou des services issus des activités ordinaires du Groupe.
		
		Le Groupe a estimé que les impacts de l'application d'IFRS 15 représenteront une diminution des réserves consolidées de l'ordre de 30 millions d'euros (hors impôts différés) essentiellement lié au décalage temporel de reconnaissance de certaines contributions client sur du Développement Produit qui seront désormais reconnues au compte de résultat lors de la vie série.
		
		À l'exception de ces points, Valeo n'attend pas d'impact matériel résultant de la mise en œuvre de cette nouvelle norme au 1er janvier 2018.
		
		Valeo appliquera IFRS 15 au 1er janvier 2018 avec un retraitement des périodes comparatives, soit un impact dans les capitaux propres au 1er janvier 2017 avec présentation de la période 2017 sous IFRS 15.

Normes, amendements et interprétations	Date d'application	Conséquences pour le Groupe
IFRS 9 Instruments financiers	1er janvier 2018	Le 24 juillet 2014, l'IASB a finalisé son projet de remplacement de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, en publiant la version complète de la norme IFRS 9. Cette dernière introduit des changements importants par rapport à la norme IAS 39 : ■ les dispositions relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers reposeront désormais sur l'analyse conjointe du modèle de gestion de chaque portefeuille d'actifs et des caractéristiques contractuelles des actifs financiers ; ■ le modèle de dépréciation a, quant à lui, abandonné l'approche actuelle fondée sur les pertes avérées au profit d'une approche retenant les pertes attendues ; ■ le volet couverture comporte de nombreuses avancées significatives en faveur d'un rapprochement comptabilité/politique de gestion des risques de l'entreprise. Le Groupe n'attend pas de modification significative sur le classement et l'évaluation des actifs financiers compte tenu de la nature de ses opérations à l'exception faite de ses participations dans des fonds d'investissement dont la variation de juste valeur sera désormais reconnue au compte de résultat. Aucun impact significatif n'est attendu lors de la transition sur ce sujet. Une analyse détaillée du modèle de dépréciation des actifs financiers et notamment des créances clients a été effectuée au cours de l'exercice 2017. En effet, le modèle de dépréciation imposé par IFRS 9 fondé sur les pertes attendues se traduit par la dépréciation de créances clients non encore échues. L'impact n'est pas jugé significatif. Le Groupe estime que les relations de couverture existantes et qualifiées de relation de couverture efficaces répondront toujours aux critères de la comptabilité de couverture sous IFRS 9. Enfin, le Groupe a estimé que les impacts de l'application des dispositions d'IFRS 9 à la renégociation de la dette intervenue en janvier 2014 représenteront : ■ une augmentation des réserves consolidées d'environ 12 millions d'euros (hors impôts différés) au 1er janvier 2017 ; ■ une charge financière annuelle complémentaire à reconnaitre sur la durée résiduelle de la dette renégociée (soit jusqu'en 2024) d'environ 2 millions d'euros.
IFRS 16 Contrats de location	1er janvier 2019	Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 « Contrats de location ». IFRS 16 remplacera IAS 17 ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées et viendra supprimer la divergence de traitement comptable qui existait précédemment entre « contrats de location simple » et « contrats de location financement ». Les preneurs devront comptabiliser tous les contrats de location d'une durée de plus d'un an selon les modalités actuellement prévues pour les contrats de location financement par IAS 17 et comptabiliser ainsi un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué en contrepartie d'une dette représentative de l'obligation de payer ce droit. Au cours de l'exercice 2016, Valeo a engagé le recensement des contrats de location et de leurs principales dispositions au sein de ses filiales, recensement qui s'est poursuivi sur l'exercice 2017 avec pour objectif de finaliser sur le premier semestre 2018 une analyse des incidences qualitatives et quantitatives de cette norme sur les états financiers consolidés du Groupe. À ce stade, le Groupe n'a pas arrêté les modalités de transition.

1.1.3 Normes, amendements et interprétations publiés par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) non encore adoptés par l'Union européenne

L'IASB a publié les textes suivants pour lesquels Valeo n'anticipe pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe :

Normes, amendements et interprétations		Date d'application (1)
Amendements à IFRS 2	Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions	1er janvier 2018
Amendements à IFRS 9	Clauses de remboursement anticipé	1er janvier 2018
Amendements à IAS 28	Intérêts à long terme dans les entreprises associées et coentreprises	1er janvier 2019
Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2014-2016	Diverses dispositions	1er janvier 2017/1er janvier 2018
Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2015-2017	Diverses dispositions	1er janvier 2019
Interprétation IFRIC 22	Transactions en devises et paiements d'avance	1er janvier 2018
Interprétation IFRIC 23	Positions fiscales incertaines	1er janvier 2019

(1) Sous réserve de l'adoption par l'Union européenne.

1.2 Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros et sont arrondis au million le plus proche.

La préparation des états financiers nécessite, de la part de Valeo, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et des passifs que sur ceux des produits et des charges. Ces estimations et hypothèses concernent à la fois les risques spécifiques liés au métier d'équipementier automobile, qui sont les risques relatifs aux normes de qualité et de sécurité et les risques plus généraux auxquels le Groupe est exposé du fait de son activité industrielle dans un contexte international.

Pour l'exercice de son jugement, le Groupe se fonde sur son expérience passée et sur l'ensemble des informations disponibles considérées comme déterminantes au regard de son environnement et des circonstances. Les estimations et hypothèses utilisées sont réexaminées de façon continue. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants définitifs qui figureront dans les futurs états financiers de Valeo soient différents des valeurs actuellement estimées.

Les estimations, les jugements ainsi que les hypothèses présentant un caractère significatif qui ont été retenus par le Groupe pour l'établissement des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 portent principalement sur :

- l'évaluation d'actifs incorporels reconnus dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition aux actifs et passifs d'Ichikoh (cf. Note 2.2.1.5) ;
- l'évaluation du résultat de cession dégagé à l'occasion de la prise de contrôle d'Ichikoh (cf. Note 2.2.1.5) ;
- les conditions de capitalisation des frais de développement (cf. Note 4.5.1.1) ;
- l'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles (cf. Note 6) ;
- l'estimation des provisions, en particulier les provisions relatives aux engagements pour retraites et avantages assimilés et les provisions relatives aux risques liés à la garantie produits (cf. Notes 5.3 et 7.1) ;
- les perspectives d'utilisation des actifs d'impôts différés (cf. Note 9.2).

Note 2 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.1 Principes comptables liés au périmètre de consolidation

2.1.1 Principes de consolidation

2.1.1.1 Intégration globale

La méthode de l'intégration globale est appliquée pour la consolidation des états financiers des sociétés dans lesquelles Valeo exerce directement ou indirectement le contrôle. Le contrôle d'une société existe lorsque le Groupe :

- détient le pouvoir sur la société ;
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la société ;
- a la capacité d'exercer son pouvoir sur les activités jugées pertinentes de la société de manière à influer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Toutes les transactions entre les filiales consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes).

Les résultats des filiales acquises sont consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle est exercé.

2.1.1.2 Mise en équivalence des coentreprises et des entreprises associées

Des contrats de partenariat organisent le contrôle d'une société et prévoient un contrôle conjoint d'au moins deux partenaires. Une société de ce type est appelée coentreprise lorsque les partenaires ont des droits sur l'actif net de cette société.

Valeo exerce également une influence notable dans certaines sociétés, appelées entreprises associées. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de la société, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques. L'influence notable est présumée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus.

Ces coentreprises et entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Cette méthode consiste à enregistrer, à la date à laquelle la société devient une entreprise associée ou une coentreprise, une participation dans les sociétés mises en équivalence dans l'état de la situation financière consolidée.

Cette participation est initialement comptabilisée au coût d'acquisition. Au cas spécifique d'une perte de contrôle d'une filiale emportant la comptabilisation d'une participation dans une coentreprise ou dans une entreprise associée, le coût initial de cette participation est égal à sa juste valeur à la date de la perte de contrôle conformément à IFRS 10.25. Elle est ensuite ajustée après la date d'acquisition de la quote-part du Groupe dans le résultat global non distribué de l'entreprise détenue. Ces résultats peuvent être retraités pour une mise en conformité avec les principes comptables du Groupe.

Le *goodwill* se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées ou de coentreprises est inclus dans la valeur des titres mis en équivalence.

Les modalités du test de dépréciation des participations dans les sociétés mises en équivalence sont régies par les normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Les pertes de valeur susceptibles d'être comptabilisées sur les participations des sociétés mises en équivalence, ainsi que le profit ou la perte lié à la réévaluation à sa juste valeur de la quote-part antérieurement détenue (lors de la prise de contrôle d'une société mise en équivalence) sont enregistrés sur la ligne « Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence ».

2.1.2 Méthodes de conversion

2.1.2.1 Conversion des états financiers libellés en devises étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en euros.

Les états financiers de chacune des sociétés consolidées du Groupe sont préparés dans la monnaie fonctionnelle, c'est-à-dire dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond, en général, à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros comme indiqué ci-après :

- les postes de l'état de la situation financière sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les postes du compte de résultat sont convertis en euros au cours de change aux dates de transaction ou en pratique, au cours moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours ;
- les gains et pertes latents résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global recyclables en résultat sur la ligne « Écarts de conversion ».

2.1.2.2 Transactions en devises étrangères

Cas général

Les transactions réalisées par une société dans une devise autre que sa monnaie fonctionnelle sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et passifs monétaires exprimés en devises sont convertis au cours de clôture. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les différences de change résultant de la conversion des transactions en devises sont généralement incluses dans le compte de résultat.

Investissement net

Certains prêts et emprunts libellés en devises étrangères sont considérés, en substance, comme faisant partie intégrante de l'investissement net dans une filiale dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, lorsque le règlement n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible. Les différences de change relatives à ces prêts et emprunts sont comptabilisées en autres éléments du résultat global, dans les écarts de conversion, pour leur montant net d'impôts. Ce traitement spécifique s'applique jusqu'à la date de sortie définitive de l'investissement net ou au moment où le remboursement partiel ou total de ces emprunts ou dettes devient hautement probable.

À compter de la date de déqualification de l'investissement net, les écarts de conversion générés postérieurement à cette même date sont comptabilisés en autres produits et charges financiers dans le compte de résultat consolidé. Les écarts de conversion comptabilisés antérieurement en autres éléments du résultat global ne sont recyclés en résultat qu'à la date de cession partielle ou totale de la filiale. Le Groupe examine au cas par cas si le remboursement partiel ou total de l'emprunt ou dette constitue une sortie partielle ou totale de la filiale.

2.1.3 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris tout ajustement de prix, à la date de prise de contrôle. Toute variation ultérieure de juste valeur d'un ajustement de prix est comptabilisée en résultat ou en autres éléments du résultat global, selon les normes applicables ;
- la différence entre la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés à la date de prise de contrôle représente le *goodwill*, comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière.

Les ajustements de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris enregistrés sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertise en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du *goodwill* s'ils interviennent dans la période d'un an à compter de la date d'acquisition et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, comme tout changement d'estimation.

Des actifs incorporels peuvent être reconnus au titre des relations clients qui correspondent en substance à des contrats en cours d'exécution à la date de la prise de contrôle et/ou des relations avec des clients réguliers de l'entité acquise (opportunité de conclusion de nouveaux contrats). Ces actifs incorporels sont évalués sur la base de la méthode dite du « surprofit » consistant à considérer que la valeur de l'actif incorporel évalué correspond à la valeur actualisée des flux générés par cet actif, après déduction d'une charge capitalistique permettant de rémunérer les autres actifs mis en œuvre. Des actifs incorporels peuvent être également reconnus au titre des technologies (brevetées ou non). L'évaluation de ces derniers s'opère soit sur la base de la méthode dite des « redevances » soit sur la base de la méthode dite du « coût de remplacement ».

Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un *goodwill* est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du *goodwill* complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net identifiable de l'entité acquise : dans ce cas, seul un *goodwill* au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du *goodwill* partiel).

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés sur la ligne « Autres produits et charges » sur la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les ajustements ou compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date de l'acquisition même si leur réalisation n'est pas considérée comme probable. Après la date d'acquisition, les changements d'estimation de la juste valeur des ajustements de prix entraînent un ajustement du *goodwill* uniquement s'ils interviennent dans le délai d'affectation (un an maximum à compter de la date d'acquisition) et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Dans tous les autres cas, le changement est constaté en résultat ou parmi les autres éléments du résultat global selon la norme IFRS appropriée.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation que le Groupe détenait précédemment dans l'entreprise acquise est réévaluée, au moment de la prise de contrôle de cette entreprise, à la juste valeur par le compte de résultat. Pour la détermination du *goodwill* à la date d'obtention du contrôle, la juste valeur de la contrepartie transférée (par exemple le prix payé) est augmentée de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le Groupe. Le montant des autres éléments du résultat global précédemment comptabilisé au titre de la participation détenue avant la prise de contrôle est recyclé en compte de résultat.

2.1.4 Transactions concernant les participations ne donnant pas le contrôle

En l'absence de changement de contrôle, la variation des transactions concernant les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées en capitaux propres. Notamment, lors d'une acquisition complémentaire de titres d'une entité déjà contrôlée par le Groupe, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire des capitaux propres consolidés acquise est enregistré en capitaux propres attribuable aux actionnaires de la Société. La valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de l'entité (y compris le *goodwill*) reste inchangée.

2.1.5 Actifs et passifs destinés à être cédés et activités abandonnées

Lorsque le Groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif, ou d'un groupe d'actifs, par sa vente plutôt que par son utilisation, cet actif est présenté distinctement sur la ligne « Actifs destinés à être cédés » de l'état de la situation financière. Les passifs relatifs à cet actif sont également présentés, le cas échéant, sur la ligne « Passifs destinés à être cédés » de l'état de la situation financière. Un actif classé comme tel est évalué au montant le plus faible de sa valeur comptable et de son prix de vente estimé, diminué des frais liés à la vente. Il ne fait en conséquence plus l'objet d'un amortissement.

Une activité abandonnée représente, selon la norme IFRS 5 une composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- faisant partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- ou une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

La classification comme activité abandonnée intervient au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Le résultat ainsi que la plus ou moins-value de cession de ces activités sont alors présentés, nets d'impôts, sur une ligne distincte du compte de résultat. Le même traitement est appliqué de manière comparative au compte de résultat de l'exercice précédent.

Dans le cas des actifs qui n'ont pas été classés en activités abandonnées, les éventuelles pertes de valeur et le résultat de cession de ces actifs sont inclus dans le résultat opérationnel du Groupe.

2.2 Évolutions du périmètre de consolidation

2.2.1 Opérations finalisées

Les principales évolutions finalisées du périmètre de consolidation sur les exercices 2017 et 2016 sont les suivantes :

Descriptif	Pôle	Type d'opération	Date d'opération	Note
Valeo-Kapec	Systèmes de Propulsion	Création d'une société avec Pyeong Hwa	30 novembre 2017	2.2.1.1
FTE automotive	Systèmes de Propulsion	Prise de contrôle	31 octobre 2017	2.2.1.2
Valeo Malaysia CDA Sdn (ex-Precico)	Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite	Prise de contrôle	31 mars 2017	2.2.1.3
gestigon	Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite	Prise de contrôle	28 février 2017	2.2.1.4
Ichikoh	Systèmes de Visibilité et activité Valeo Service	Prise de contrôle	20 janvier 2017	2.2.1.5
Valeo Siemens eAutomotive	Systèmes de Propulsion	Création d'une *joint-venture* 50/50 avec Siemens	1er décembre 2016	2.2.1.6
CloudMade	Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite	Prise de participation	10 novembre 2016	2.2.1.7
Valeo Unisia Transmissions	Systèmes de Propulsion	Rachat d'intérêts minoritaires	30 septembre 2016	2.2.1.8
Spheros	Systèmes Thermiques	Prise de contrôle	1er avril 2016	2.2.1.9
peiker	Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite	Prise de contrôle	1er mars 2016	2.2.1.10
Activité Contrôle Moteur	Systèmes de Propulsion	Cession d'une activité	29 février 2016	2.2.1.11

2.2.1.1 Création de Valeo-Kapec

Valeo a annoncé le 6 février 2017 la signature d'un accord pour la création de Valeo-Kapec, dont Valeo détient 50%, avec le groupe Pyeong Hwa, partenaire historique du Groupe en Corée du Sud dans le domaine de la transmission. Valeo-Kapec, dont le siège est basé à Daegu en Corée du Sud, dispose d'une empreinte industrielle globale et a pour objectif de devenir le leader mondial dans le domaine des convertisseurs de couple pour boîtes automatiques et boîtes à transmission continue. Les partenaires ont contribué à cette société leurs activités respectives dans les convertisseurs de couple situées pour ce qui concerne Valeo à Nanjing en Chine, Atsugi au Japon, San Luis Potosi au Mexique et Troy aux États-Unis tandis que son partenaire sud-coréen a apporté ses implantations de Daegu, Waegwan et Seongju (Corée du Sud).

Après avoir obtenu les autorisations réglementaires nécessaires, Valeo et son partenaire Pyeong Hwa Group ont annoncé le 30 novembre 2017 la finalisation de cette opération.

Valeo-Kapec emploie environ 3 150 salariés. Elle est contrôlée et donc consolidée par intégration globale dans les comptes de Valeo depuis le 1er décembre 2017. Elle devrait réaliser un chiffre d'affaires de l'ordre d'un milliard d'euros sur une base annuelle.

La société entend tirer profit de fortes complémentarités géographiques, d'offre produits et commerciales pour générer des synergies achats, industrielles et surtout de Recherche et Développement.

L'apport des actifs et passifs par Valeo à Valeo-Kapec est une opération comptabilisée comme une transaction portant sur les capitaux propres conformément à IFRS 10.

Eu égard à la date récente de cette acquisition, l'allocation du prix d'acquisition aux actifs et passifs conformément à IFRS 3 a été effectuée sur une base provisoire au 31 décembre 2017. Le montant du *goodwill* provisoire résultant de cette acquisition s'établit à 200 millions d'euros au 31 décembre 2017. L'identification et l'évaluation des actifs identifiables acquis et des passifs assumés à la date d'acquisition seront effectuées au cours de l'exercice 2018. L'allocation définitive sera réalisée dans les 12 mois qui suivent l'acquisition, soit au plus tard le 30 novembre 2018.

Les principaux impacts liés à cette opération sont les suivants :

(en millions d'euros)	Allocation Décembre 2017
PRIX D'ACQUISITION (y compris la juste valeur de la contribution en nature)	**458**
Actifs identifiables acquis à la date d'acquisition	361
Passifs identifiables assumés à la date d'acquisition	(103)
JUSTE VALEUR DE L'ACTIF NET IDENTIFIABLE	**258**
***GOODWILL* PROVISOIRE ISSU DE L'ACQUISITION**	**200**

(en millions d'euros)	Allocation Décembre 2017
Trésorerie nette acquise	4
Contrepartie versée	(114)
Frais d'acquisition décaissés sur la période	(1)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DE L'ACQUISITION	**(111)**

Sur l'exercice 2017, la contribution des nouvelles activités sud-coréennes acquises au chiffre d'affaires du Groupe est de 42 millions d'euros.

2.2.1.2 Acquisition de FTE automotive

Valeo a annoncé le 2 juin 2016 la signature d'un accord avec Bain Capital Private Equity, le propriétaire de FTE automotive, en vue du rachat de la totalité de la société, pour une valeur d'entreprise de 819,3 millions d'euros, correspondant à un multiple d'EBITDA estimé de huit fois pour l'année 2016.

Basé en Allemagne, FTE automotive est leader dans la production d'actionneurs pour systèmes d'embrayages et de transmissions. L'acquisition de FTE automotive, dont les portefeuilles de produits et de clients sont fortement complémentaires de ceux de Valeo, permettra au Groupe d'étendre son offre de systèmes d'actionneurs hydrauliques actifs, un marché stratégique à forte croissance, tiré par l'essor des transmissions à double embrayage et des véhicules hybrides. FTE automotive contribuera également à renforcer l'activité deuxième monte de Valeo. Forte d'une empreinte industrielle diversifiée dans huit pays, dont l'Allemagne, la République tchèque, la Slovaquie, le Mexique et la Chine, l'entreprise emploie 3 800 collaborateurs. En 2016, FTE automotive a enregistré un chiffre d'affaires de 550 millions d'euros environ.

Les autorités brésiliennes de la concurrence ont approuvé l'opération le 3 novembre 2016. Suite à sa décision de céder ses activités dans le domaine des actionneurs hydrauliques passifs (cf. Note 2.2.2.1), Valeo a obtenu le 13 octobre 2017 l'autorisation de la Commission européenne et a finalisé l'acquisition de la société FTE automotive, le 31 octobre 2017.

Eu égard à la date récente de cette acquisition, l'allocation du prix d'acquisition aux actifs et passifs conformément à IFRS 3 a été effectuée sur une base provisoire au 31 décembre 2017. Le montant du *goodwill* provisoire résultant de cette acquisition s'établit à 487 millions d'euros au 31 décembre 2017. L'identification et l'évaluation des actifs identifiables acquis et des passifs assumés à la date d'acquisition seront effectuées au cours de l'exercice 2018. L'allocation définitive sera réalisée dans les 12 mois qui suivent l'acquisition, soit au plus tard le 31 octobre 2018.

Les principaux impacts liés à cette acquisition sont les suivants :

(en millions d'euros)	Allocation Décembre 2017
PRIX D'ACQUISITION	**414**
Actifs identifiables acquis à la date d'acquisition	449
Passifs identifiables assumés à la date d'acquisition	(522)
JUSTE VALEUR DE L'ACTIF NET IDENTIFIABLE	**(73)**
***GOODWILL* PROVISOIRE ISSU DE L'ACQUISITION**	**487**

(en millions d'euros)	Allocation Décembre 2017
Trésorerie nette acquise	30
Contrepartie versée	(414)
Frais d'acquisition décaissés sur la période	(2)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DE L'ACQUISITION	**(386)**

FTE automotive contribue au chiffre d'affaires du Groupe pour 86 millions d'euros sur l'exercice 2017.

2.2.1.3 Acquisition de Valeo Malaysia CDA Sdn (ex-Precico)

Valeo a finalisé le 31 mars 2017 l'acquisition de 100 % du capital de Valeo Malaysia CDA Sdn (ex-Precico), fournisseur d'injection plastique et d'assemblage de composants électroniques situé en Malaisie. Valeo Malaysia CDA Sdn est consolidée par intégration globale au sein du Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite à compter du 1er avril 2017.

À l'issue de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition aux actifs et passifs, le montant du *goodwill* provisoire résultant de cette acquisition s'établit à 8 millions d'euros ; l'allocation sera finalisée dans le délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Le flux net de trésorerie provenant de l'acquisition est un décaissement à hauteur de 26 millions d'euros à fin décembre 2017.

Cette transaction n'a pas d'impact significatif sur les différents agrégats du compte de résultat consolidé au 31 décembre 2017.

2.2.1.4 Acquisition de gestigon

Valeo a finalisé le 28 février 2017 l'acquisition de 100 % du capital de gestigon, start-up allemande spécialisée dans les logiciels de traitement d'images en 3D de l'habitacle. Gestigon est consolidée par intégration globale au sein du Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite à compter du 1er mars 2017.

Cette acquisition, qui renforce le leadership technologique de Valeo dans le domaine de la conduite automatisée, répond à la nécessité de développer une Interface Homme-Machine (IHM) simple, intuitive et efficace dans un univers de plus en plus connecté. Valeo développe ainsi ses activités de confort et d'aide à la conduite à l'intérieur de l'habitacle, en particulier dans les domaines à forte croissance, tels que les caméras intérieures et le traitement d'images.

Au-delà du système Valeo « Driver Monitoring » de détection d'endormissement et de distraction du conducteur, cette acquisition permettra de proposer un ensemble complet d'outils de détection des objets et des passagers dans l'habitacle. Le véhicule pourra dorénavant analyser l'environnement de l'habitacle pour s'adapter automatiquement aux besoins des passagers sur le plan de la sécurité (activation des *airbags* par exemple).

À l'issue de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition aux actifs et passifs, le montant du *goodwill* provisoire résultant de cette acquisition s'établit à 36 millions d'euros ; l'allocation sera finalisée au plus tard le 28 février 2018.

Le flux net de trésorerie provenant de l'acquisition est un décaissement de 33 millions d'euros à fin décembre 2017. Un ajustement de prix est prévu dans l'accord d'acquisition.

Cette transaction n'a pas d'impact significatif sur les différents agrégats du compte de résultat consolidé au 31 décembre 2017.

2.2.1.5 Acquisition d'Ichikoh

Contexte de l'opération

Le 22 novembre 2016, Valeo a lancé une offre publique d'achat partielle sur les actions de la société Ichikoh, cotée sur le premier marché de la Bourse de Tokyo, dans le but de prendre le contrôle de cette société. Valeo avait acquis un premier bloc d'actions d'Ichikoh le 27 avril 2000.

Valeo a proposé un prix de 408 yens japonais par titre dans le cadre de cette offre publique qui était conditionnée à l'obtention d'au moins 50,09 % du capital d'Ichikoh (compte tenu des actions déjà détenues par Valeo) et assortie d'un plafond fixé à 55,08 % du capital d'Ichikoh afin de maintenir la liquidité du titre, qui restera coté à Tokyo.

À l'issue de cette offre publique qui a débuté le 24 novembre 2016 et s'est clôturée le 12 janvier 2017, Valeo a annoncé que 32 383 612 titres ont été apportés par les autres actionnaires d'Ichikoh. Le nombre de titres présentés ayant été supérieur au nombre maximal de titres fixé dans l'offre, une réduction proportionnelle d'environ 30,26 % des titres présentés a été appliquée par les intermédiaires financiers.

Le 12 décembre 2016, Valeo avait par ailleurs annoncé avoir obtenu l'approbation des autorités de la concurrence concernées, levant ainsi cette condition préalable à l'opération.

Depuis le règlement livraison intervenu le 20 janvier 2017 pour 22 583 000 titres après réduction proportionnelle de l'offre publique d'achat lancée par Valeo, le Groupe détient 55,08 % du capital d'Ichikoh (contre 31,58 % du capital précédemment) et contrôle un des leaders japonais de l'éclairage automobile. Ichikoh est consolidée par intégration globale dans les états financiers consolidés du groupe Valeo à compter du 1er février 2017, principalement au sein du Pôle Systèmes de Visibilité, le décalage entre la date de prise de contrôle au 20 janvier 2017 et le 1er février 2017 n'étant pas jugé matériel.

Traitement comptable et allocation du prix d'acquisition

Cette prise de contrôle a donné lieu (i) à la comptabilisation à la juste valeur de la quote-part antérieurement détenue par le Groupe et consolidée par mise en équivalence d'une part et (ii) à la comptabilisation à 100 % des actifs et passifs d'Ichikoh d'autre part. La réévaluation de la quote-part antérieurement détenue a techniquement généré un gain de cession d'un montant de 14 millions d'euros, reconnu sur la ligne « Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence ».

L'allocation définitive du prix d'acquisition aux actifs et passifs d'Ichikoh conformément à IFRS 3 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Allocation Juin 2017	Allocation définitive Décembre 2017
PRIX D'ACQUISITION (Y COMPRIS LA JUSTE VALEUR DE LA QUOTE-PART ANTÉRIEUREMENT DÉTENUE)	**145**	**145**
Actifs identifiables acquis à la date d'acquisition	400	400
Passifs identifiables assumés à la date d'acquisition	(312)	(312)
Marques (1)	-	22
Relation clients (2)	-	21
Technologie (3)	-	3
Contrats fournisseurs défavorables		(9)
Relation clients sur contrats déficitaires	-	(8)
Impôts différés	-	16
Différences temporelles sur la réévaluation	-	(10)
Autres réévaluations à la juste valeur (4)		(12)
JUSTE VALEUR DE L'ACTIF NET IDENTIFIABLE	**88**	**111**
***GOODWILL* ISSU DE L'ACQUISITION**	**57**	**34**

(1) Les marques Ichikoh et PIAA ont des durées de vie indéfinies.
(2) La relation clients est amortie sur une durée entre 7 et 10 ans.
(3) La technologie est amortie sur 6 ans.
(4) Les Autres réévaluations à la juste valeur comprennent notamment les réévaluations sur les immobilisations ainsi que sur les provisions pour retraites et engagements assimilés.

(en millions d'euros)	Allocation Juin 2017	Allocation Décembre 2017
Trésorerie nette acquise	86	86
Contrepartie versée	(62)	(62)
Frais d'acquisition décaissés sur la période	(3)	(3)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DE L'ACQUISITION	**21**	**21**

L'acquisition des actions complémentaires du Groupe Ichikoh a par ailleurs généré un accroissement du taux de détention indirect dans les six entités de l'Alliance Éclairage Chine, codétenues par Valeo (à hauteur de 85 %) et Ichikoh (à hauteur de 15 %) et déjà intégrées globalement dans les comptes du Groupe Valeo avant la prise de contrôle d'Ichikoh. Conformément à IFRS 3, cette partie de la transaction est assimilée à une transaction entre actionnaires et a été considérée comptablement comme ayant généré une sortie de trésorerie complémentaire de 14 millions d'euros.

Bilan d'ouverture d'Ichikoh

Le bilan d'ouverture d'Ichikoh, après prise en compte des ajustements rappelés ci-dessus, est le suivant :

(en millions d'euros)	Bilan d'Ouverture 1er février 2017	*(en millions d'euros)*	Bilan d'Ouverture 1er février 2017
ACTIF		**PASSIF ET CAPITAUX PROPRES**	
Autres immobilisations incorporelles	93	**CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES**	**102**
Immobilisations corporelles	255	Participations ne donnant pas le contrôle	99
Participations dans les sociétés mises en équivalence	1	**CAPITAUX PROPRES**	**201**
Autres actifs non courants	55	Provisions pour retraites et engagements assimilés	94
Actifs d'impôt différé	25	Autres provisions – part à plus d'un an	37
		Dettes financières à long terme	137
		Passifs d'impôt différé	9
ACTIF NON COURANT	**429**	**PASSIF NON COURANT**	**277**
Stocks nets	96	Dettes fournisseurs d'exploitation	201
Créances clients nettes	179	Autres provisions – part à moins d'un an	12
Autres créances	20	Passifs d'impôt exigible	2
Actifs d'impôt exigible	2	Autres dettes	51
Autres actifs financiers courants	-	Dettes financières à long terme – part à moins d'un an	69
Trésorerie et équivalents de trésorerie	96	Crédits à court terme et banques	9
Actifs destinés à être cédés	-		
ACTIF COURANT	**393**	**PASSIF COURANT**	**344**
TOTAL ACTIF	**822**	**TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES**	**822**

Contribution au compte de résultat

Hors les six entités de l'Alliance Éclairage Chine déjà intégrées globalement, Ichikoh contribue au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 909 millions d'euros sur l'exercice 2017.

2.2.1.6 Création de Valeo Siemens eAutomotive

Valeo a annoncé le 18 avril 2016 un projet de création d'une *joint-venture* à 50/50 avec Siemens spécialisée dans les Systèmes de propulsion haute tension, projet qui a été approuvé par les autorités compétentes le 30 septembre 2016.

Créée le 1er décembre 2016, la *joint-venture* « Valeo Siemens eAutomotive » a pour objectif de devenir un acteur clé sur le marché en pleine croissance de l'électrification des véhicules. Valeo et Siemens ont ainsi mis en commun leurs compétences en vue de proposer une gamme complète et innovante de composants et systèmes haute tension (supérieure à 60V) destinés à tous les types de véhicules électriques (hybrides, hybrides rechargeables et électriques) : moteurs électriques, chargeurs embarqués, onduleurs, convertisseurs DC/DC.

Valeo a apporté ses activités d'électronique de puissance haute tension, qui emploie quelques 200 personnes, dont 90 en France. Les systèmes de propulsion d'une tension inférieure à 60V ne font pas partie du périmètre de la nouvelle entité. Siemens a apporté sa division Systèmes de propulsion pour véhicules électriques (moteurs électriques, onduleurs), qui compte environ 500 personnes, dont 370 en Allemagne et 130 en Chine.

Conformément aux critères énoncés par IFRS 5, les actifs et passifs relatifs aux activités Systèmes de propulsion haute tension figuraient en actifs et passifs destinés à être cédés dans l'état de situation financière consolidée au 30 juin 2016 à hauteur de respectivement 64 millions d'euros et 15 millions d'euros. Ce reclassement s'était accompagné d'un arrêt des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles dédiées à cette activité.

L'actif net de 75 millions d'euros relatif aux activités Systèmes de propulsion haute tension, y compris une quote-part de *goodwill* alloué à cette activité, a été apporté le 1er décembre 2016 à la *joint-venture*. En contrepartie de ses apports, Valeo a reçu 50 % du capital de la coentreprise « Valeo Siemens eAutomotive » ; ces titres ont été reconnus pour 241 millions d'euros, montant égal à leur juste valeur, sur la ligne « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Le Groupe a comptabilisé cet apport à une coentreprise conformément aux dispositions d'IFRS 10. La perte de contrôle des actifs et passifs s'est donc traduite par (i) une décomptabilisation de ces derniers de l'état de la situation financière consolidée, (ii) la comptabilisation à sa juste valeur de la participation reçue dans la coentreprise nouvellement formée et (iii) la comptabilisation d'un résultat de cession égal à la différence entre la juste valeur des titres reçus et la valeur nette comptable des actifs et passifs décomptabilisés du fait de leur perte de contrôle. Ce résultat de cession a été reconnu en décembre 2016 pour son montant intégral sur la ligne « Autres produits et charges » et il correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif net cédé par Valeo et la juste valeur de la participation mise en équivalence. Le produit global de cette opération incluant le résultat de cession, la valorisation des options croisées ainsi que les frais de transaction est de 159 millions d'euros, reconnu en « Autres produits et charges » sur décembre 2016.

En l'absence de données observables directement ou indirectement sur un marché coté, Valeo a utilisé une technique d'évaluation basée sur les flux de trésorerie actualisés reposant sur le plan d'affaires 2016-2020 établi conjointement avec Siemens lors des négociations en vue de la création de la coentreprise. La juste valeur de la participation mise en équivalence correspond à la quote-part de Valeo y compris une fraction des synergies attendues. Les principales hypothèses non observables retenues sont les suivantes :

- un taux d'actualisation de 11,5 % ;
- une valeur terminale, calculée sur la base d'un taux de croissance à l'infini de 1,5 %. Ce taux, identique à celui retenu pour les tests de perte de valeur, est en ligne avec le taux de croissance moyen à long terme du secteur d'activité.

Cette technique de valorisation est de niveau 3.

Par ailleurs, dans le cadre de la création de la coentreprise, Siemens a consenti à Valeo une option d'achat et Valeo a consenti une option de vente à Siemens. Ces options ont été valorisées sur la base d'une approche probabiliste par un expert indépendant à respectivement 35 et 37 millions d'euros à fin décembre 2016. Au 31 décembre 2017, la valorisation de l'option d'achat s'élève à 28 millions d'euros et la valorisation de l'option de vente à 31 millions d'euros.

2.2.1.7 Prise de participation au capital de la société CloudMade

Le 10 novembre 2016, Valeo a annoncé une prise de participation de 50 % au capital de CloudMade, société spécialisée dans le développement de solutions intelligentes et innovantes pour l'automobile *(machine learning)* basées sur le traitement des données de masse, dans le but d'améliorer et de personnaliser le confort et la sécurité du conducteur et de ses passagers.

Valeo exerce un contrôle conjoint sur la société CloudMade, qui est donc comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe à compter du 10 novembre 2016. CloudMade est rattachée au Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite.

Le flux net lié à cette prise de participation était un décaissement de 28 millions d'euros. Un reclassement à l'ouverture au 31 décembre 2016 entre les « Autres actifs financiers non courants » et les « Participations dans les sociétés mises en équivalence » a été comptabilisé à hauteur de 12 millions d'euros. Au 31 décembre 2017, le *goodwill* définitif résiduel de 26 millions d'euros représente à la fois les synergies commerciales importantes attendues et l'avantage dont Valeo dispose pour proposer à ses clients des solutions innovantes avant ses concurrents.

Par ailleurs, dans le cadre cette prise de participation, le partenaire a consenti à Valeo une option d'achat et Valeo lui a consenti une option de vente. Ces options ont été valorisées sur la base d'une approche probabiliste par un expert indépendant à environ 2 millions d'euros chacune au 31 décembre 2017 (cf. Note 8.1.4.4).

2.2.1.8 Rachat d'intérêts minoritaires sur Valeo Unisia Transmissions

Le 30 septembre 2016, Valeo a acquis la participation de 34 % d'Hitachi dans le capital de Valeo Unisia Transmissions K.K pour un montant de 24 millions d'euros et détient désormais 100 % des parts de Valeo Unisia Transmissions K.K.

Cette acquisition n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe dans la mesure où cette société était précédemment contrôlée par Valeo et consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

2.2.1.9 Acquisition de Spheros

Le 23 décembre 2015, Valeo a annoncé la signature d'un accord avec Deutsche Beteiligungs AG. (DBAG) en vue de l'acquisition de la société Spheros, leader mondial des systèmes d'air conditionné pour autobus. La société Spheros fournit grâce à son leadership technologique les principaux constructeurs de bus, ainsi que les opérateurs de flottes. Elle dispose d'un réseau mondial de ventes et s'appuie sur une empreinte industrielle très large avec des usines en Allemagne, en Finlande, en Turquie, aux États-Unis, au Brésil, en Chine et en Inde.

Par cette acquisition, Valeo entend étendre le champ de ses activités Thermiques au marché des autobus, très dynamique. Elle s'inscrit dans la stratégie affirmée du Groupe visant à identifier de nouveaux leviers de croissance, notamment dans le domaine de la réduction des émissions de CO_2.

Après avoir reçu l'approbation des autorités de la concurrence, Valeo a procédé, le 31 mars 2016, à la prise de contrôle de Spheros qui est consolidée par intégration globale dans les états financiers consolidés du Groupe depuis le 1er avril 2016. Spheros est rattachée au Pôle Systèmes Thermiques.

L'allocation définitive du prix d'acquisition aux actifs et passifs de Spheros conformément à IFRS 3 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Allocation Juin 2016	Allocation Décembre 2016	Allocation définitive 31 mars 2017
PRIX D'ACQUISITION	**255**	**256**	**256**
Actifs identifiables acquis à la date d'acquisition	127	127	127
Passifs identifiables assumés à la date d'acquisition	(154)	(154)	(154)
Relation clients (1)	-	41	41
Technologie (2)	-	13	13
Impôts différés	-	(10)	(10)
Autres réévaluations à la juste valeur individuellement non significatives	-	(10)	(19)
JUSTE VALEUR DE L'ACTIF NET IDENTIFIABLE	**(27)**	**7**	**(2)**
***GOODWILL* ISSU DE L'ACQUISITION**	**282**	**249**	**258**

(1) La relation clients est amortie sur 12 ans.
(2) La technologie est amortie sur 8 ans.

Le montant du *goodwill* définitif résultant de cette acquisition s'établit à 258 millions d'euros et s'explique principalement par les synergies opérationnelles et fiscales attendues. Les ajustements des montants provisoires, identifiés lors de la finalisation des travaux d'allocation, ont été reconnus comme si la comptabilisation du regroupement d'entreprise avait été achevée à la date d'acquisition engendrant une modification de l'état de la situation financière consolidée 2016.

Cette acquisition a entrainé un décaissement net de 326 millions d'euros à fin décembre 2016.

Spheros contribue au chiffre d'affaires du Groupe pour 255 millions d'euros sur l'exercice 2017 contre 184 millions d'euros sur les 9 mois d'activité de l'exercice 2016.

2.2.1.10 Acquisition de peiker

Valeo a annoncé le 21 décembre 2015 l'acquisition de l'entreprise allemande peiker, acteur majeur de la télématique embarquée et de la connectivité. Valeo a ainsi enrichi sa gamme de produits dans le domaine de la connectivité et renforcé son leadership dans le domaine du véhicule autonome et connecté afin d'offrir aux constructeurs automobile de nouveaux systèmes télématiques dotés de fonctions de connectivité à haut débit et de cybersécurité adaptés aux besoins de ce marché en très forte croissance.

Après avoir reçu l'approbation des autorités de la concurrence, Valeo a procédé le 8 mars 2016 à la prise de contrôle de la société peiker pour un prix de 283 millions d'euros. Valeo détient l'intégralité du capital de cette société, consolidée par intégration globale au sein du Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite depuis le 1er mars 2016.

L'allocation définitive du prix d'acquisition aux actifs et passifs de peiker conformément à IFRS 3 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Allocation Juin 2016	Allocation Décembre 2016	Allocation définitive 28 février 2017
PRIX D'ACQUISITION	**299**	**283**	**283**
Actifs identifiables acquis à la date d'acquisition	164	164	164
Passifs identifiables assumés à la date d'acquisition	(105)	(105)	(105)
Technologie (1)	-	38	28
Relation clients (2)	-	34	34
Relation clients sur contrats déficitaires	-	(28)	(28)
Dette fiscale	-	(21)	(21)
Autres réévaluations à la juste valeur individuellement non significatives	-	(1)	(4)
JUSTE VALEUR DE L'ACTIF NET IDENTIFIABLE	**59**	**81**	**68**
***GOODWILL* ISSU DE L'ACQUISITION**	**240**	**202**	**215**

(1) La technologie est principalement amortie sur 8 ans.
(2) La relation clients est amortie sur 11 ans.

Le montant du *goodwill* définitif résultant de cette acquisition s'établit à 215 millions d'euros. Les ajustements des montants provisoires, identifiés lors de la finalisation des travaux d'allocation, ont été reconnus comme si la comptabilisation du regroupement d'entreprise avait été achevée à la date d'acquisition, engendrant une modification de l'état de la situation financière consolidée 2016.

La valeur du *goodwill* s'explique principalement par les synergies opérationnelles attendues dans le domaine de la télématique embarquée et de la connectivité notamment attribuables à l'amélioration de la performance industrielle et de l'efficacité des réseaux Achat, Logistique et Recherche et Développement de la société.

Cette acquisition a entrainé un décaissement net de 301 millions d'euros à fin décembre 2016.

peiker contribue au chiffre d'affaires du Groupe pour 309 millions d'euros sur l'exercice 2017 contre 266 millions d'euros sur les 10 mois d'activité de l'exercice 2016.

2.2.1.11 Cession de l'activité Contrôle Moteur

Le 27 juillet 2015, Valeo avait annoncé son projet de vendre son activité Contrôle Moteur, appartenant au Pôle Systèmes de Propulsion. Ce projet de cession, engagé au cours du 1er semestre 2015, s'est conclu au cours du second semestre 2015 par la signature d'un contrat de cession. La réalisation de cette vente est intervenue le 29 février 2016.

Sur le premier semestre 2016 jusqu'à la date de cession, l'activité Contrôle Moteur a contribué au chiffre d'affaires du Groupe pour 10 millions d'euros.

La détermination du résultat de cession final a conduit à reconnaitre un produit de 1 million d'euros en « Autres produits et charges » au 30 juin 2016 par rapport au résultat de cession estimé au 31 décembre 2015 ; ce produit est principalement lié au recyclage des écarts de conversion.

Cette cession, après prise en compte de la trésorerie cédée, avait entrainé un encaissement net de 27 millions d'euros dans le tableau des flux de trésorerie consolidés au 31 décembre 2016.

2.2.2 Autres opérations annoncées et non encore finalisées

2.2.2.1 Cession des activités Actionneurs Hydrauliques Passifs

Le 12 juillet 2017, Valeo a annoncé son projet de vendre ses activités Actionneurs Hydrauliques Passifs, appartenant au Pôle Systèmes de Propulsion, au Groupe italien Raicam. La réalisation de ce projet de cession devrait intervenir sur le premier semestre 2018.

En conséquence, conformément aux critères énoncés par IFRS 5, les actifs et passifs rattachés à cette activité figurent en actifs et passifs destinés à être cédés dans l'état de situation financière consolidée au 31 décembre 2017. Valeo comptabilise ainsi ce groupe d'actifs et de passifs car le Groupe estime que sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction plutôt que par une utilisation continue. Les montants reclassés en actifs et passifs destinés à être cédés sont de respectivement 41 millions d'euros et de 37 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Ces activités représentent un chiffre d'affaires de 69 millions d'euros en 2017.

Sur la base des informations disponibles à la clôture, Valeo a estimé les probables conséquences de la cession et a comptabilisé à ce titre une perte de valeur de 14 millions d'euros (cf. Note 6.1) ainsi que des coûts à venir directement liés à la vente et à la mise en autonomie des activités cédées pour 14 millions d'euros. Ces éléments sont enregistrés en « Autres produits et charges » (cf. Note 4.6.2.1).

L'impact complémentaire attendu sur 2018 au moment de la cession effective n'est pas jugé significatif.

2.3 Engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation

2.3.1 Engagements donnés

2.3.1.1 Engagement de rachat sur Detroit Thermal Systems

Valeo et V. Johnson Enterprises ont formé la société Detroit Thermal Systems en 2012. Au 31 décembre 2017, Valeo et V. Johnson Enterprises en sont actionnaires respectivement à hauteur de 49 % et 51 %.

V. Johnson Enterprises dispose d'une option de vente exerçable selon des conditions qui ne sont liées ni à l'évolution du pourcentage de détention ni à un niveau de résultat. Cette option serait notamment exerçable si Valeo ne pouvait contribuer au financement de la société ou encore en cas de cession de tout ou partie de sa participation à un tiers. S'il y a exercice de l'option, c'est la totalité des titres détenus par V. Johnson Enterprises qui sera vendue à Valeo et le prix sera déterminé selon les dispositions prévues dans l'accord régissant la gouvernance de la société.

Le Groupe a revu ces clauses conditionnelles d'exercice de cette option au regard des circonstances actuelles et considère qu'elles sont conditionnées à la survenance d'évènements jugés improbables. Aucun passif n'a donc été comptabilisé à ce titre.

2.3.1.2 Autres engagements donnés

Les autres engagements correspondent aux garanties accordées par Valeo dans le cadre des opérations de cession. Ils s'élèvent à 31 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 28 millions d'euros au 31 décembre 2016, et comprennent essentiellement ceux donnés dans le cadre de la création de la coentreprise avec Siemens (cf. Notes 2.2.1.6 et 8.1.4.4) et ceux donnés dans le cadre de la vente de l'activité Contrôle Moteur (cf. Note 2.2.1.11).

2.3.2 Engagements reçus

Les engagements reçus s'élèvent à 490 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 (327 millions d'euros au 31 décembre 2016) et correspondent aux garanties reçues par Valeo dans le cadre de ses opérations d'acquisition. La variation sur l'exercice s'explique principalement par les garanties de passifs reçues dans le cadre des acquisitions de la période, à savoir FTE automotive, gestigon et Valeo Malaysia CDA Sdn (ex-Precico) (cf. respectivement Notes 2.2.1.2, 2.2.1.4 et 2.2.1.3), ainsi que par l'expiration des garanties de passifs reçues en 2016 dans le cadre des acquisitions Spheros et peiker. Par ailleurs, Valeo a toujours un engagement reçu de Siemens dans le cadre de la création de la coentreprise Valeo Siemens eAutomotive (cf. Notes 2.2.1.6 et 8.1.4.4).

Note 3 INFORMATION SECTORIELLE

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle présentée ci-après est fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. La Direction Générale représente le principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

Les secteurs retenus, au nombre de quatre, correspondent à l'organisation du Groupe par Pôle. Il n'y a pas eu de regroupement de secteurs opérationnels.

Les quatre Pôles définis comme secteurs opérationnels sont les suivants :

- Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite – il est composé de trois Groupes de Produits : Aide à la conduite, Commandes intérieures intuitives et Véhicules connectés. La voiture de demain sera automatisée et connectée ; des interfaces innovantes et intuitives sont indispensables pour accompagner cet enrichissement fonctionnel. Centré sur l'expérience utilisateur, le Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite développe un portefeuille de solutions contribuant à une mobilité intuitive, plus sûre et plus connectée ;
- Pôle Systèmes de Propulsion – il est composé de cinq Groupes de Produits : Systèmes électriques, Systèmes électroniques, Systèmes de transmission, Systèmes de moteur à combustion et Systèmes d'actionneurs hydrauliques actifs, et est organisé autour de trois activités : électrification, automatisation de la transmission et moteur propre. Il développe des solutions de propulsion innovantes conçues pour réduire les émissions de CO_2 et la consommation de carburant tout en préservant les performances et le plaisir de conduite ;
- Pôle Systèmes Thermiques – il est composé de cinq Groupes de Produits : Systèmes thermiques habitacle, Systèmes thermiques du groupe motopropulseur, Systèmes thermiques compresseur, Systèmes thermiques face-avant et Systèmes thermiques bus. Les objectifs stratégiques du Pôle s'articulent en trois axes, afin d'adresser les nouveaux défis de l'industrie automobile : la réduction des émissions polluantes des véhicules équipés de moteurs thermiques, l'optimisation de l'autonomie et la durée de vie des batteries des véhicules hybrides et électriques et la santé et le bien-être des passagers ;
- Pôle Systèmes de Visibilité – il est composé de deux Groupes de Produits : Systèmes d'éclairage extérieurs et intérieurs et Systèmes d'essuyage. La mission du Pôle est de concevoir et de produire des systèmes d'éclairage et d'essuyage performants et innovants qui accompagnent le conducteur et ses passagers par tous temps, de jour comme de nuit, et dans leurs différentes activités à bord du véhicule.

Chacun de ces Pôles a également la responsabilité de la production et d'une partie de la distribution des produits du domaine de la rechange. Aussi les résultats de Valeo Service, qui ne vend quasi exclusivement que des produits fabriqués par le Groupe, sont intégrés dans chacun des Pôles.

À ces quatre Pôles s'ajoutent les holdings ainsi que des éliminations entre les quatre secteurs opérationnels classés dans une rubrique « Autres ».

3.1 Indicateurs clés par Pôle

Les indicateurs clés par Pôle présentés dans les tableaux ci-après sont les suivants :

- le chiffre d'affaires ;
- l'EBITDA qui correspond (i) à la marge opérationnelle avant amortissements, pertes de valeur (comprises dans la marge opérationnelle) et effet des subventions publiques sur actifs non courants, et (ii) aux dividendes nets reçus des sociétés mises en équivalence ;
- les frais de Recherche et de Développement nets ;
- les investissements corporels et incorporels ;
- les actifs sectoriels qui sont constitués des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris les *goodwill*), des participations dans les sociétés mises en équivalence et des stocks.

Année 2017

(en millions d'euros)	Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite	Systèmes de Propulsion	Systèmes Thermiques	Systèmes de Visibilité	Autres	Total
Chiffre d'affaires						
■ du secteur (hors Groupe)	3 565	4 220	4 953	5 712	100	**18 550**
■ vente intersecteurs (Groupe)	25	80	50	96	(251)	-
EBITDA	522	566	539	767	42	**2 436**
Frais de Recherche et Développement nets	(412)	(212)	(204)	(279)	(23)	**(1 130)**
Investissements corporels et incorporels de la période	537	390	430	508	37	**1 902**
Actifs sectoriels	2 271	3 365	2 253	2 544	144	**10 577**

Année 2016

(en millions d'euros)	Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite	Systèmes de Propulsion	Systèmes Thermiques	Systèmes de Visibilité	Autres	Total
Chiffre d'affaires						
■ du secteur (hors Groupe)	3 343	3 975	4 622	4 545	34	**16 519**
■ vente intersecteurs (Groupe)	20	52	23	104	(199)	-
EBITDA	**496**	**534**	**463**	**645**	**6**	**2 144**
Frais de Recherche et Développement nets	(334)	(183)	(184)	(235)	(20)	**(956)**
Investissements corporels et incorporels de la période	342	357	302	330	30	**1 361**
Actifs sectoriels [1]	1 996	2 107	2 031	2 028	83	**8 245**

(1) Le montant des actifs sectoriels des Pôles Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite et Systèmes Thermiques a été modifié par rapport à celui présenté dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016, publiés en février 2017, pour tenir compte des incidences liées à la finalisation des travaux d'allocation du goodwill sur peiker et Spheros (cf. respectivement Notes 2.2.1.10 et 2.2.1.9).

Données sectorielles

▶ Répartition du chiffre d'affaires par Pôle d'activité (incluant les ventes intersecteurs)

(en % du chiffre d'affaires total et en millions d'euros)

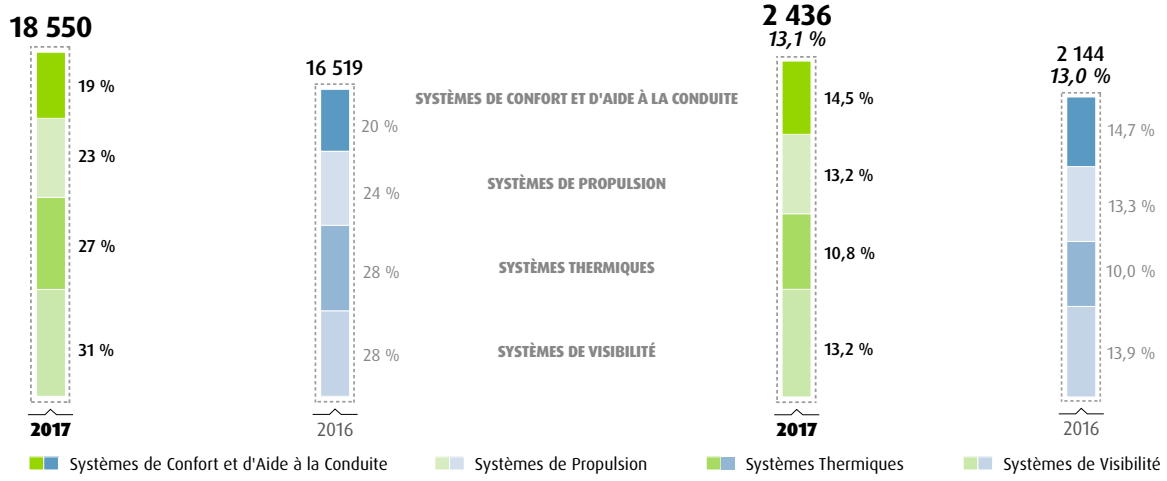

▶ EBITDA par Pôle d'activité

(en % du chiffre d'affaires total et en millions d'euros)

5

3.2 Réconciliation avec les données du Groupe

L'EBITDA se réconcilie avec la marge opérationnelle du Groupe de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2017	2016
Marge opérationnelle	**1 455**	**1 273**
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles et pertes de valeur [1]	948	841
Effet des subventions publiques sur actifs non courants reconnu au compte de résultat	(13)	(13)
Dividendes versés par les sociétés mises en équivalence	46	43
EBITDA	**2 436**	**2 144**
% du chiffre d'affaires	*13,1 %*	*13,0 %*

(1) Uniquement pertes de valeurs comprises dans la marge opérationnelle.

Cet indicateur est utilisé par la Direction pour suivre et contrôler les performances des Pôles et pour décider de l'allocation des ressources.

Le total des actifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante avec le total des actifs du Groupe :

(en millions d'euros)	2017	2016
Actifs sectoriels	**10 577**	**8 245**
Créances clients	2 919	2 462
Autres créances	483	427
Actifs d'impôt exigible	42	38
Actifs financiers	2 901	2 590
Actifs d'impôt différé	456	625
Actifs destinés à être cédés [1]	41	-
TOTAL DES ACTIFS DU GROUPE	**17 419**	**14 387**

(1) À fin décembre 2017, les actifs destinés à être cédés correspondent aux actifs des activités Actionneurs Hydrauliques Passifs (cf. Note 2.2.2.1).

3.3 Informations par zone géographique

Les actifs non courants comprennent les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles (hors *goodwill*) et les participations dans les entreprises associées. Les *goodwill* ne peuvent être ventilés par zone géographique dans la mesure où ils sont alloués aux Pôles qui appartiennent à plusieurs zones.

Année 2017

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires externe par zone de commercialisation	Chiffre d'affaires par zone de production	Actifs non courants
France	1 378	3 103	736
Autres pays d'Europe et Afrique	7 488	6 251	2 353
Amérique du Nord	3 522	3 607	897
Amérique du Sud	492	424	67
Asie	5 670	5 957	2 189
Éliminations	-	(792)	-
TOTAL	**18 550**	**18 550**	**6 242**

Année 2016

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires externe par zone de commercialisation	Chiffre d'affaires par zone de production	Actifs non courants
France	1 278	2 985	672
Autres pays d'Europe et Afrique	6 984	5 757	1 844
Amérique du Nord	3 452	3 453	730
Amérique du Sud	393	337	58
Asie	4 412	4 711	1 604
Éliminations	-	(724)	-
TOTAL	**16 519**	**16 519**	**4 908**

3.4 Chiffre d'affaires par principaux clients

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2017, le groupe Valeo réalise 29 % de son chiffre d'affaires avec deux constructeurs automobile mondiaux, chacun représentant individuellement plus de 13 % du chiffre d'affaires du Groupe.

En 2016, deux constructeurs automobile mondiaux représentaient individuellement plus de 10 % et globalement 29 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Note 4 DONNÉES OPÉRATIONNELLES

4.1 Chiffre d'affaires

Conformément à IAS 18, le chiffre d'affaires inclut essentiellement les ventes de produits finis, ainsi que l'ensemble des revenus sur outillages. Il est évalué à la juste valeur de la contrepartie attendue, net des rabais, remises et ristournes éventuels et hors TVA et autres taxes. Le chiffre d'affaires est enregistré à la date à laquelle le Groupe a transféré à l'acheteur l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété et n'est plus impliqué ni dans la gestion, ni dans le contrôle effectif des biens cédés :

- pour les produits finis, la reconnaissance du chiffre d'affaires s'effectue en respectant les incoterms de ventes prévus contractuellement ;
- pour les outillages, si le Groupe conserve le contrôle des avantages économiques futurs et des risques liés aux outillages, les éventuelles contributions reçues des clients sont reconnues sur la durée de vie industrielle du projet dans la limite de 4 ans. Dans le cas contraire, le chiffre d'affaires est reconnu lors du démarrage de la production en série du projet.

Les baisses de prix octroyées en avance aux constructeurs sont différées dans l'état de la situation financière consolidée lors de leur paiement puis reconnues linéairement au compte de résultat en déduction du chiffre d'affaires à compter de la date de démarrage de la production en série.

Le chiffre d'affaires du groupe Valeo s'élève à 18 550 millions d'euros en 2017, contre 16 519 millions d'euros en 2016, soit une hausse de 12,3 %.

L'évolution des taux de change a un effet défavorable de 1,1 % principalement lié à la dépréciation du renminbi chinois, du dollar américain et du yen japonais ; les variations de périmètre de l'exercice ont un effet favorable de 6,8 %. À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires consolidé progresse de 6,6 % entre les exercices 2016 et 2017.

4.2 Créances clients

Les créances clients sont des actifs financiers courants, initialement enregistrées à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 3 mois.

Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Les pertes de valeur sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte. Les dépréciations sont évaluées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'antériorité des créances et d'une estimation détaillée des risques. Elles sont comptabilisées en résultat opérationnel ou, si elles sont liées à un risque de cessation de paiement du débiteur, en autres produits et charges financiers.

Dans le cadre d'opérations récurrentes ou ponctuelles, les créances clients peuvent faire l'objet d'escompte et être cédées à des établissements bancaires. Conformément aux principes posés par IAS 39 sur la décomptabilisation des actifs financiers, une analyse est alors menée lors de ces opérations pour évaluer le transfert des risques et avantages inhérents à la propriété de ces créances et notamment celui du risque de crédit, du risque de retard de paiement et du risque de dilution. Si cet examen met en évidence non seulement le transfert contractuel du droit à recevoir les flux de trésorerie liés aux créances cédées, mais aussi celui de la quasi-totalité des risques et avantages, les créances clients sont décomptabilisées de l'état de la situation financière consolidée et tous les droits créés ou conservés lors du transfert sont reconnus, le cas échéant.

Dans la situation inverse, les créances clients continuent à être comptabilisées dans l'état de la situation financière consolidée et une dette financière est reconnue à hauteur du montant escompté.

Les créances clients se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Créances clients brutes	2 945	2 486
Dépréciations	(26)	(24)
CRÉANCES CLIENTS NETTES	**2 919**	**2 462**

Au 31 décembre 2017, le premier groupe automobile client de Valeo représente 13 % des créances clients (contre 14 % au 31 décembre 2016).

Le délai de règlement moyen au 31 décembre 2017 est de 51 jours, contre 47 jours au 31 décembre 2016.

L'antériorité des créances commerciales à la date de la clôture s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)		31 décembre 2017	31 décembre 2016
93,5 %	– Non échues	2 753	2 325
3,3 %	– Échues depuis moins d'un mois	99	72
2,6 %	– Échues depuis plus d'un mois mais moins d'un an	76	71
0,6 %	– Échues depuis plus d'un an	17	18
	CRÉANCES CLIENTS BRUTES	**2 945**	**2 486**

Les montants des créances clients brutes non échues et échues depuis moins d'un mois au 31 décembre 2017 s'établissent respectivement à 2 753 et 99 millions d'euros, soit 97 % du montant total des créances clients brutes (96 % au 31 décembre 2016). Les créances échues sont dépréciées à hauteur de 26 millions d'euros (24 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Le montant des créances cédées dont l'échéance est postérieure au 31 décembre 2017, pour lesquelles la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée et qui ne figurent donc plus à l'actif de l'état de la situation financière, représente 312 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 301 millions d'euros au 31 décembre 2016. Sur ces 312 millions d'euros, 93 millions d'euros correspondent à des opérations de cession conduites de manière récurrente (98 millions d'euros au 31 décembre 2016). Le coût financier lié à ces opérations, comptabilisé en coût de l'endettement financier net, s'élève à environ 4 millions d'euros sur 2017 (environ 3 millions d'euros sur 2016).

4.3 Marge brute et coût des ventes

La marge brute est définie comme la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes.

Le coût des ventes inclut, le cas échéant, les indemnités d'assurance relatives à des sinistres intervenus dans le cadre des activités opérationnelles du Groupe. Il peut s'agir de crises qualité ou de dommages aux biens. Un produit d'assurance est enregistré au compte de résultat à la date du sinistre, s'il est démontré que les dommages sont couverts par une police d'assurance en cours de validité. Si ce droit est conditionné à la réalisation ultérieure de réparations ou à l'acquisition de nouveaux actifs (indemnité conditionnelle), le produit y afférent doit être reconnu au moment où interviennent les réparations ou acquisitions précitées.

La marge brute sur la période s'élève à 3 474 millions d'euros, soit 18,7 % du chiffre d'affaires contre 18,3 % en 2016.

Le coût des ventes se décompose comme suit :

(en millions d'euros)		2017	2016
58,1 % (1)	– Consommation matières	(10 780)	(9 681)
12,3 % (1)	– Main d'œuvre	(2 275)	(1 975)
7,9 % (1)	– Coût directs et frais généraux de production	(1 471)	(1 358)
3,0 % (1)	– Amortissements (2)	(550)	(485)
	COÛT DES VENTES	**(15 076)**	**(13 499)**

(1) En % du chiffre d'affaires.
(2) Ce montant n'inclut pas les amortissements sur les frais de développement capitalisés comptabilisés en frais de Recherche et Développement. Il inclut l'impact des subventions publiques sur les actifs non courants de production (hors Recherche et Développement) reconnu au compte de résultat.

4.4 Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas du coût ou de la valeur nette de réalisation. Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix de revient.

Les stocks de matières premières ou marchandises sont valorisés au coût d'achat.

Les stocks de produits finis et les en-cours de production sont valorisés à leur coût de production. Ce coût de production comprend le coût des matières et fournitures mises en œuvre, de la main-d'œuvre de production, des autres frais directs de production et des frais indirects d'usine, à l'exclusion des frais généraux ne contribuant pas à la production. Ces coûts sont déterminés par référence à la méthode « Premier Entré, Premier Sorti » (First In, First Out) et, compte tenu de la rotation des stocks, sont proches des derniers prix de revient.

Les outillages de production, spécifiques à un projet, font l'objet d'une analyse économique de la relation contractuelle avec le constructeur afin de déterminer à qui revient le contrôle des avantages économiques futurs et les risques liés à ces équipements. Ils sont immobilisés dans l'état de la situation financière du Groupe (cf. Note 6.3 sur les immobilisations corporelles) lorsque ce contrôle revient à Valeo ou comptabilisés en stocks (jusqu'à leur cession) dans le cas contraire. La perte éventuelle sur le contrat d'outillage (correspondant à l'écart entre la contribution du client et le prix de revient de l'outillage) est provisionnée dès qu'elle est connue.

Au 31 décembre 2017, les stocks se décomposent comme suit :

	31 décembre 2017			31 décembre 2016
(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Matières premières	723	(104)	**619**	524
En-cours de production	184	(19)	**165**	132
Produits finis, marchandises	625	(96)	**529**	435
Outillages spécifiques	414	(7)	**407**	302
STOCKS NETS	**1 946**	**(226)**	**1 720**	**1 393**

Au 31 décembre 2017, les dépréciations sur stocks et en-cours s'élèvent à 226 millions d'euros (208 millions d'euros au 31 décembre 2016) avec des dotations nettes de reprises d'un montant de 9 millions d'euros sur la période. Sur l'exercice 2016, les dotations nettes pour dépréciation des stocks s'établissaient à 29 millions d'euros.

4.5 Marge opérationnelle y compris la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence

La marge opérationnelle correspond à la marge brute diminuée des frais de Recherche et de Développement nets ainsi que des frais commerciaux et administratifs.

La marge opérationnelle y compris la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence correspond au résultat opérationnel avant autres produits et charges.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2017, la marge opérationnelle y compris la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence s'élève à 1 477 millions d'euros, soit 8,0 % du chiffre d'affaires contre 8,1 % en 2016.

La quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence est de 22 millions d'euros sur l'exercice 2017, contre 61 millions d'euros au titre de l'exercice 2016. Le détail est explicité en Note 4.5.3.

4.5.1 Frais de Recherche et Développement

4.5.1.1 Coûts de développement capitalisés

Le processus d'innovation peut s'analyser en une activité de recherche et une activité de développement. La recherche est l'activité qui permet d'acquérir des connaissances scientifiques ou des techniques nouvelles. Le développement est l'application des résultats de la recherche en vue de la réalisation des produits, avant le commencement de leur production commerciale.

Les coûts liés à la recherche sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont, quant à eux, immobilisés dès lors que le Groupe est en mesure de démontrer :

- son intention ainsi que sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme, qui se matérialisent notamment par l'obtention d'une lettre de nomination du client sur le projet ;
- que l'actif incorporel générera des avantages économiques futurs d'une valeur supérieure à sa valeur nette comptable, qui s'analyse notamment par une marge prévisionnelle du projet suffisante ;
- et que le coût de cet actif incorporel peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement inscrits à l'actif de l'état de la situation financière correspondent donc à des projets d'application spécifique à un client donné, reposant sur des standards génériques validés ou sur des technologies déjà appliquées en production. Ces projets font l'objet d'une analyse au cas par cas afin de s'assurer qu'ils répondent bien aux critères de capitalisation énoncés ci-dessus. Les frais encourus avant la décision formelle d'entrer dans le développement du produit sont enregistrés dans les charges de la période. Les frais encourus postérieurement au démarrage de la production en série sont traités comme des coûts de production.

Les frais de développement immobilisés sont ensuite amortis selon la méthode linéaire sur une durée maximale de 4 ans à compter de la date de démarrage de la production en série.

Les variations des coûts de développements capitalisés sur les exercices 2017 et 2016 sont analysées ci-dessous :

(en millions d'euros)	2017	2016
VALEUR BRUTE AU 1ER JANVIER	**2 300**	**1 973**
Amortissements et dépréciations cumulés	(1 307)	(1 080)
VALEUR NETTE AU 1ER JANVIER	**993**	**893**
Capitalisations	577	437
Cessions	-	(36)
Variations de périmètre (1)	45	-
Pertes de valeur	(4)	(20)
Dotations aux amortissements	(263)	(238)
Écarts de conversion	(33)	-
Reclassements (2)	1	(43)
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE	**1 316**	**993**

(1) Les variations de périmètre de l'exercice sont liées à l'acquisition de FTE automotive (cf. Notes 2.2.1.2).
(2) Les reclassements effectués au 31 décembre 2016 correspondaient essentiellement au classement en actifs destinés à être cédés des immobilisations incorporelles apportées dans le cadre de la création de la coentreprise avec Siemens (cf. Note 2.2.1.6).

4.5.1.2 Frais de Recherche et Développement nets

Les frais de Recherche et de Développement nets sont constitués des coûts encourus sur la période, y compris les dotations aux amortissements des coûts de développement capitalisés, minorés des contributions reçues de clients sur les frais de développement, des ventes de prototypes, des crédits d'impôt recherche et de la quote-part rapportée au résultat des subventions accordées au Groupe pour la Recherche et le Développement. Les contributions reçues des clients et subventions reçues sont enregistrées en résultat en fonction de l'avancement des dépenses des projets auxquels ces aides se rapportent. Les contributions reçues des clients, relatives à des projets dont les coûts de développement sont capitalisés, sont différées et rapportées au compte de résultat sur la période de commercialisation des produits correspondants dans la limite de 4 ans.

Les frais de Recherche et Développement nets se décomposent comme suit sur les exercices 2017 et 2016 :

(en millions d'euros)	2017	2016
Frais de Recherche et Développement bruts	(1 895)	(1 596)
Contributions reçues et subventions	455	456
Frais de développement immobilisés	577	437
Amortissements et pertes de valeur des frais de développement immobilisés	(267)	(253)
FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT NETS	**(1 130)**	**(956)**

En 2017, le Groupe a continué à intensifier ses efforts en matière de Recherche et Développement pour répondre à l'augmentation très significative de son carnet de commandes au cours des dernières années et à une stratégie axée sur des produits technologiques innovants.

Le Crédit d'Impôt Recherche en France dont le calcul est basé sur certaines dépenses de recherche relatives à des projets jugés « éligibles » est payé par l'État, quelle que soit la situation de l'entité au regard de l'impôt sur les sociétés : si la société bénéficiaire du Crédit d'Impôt Recherche est redevable de l'impôt sur les sociétés, ce crédit sera imputé sur l'impôt à payer ; à défaut, il sera remboursé par l'État dans un délai de 3 ans. Le Crédit d'Impôt Recherche, ou tout autre dispositif fiscal similaire dans d'autres juridictions, n'entre donc pas dans le champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » et est comptabilisé en diminution des frais de Recherche et Développement dans la marge opérationnelle du Groupe au rythme où les coûts financés sont reconnus au compte de résultat.

Le Crédit d'Impôt Recherche en France reconnu au compte de résultat sur la période s'élève à 51 millions d'euros sur l'exercice 2017 (contre 55 millions d'euros au cours de l'exercice 2016).

4.5.2 Autres créances

De manière analogue aux créances clients, les créances de Crédit d'Impôt Recherche ou de Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (cf. Note 5.2) peuvent faire l'objet d'une opération d'escompte et être cédées à des établissements bancaires. Par analogie, les principes posés par IAS 39 sur la décomptabilisation des actifs financiers s'appliquent. Une analyse est alors conduite pour évaluer le transfert des risques et avantages inhérents à la propriété de ces créances. Si cet examen met en évidence le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages, ces créances sont décomptabilisées de l'état de la situation financière consolidée. Dans la situation inverse, elles continuent à être comptabilisées dans l'état de la situation financière consolidée et une dette financière est reconnue pour le montant escompté.

Au 31 décembre 2017, les créances de Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi au titre des années 2014, 2015 et 2016 ainsi que les créances 2014, 2015, et 2016 de Crédit d'Impôt Recherche de la France ne figurent plus dans l'état de la situation financière consolidée ; seule subsiste la créance estimée 2017 de Crédit d'Impôt Recherche pour 55 millions d'euros.

En effet, ces créances ont fait l'objet de cessions :

- le 16 décembre 2014 pour la créance de Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi 2014 (pour 15 millions d'euros) ;
- le 26 juin 2015 pour la créance de Crédit d'Impôt Recherche 2014 pour 56 millions d'euros ;
- le 18 décembre 2015 pour la créance de Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi 2015 (pour 15 millions d'euros) ;
- le 22 juin 2016 pour la créance de Crédit d'Impôt Recherche 2015 pour 54 millions d'euros ;
- le 21 décembre 2016 pour la créance de Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi 2016 (pour 15 millions d'euros).
- le 22 juin 2017 pour la créance de Crédit d'Impôt Recherche 2016 pour 57 millions ;
- le 22 décembre 2017 pour la créance de Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi 2017 (pour 17 millions d'euros).

Le coût de ces cessions, comptabilisé en coût de l'endettement financier net sur l'exercice, s'élève à 1 million d'euros pour le Groupe, stable par rapport à l'exercice 2016.

Au 31 décembre 2016, seule subsistait dans l'état de la situation financière consolidée la créance estimée 2016 de Crédit d'Impôt Recherche pour 55 millions d'euros.

4.5.3 Entreprises associées et coentreprises

4.5.3.1 Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)	2017	2016
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	30	27
Quote-part dans les résultats des coentreprises	(8)	34
QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	**22**	**61**

Toutes les sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, qu'il s'agisse des coentreprises ou des entreprises associées, s'inscrivent dans le prolongement de l'activité opérationnelle du Groupe et sont rattachées à un de ses quatre secteurs opérationnels. Elles sont intégrées dans le *reporting* interne du Groupe au sens de la norme IFRS 8 et leur performance opérationnelle est suivie au niveau de chaque Pôle d'activité auquel elles appartiennent. De ce fait, le Groupe estime qu'il est pertinent de classer au sein de la marge opérationnelle la quote-part dans les résultats de ses sociétés mises en équivalence.

Quote-part dans les résultats des entreprises associées

(en millions d'euros)	2017	2016
Ichikoh Industries Limited	20	22
Detroit Thermal Systems	8	5
Autres entreprises associées	2	-
QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	**30**	**27**

Ichikoh Industries Limited, dans laquelle Valeo détenait une participation à hauteur de 31,6 % au 31 décembre 2016, est une société cotée à la Bourse de Tokyo dont la clôture de l'exercice était fixée au 31 mars sur l'exercice 2016. Les états financiers de cette entreprise associée utilisés pour l'application de la méthode de mise en équivalence étaient établis à une date différente de celle des états financiers consolidés sur l'exercice 2016. Cet écart entre la date de clôture de l'entreprise associée et celle du Groupe était de 3 mois, comme autorisé par IAS 28.

Le 24 novembre 2016, Valeo a lancé une offre publique d'achat sur Ichikoh qui s'est clôturée le 12 janvier 2017 et à l'issue de laquelle Valeo a pris le contrôle de la société japonaise. Ichikoh est consolidée par intégration globale dans les comptes du groupe Valeo à compter du 1er février 2017 (cf. Note 2.2.1.5). Aussi, sur l'exercice 2017, la quote-part relative à Ichikoh correspond à une période de 4 mois comprise entre le 1er octobre 2016 et le 30 janvier 2017, ainsi que le gain de cession lié à la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue dans Ichikoh (cf. Note 2.2.1.5).

Quote-part dans les résultats des coentreprises

(en millions d'euros)	2017	2016
Valeo Siemens eAutomotive	(53)	(4)
CloudMade	(3)	-
Coentreprises chinoises	43	37
Autres coentreprises	5	1
QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DES COENTREPRISES	**(8)**	**34**

4.5.3.2 Participations dans les sociétés mises en équivalence

Participations dans les entreprises associées

L'évolution du poste « Participations dans les entreprises associées » s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2017	2016
ENTREPRISES ASSOCIÉES AU 1ER JANVIER	**86**	**74**
Résultat des entreprises associées	30	27
Distribution de dividendes	(8)	(8)
Modifications de périmètre (1)	(81)	-
Autres mouvements	2	(3)
Écarts de conversion	-	(4)
ENTREPRISES ASSOCIÉES AU 31 DÉCEMBRE	**29**	**86**

(1) Les modifications de périmètre incluent essentiellement les impacts liés au changement de méthode de consolidation d'Ichikoh suite à la prise de contrôle intervenue le 20 janvier 2017 (cf. Note 2.2.1.5).

Les participations dans les entreprises associées sont détaillées ci-après :

	Pourcentage d'intérêt *(en %)*		**Valeur de mise en équivalence** *(en millions d'euros)*	
	31 décembre 2017	**31 décembre 2016**	**31 décembre 2017**	**31 décembre 2016**
Ichikoh Industries Limited (1)	55,1	31,6	-	67
Detroit Thermal Systems	49,0	49,0	18	20
Valeo Pyeong Hwa Metals Co. Ltd (2)	49,0	49,0	(1)	(1)
Kuantic	33,3	n.a.	6	-
Autres entreprises associées	n.a.	n.a.	6	-
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES			**29**	**86**

(1) Suite à la prise de contrôle intervenue en janvier 2017, la société Ichikoh Industries Limited est consolidée par intégration globale depuis le 1er février 2017 (cf. Note 2.2.1.5).
(2) La participation dans Valeo Pyeong Hwa Metals Co. Ltd est classée en Autres passifs financiers – part à plus d'un an.

Participations dans les coentreprises

L'évolution du poste « Participations dans les coentreprises » s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2017	2016 (1)
COENTREPRISES AU 1ER JANVIER	**385**	**117**
Résultat des coentreprises	(8)	34
Distribution de dividendes	(38)	(35)
Modifications de périmètre	(3)	272
Autres mouvements	(2)	1
Écarts de conversion	(7)	(4)
COENTREPRISES AU 31 DÉCEMBRE	**327**	**385**

(1) La valeur des mises en équivalence a été modifiée par rapport à celle présentée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016, publiés en février 2017, pour tenir compte des incidences liées à la prise de participation dans la société CloudMade (cf. Note 2.2.1.7).

Les participations dans les coentreprises sont détaillées ci-après :

	Pourcentage d'intérêt *(en %)*		Valeur de mise en équivalence *(en millions d'euros)*	
	31 décembre 2017	31 décembre 2016	31 décembre 2017	31 décembre 2016 (1)
Valeo Siemens eAutomotive	50,0	50,0	182	236
Coentreprises chinoises	n.a.	n.a.	109	111
CloudMade	50,0	50,0	24	28
Autres coentreprises	n.a.	n.a.	12	10
PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES			**327**	**385**

(1) La valeur des mises en équivalence a été modifiée par rapport à celle présentée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016, publiés en février 2017, pour tenir compte des incidences liées à la prise de participation dans la société CloudMade (cf. Note 2.2.1.7).

4.5.3.3 Données financières des sociétés mises en équivalence

Les données sont présentées à 100 % et en normes IFRS.

Les données des entreprises associées mises en équivalence sont données de manière agrégée en raison du caractère individuellement non significatif de chaque entité.

Entreprises associées

Les données financières des entreprises associées sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Actifs non courants	71	426
Actifs courants	85	408
Passifs non courants	25	290
Passifs courants	70	358

(en millions d'euros)	2017	2016
Chiffre d'affaires	306	1 151
Charges opérationnelles	(284)	(1 066)

Coentreprises

Les données financières des coentreprises sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016 (1)
Actifs non courants	611	519
Actifs courants	813	468
Passifs non courants	253	96
Passifs courants	763	411

(1) Les données financières au 31 décembre 2016 ont été modifiées par rapport à celles présentées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016, publiés en février 2017, pour tenir compte des incidences liées à l'allocation du goodwill généré lors de la création de Valeo Siemens eAutomotive (cf. Note 2.2.1.6).

(en millions d'euros)	2017	2016
Chiffre d'affaires	904	749
Charges opérationnelles	(963)	(670)

4.5.3.4 Transactions avec les entreprises mises en équivalence (parties liées)

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec les entreprises associées et les coentreprises. Ces transactions se font à des conditions normales de marché.

Transactions avec les entreprises associées

(en millions d'euros)	31 décembre 2017 (1)	31 décembre 2016
Créances d'exploitation	5	9
Dettes d'exploitation	9	15
Dettes financières nettes (trésorerie)	(2)	11

(1) Du fait de la prise de contrôle d'Ichikoh par Valeo le 20 janvier 2017, les transactions réalisées avec cette société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017 ne sont pas présentées ci-dessus (cf. Note 2.2.1.5).

(en millions d'euros)	2017 (1)	2016
Ventes de marchandises et services rendus	32	34
Achats de marchandises et services reçus	(41)	(67)

(1) Du fait de la prise de contrôle d'Ichikoh par Valeo le 20 janvier 2017, les transactions réalisées avec cette société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017 ne sont pas présentées ci-dessus (cf. Note 2.2.1.5).

Transactions avec les coentreprises

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Créances d'exploitation	27	21
Dettes d'exploitation	27	17
Dettes financières nettes (trésorerie)	(18)	10

(en millions d'euros)	2017	2016
Ventes de marchandises et services rendus	52	24
Achats de marchandises et services reçus	(16)	(10)

4.6 Résultat opérationnel et autres produits et charges

4.6.1 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des charges autres que :

- les produits et charges d'intérêts ;
- les autres produits et charges financiers ;
- les impôts sur les résultats.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2017, le résultat opérationnel y compris la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence s'élève à 1 410 millions d'euros, contre 1 301 millions d'euros en 2016.

4.6.2 Autres produits et charges

Afin de faciliter la lecture du compte de résultat et de la performance du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres produits et charges ».

Cette ligne inclut principalement :

- les frais de transactions et les plus ou moins-values liés à l'évolution du périmètre de consolidation ;
- les litiges majeurs qui ne naissent pas de l'activité opérationnelle du Groupe (sont ainsi exclues les charges relatives aux litiges liés à la qualité des produits vendus, aux clients, aux fournisseurs ou à des pertes de contrat) ;
- les charges liées aux plans de restructuration ;
- les pertes de valeur sur actifs immobilisés constatées principalement dans le cadre des tests de dépréciations des unités génératrices de trésorerie (UGT) et des *goodwill*.

Sur les exercices 2017 et 2016, les autres produits et charges se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	*Notes explicatives*	2017	2016
Frais de transactions et plus/moins values liés aux évolutions du périmètre de consolidation :	*4.6.2.1*		
■ Frais d'acquisition		(4)	(14)
■ Cession des activités Actionneurs Hydrauliques Passifs		(14)	-
■ Cession de l'activité Contrôle Moteur		-	1
■ Produit lié à la création de la coentreprise avec Siemens net des frais		-	159
Litiges :	*4.6.2.2*		
■ Enquêtes de concurrence		(3)	(99)
■ Autres litiges		(13)	(3)
Plans de restructuration	*4.6.2.3*	(19)	(16)
Perte de valeur sur les activités Actionneurs Hydrauliques Passifs	*4.6.2.1*	(14)	-
Perte de valeur sur actifs immobilisés	*4.6.2.4*	-	(61)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES		**(67)**	**(33)**

4.6.2.1 Frais de transactions et plus/ moins-values liés aux évolutions du périmètre de consolidation

Les frais d'acquisitions reconnus sur l'exercice clos au 31 décembre 2017 sont principalement liés aux opérations intervenues sur la période, dont notamment les opérations d'acquisition des sociétés Ichikoh, FTE automotive, Valeo-Kapec, gestigon et Valeo Malaysia CDA Sdn (ex-Precico) (cf. respectivement Notes 2.2.1.5, 2.2.1.2, 2.2.1.1, 2.2.1.4 et 2.2.1.3).

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2017, l'estimation des impacts probables de la cession des activités Actionneurs Hydrauliques Passifs (cf. Note 2.2.2.1) a conduit à la comptabilisation d'une charge complémentaire totale de 28 millions d'euros composée d'une perte de valeur de 14 millions d'euros, affectée au *goodwill* alloué (cf. Note 6.1), et de coûts pour 14 millions d'euros. Ces derniers incluent des coûts opérationnels, informatiques, et juridiques à venir, directement liés à la vente et à la mise en autonomie des activités cédées.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2016, la création de la coentreprise avec Siemens avait généré un produit de cession de 159 millions d'euros net des frais et de l'impact des options croisées reconnues.

4.6.2.2 Litiges

Fin juillet 2011, des enquêtes de concurrence ont été engagées à l'encontre de divers équipementiers automobile dont Valeo par les autorités de la concurrence américaines et européennes, dans les secteurs des équipements et systèmes produits pour l'industrie automobile.

Sur l'exercice 2017, ce poste inclut essentiellement les frais des conseils juridiques relatifs à ces enquêtes (cf. Note 7.2). Sur l'exercice 2016, il incluait essentiellement les incidences de ces enquêtes.

4.6.2.3 Plans de restructuration

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2017, les coûts de restructuration sont essentiellement constitués des charges liées à un nouveau plan de restructuration annoncé en Amérique du Sud sur le premier semestre ainsi qu'aux incidences de la fermeture d'une usine en Chine, et à la charge sur la période au titre des plans de préretraite en Allemagne.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2016, les charges de restructuration incluaient principalement des coûts liés aux plans de départ en préretraite en Allemagne, des coûts afférents à un plan d'arrêt progressif d'activité dans une usine espagnole annoncé en 2015, les incidences d'un plan de départs au Japon annoncé sur le second semestre 2016 et à un plan de réduction d'activité dans une usine en France annoncé au cours du 1er semestre 2016. Ces effets étaient partiellement compensés à hauteur de 8 millions d'euros par l'effet du programme de sortie en capital (ou « *Lump-sum program* ») aux États-Unis, net des frais administratifs (cf. Note 5.3.4).

4.6.2.4 Perte de valeur sur actifs immobilisés

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2016, les tests de perte de valeur des unités génératrices de trésorerie (UGT) avaient conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur sur l'unité génératrice de trésorerie Groupe de Produits Compresseurs à hauteur de 49 millions d'euros, ainsi que d'une perte de valeur de 12 millions d'euros sur le Groupe de Produits Systèmes électroniques.

Note 5 CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

5.1 Effectifs

Les effectifs du Groupe, incluant les effectifs intérimaires, sont les suivants :

	2017	2016
Effectifs totaux au 31 décembre	111 600	91 800
Effectifs moyens sur l'exercice	105 350	89 125

5.2 Avantages du personnel

Les avantages du personnel sont évalués conformément à la norme IAS 19. Ils se décomposent entre avantages à court terme et avantages à long terme.

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme tels que les congés payés, congés maladie, primes et autres avantages (autres que les indemnités de fin de contrat) payables dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les salariés ont rendu les services correspondants.

Ces avantages sont comptabilisés dans les dettes courantes et enregistrés en charges sur l'exercice lorsque le service est rendu par le salarié.

Les avantages à long terme couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent notamment les indemnités de départ à la retraite, les compléments de retraite ainsi que la couverture de certains frais médicaux pour les retraités et préretraités ;
- les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) qui recouvrent principalement les médailles du travail.

Les différents avantages offerts à chaque employé dépendent des législations locales, conventions ou accords en vigueur dans chaque société du Groupe.

Ces avantages se caractérisent de deux manières :

- les régimes dits à cotisations définies qui ne sont pas porteurs d'engagement futur puisque l'obligation de l'employeur est limitée au versement régulier de cotisations ; ils sont enregistrés en charge sur la base des appels à cotisation ;
- les régimes dits à prestations définies par lesquels l'employeur garantit un niveau futur de prestations. Une obligation (cf. Note 5.3) est alors comptabilisée au passif de l'état de la situation financière.

Le compte de résultat présente les frais de personnel par destination. Ils comprennent notamment les éléments suivants :

(en millions d'euros)	2017	2016
Traitements et salaires [1]	3 164	**2 727**
Charges sociales	617	**531**
Paiements en actions	27	**21**
Charges de retraite des régimes à cotisations définies	109	**83**
TOTAL	**3 917**	**3 362**

(1) Effectifs intérimaires inclus.

En France, le Groupe bénéficie du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) dont le calcul est basé sur une partie des rémunérations versées aux salariés des entreprises françaises. Ce crédit d'impôt est payé par l'État, quelle que soit la situation de l'entité au regard de l'impôt sur les sociétés : il est remboursé par l'État dans un délai de trois ans si l'entité ne paye pas d'impôt sur les sociétés.

Il n'entre donc pas dans le champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel dans le résultat opérationnel du Groupe et correspond à un produit de 17 millions d'euros sur l'exercice 2017, contre 15 millions en 2016.

Les charges de retraite des régimes à prestations définies sont présentées dans la Note 5.3.

Les provisions pour plans de restructuration et litiges sociaux sont présentées dans la Note 7.1.

5.3 Provisions pour retraites et engagements assimilés

Comme indiqué en Note 5.2, les avantages à long-terme pour les plans à prestations définies créent une obligation comptabilisée en provision pour retraites et engagements assimilés.

La provision pour retraites est égale à la valeur actualisée des obligations diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs versés dans des fonds affectés à leur financement. Un excédent d'actif n'est comptabilisé que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe.

La provision pour les autres avantages à long terme est quant à elle égale à la valeur actualisée des obligations. Les coûts attendus de ces avantages sont comptabilisés en charges de personnel tout au long de la période d'activité du salarié dans l'entreprise.

La détermination de ces provisions repose sur des évaluations effectuées par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière. Ces évaluations intègrent aussi bien des hypothèses macroéconomiques propres à chaque pays dans lesquels le Groupe opère (taux d'actualisation, croissance des salaires, évolution des dépenses de santé) que démographiques (taux de rotation des effectifs, âge de départ en retraite, espérance de vie).

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de première catégorie sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation.

Des écarts actuariels sont générés lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles. Dans le cas d'avantages à long terme pendant l'emploi, les écarts actuariels sont reconnus immédiatement en résultat. En revanche, en ce qui concerne les avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels générés sont comptabilisés dans l'état du résultat global, nets d'impôts différés.

Les coûts des services passés, résultant de l'adoption d'un nouveau régime ou de la modification d'un régime existant à prestations définies, sont immédiatement comptabilisés en résultat.

La charge comptabilisée au compte de résultat comprend :

- les coûts des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés ainsi que les éventuels effets de toute réduction ou liquidation de régime ;
- la charge nette d'intérêts sur les obligations et les actifs de couverture comptabilisée en résultat financier.

5.3.1 Description des régimes

Le Groupe a mis en place un nombre important de régimes à prestations définies au bénéfice d'une majorité de salariés et d'anciens salariés. Les caractéristiques spécifiques de ces plans (formules de prestations, présence ou non d'actifs de financement) varient en fonction des lois et des réglementations applicables dans chaque pays où travaillent les salariés. 94 % des provisions au 31 décembre 2017 sont liées aux engagements postérieurs à l'emploi, les 6 % restants correspondant à d'autres avantages à long terme.

Les principaux régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi concernent :

- des services de retraite complémentaire en Allemagne, aux États-Unis, au Japon et au Royaume-Uni qui s'ajoutent aux régimes nationaux :

  Les droits aux pensions de retraite sont calculés en fonction des salaires de fin de carrière et du nombre d'années d'ancienneté dans le Groupe. Certains régimes sont préfinancés, en raison des contraintes légales locales (États-Unis/Corée du Sud/Royaume-Uni) ou d'une volonté de l'entreprise lors de la création du plan (Japon).

  La plupart des plans aux États-Unis sont désormais figés et ne donnent droit aujourd'hui à aucun avantage supplémentaire ;

- des indemnités de fin de carrière en France ou de cessation de service en Corée du Sud, au Mexique ou en Italie :

  Ce sont des indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment soit de son départ à la retraite (cas de la France), soit de son départ de la Société quelle que soit la raison de ce départ (départ à la retraite, départ volontaire ou licenciement) comme c'est le cas en Corée du Sud, au Mexique ou en Italie ;

- des plans de couverture maladie pendant la période de retraite aux États-Unis :

  Valeo contribue en effet financièrement aux régimes de remboursement de frais médicaux et d'assurance-vie pour certains salariés retraités aux États-Unis. Ces plans ne sont pas couverts par des actifs de financement et sont tous aujourd'hui figés (le dernier plan a été gelé au 1er janvier 2012). Pour les participants au régime qui continuent de travailler pour le Groupe, aucun avantage supplémentaire n'est donc accordé au titre de ces régimes depuis cette date ;

- des plans de retraites supplémentaires pour certains cadres et dirigeants du Groupe en France, dont un seul plan est encore actif depuis le 1er janvier 2010 et qui concerne les « Cadres hors catégorie » de Valeo ; la part spécifique des engagements relatifs aux dirigeants du Groupe est détaillée en Note 5.5.

La duration moyenne de ces principaux régimes et les effectifs inclus dans ces plans par zone géographique sont les suivants au 31 décembre 2017 :

	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Total
Employés actifs salariés Valeo	12 535	22 157	9 864	12 097	**56 653**
Employés actifs ayant quitté le Groupe	-	2 075	1 862	620	**4 557**
Retraités	8	4 864	4 584	1 723	**11 179**
Effectifs totaux	**12 543**	**29 096**	**16 310**	**14 440**	**72 389**
Duration moyenne des régimes postérieurs à l'emploi *(en nombre d'années)*	**12**	**22**	**13**	**10**	**16**

À cela s'ajoutent d'autres avantages à long terme sous forme principalement de médailles du travail ou gratifications d'ancienneté en France, en Allemagne, en Corée du Sud et au Japon.

Tous ces régimes sont comptabilisés conformément à la méthode décrite ci-dessus.

5.3.2 Hypothèses actuarielles

Les taux d'actualisation des différentes zones géographiques sont déterminés en utilisant les flux de prestations attendus des régimes et une courbe de taux de rendement construite à partir d'un large panier d'obligations d'entreprises de haute qualité (notées AA). Dans les pays où le marché des obligations d'entreprises de haute qualité est insuffisamment profond, les taux d'actualisation sont mesurés en référence à des taux gouvernementaux.

Les taux retenus, pour les pays dont les engagements sont les plus significatifs, sont les suivants :

Pays	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Zone Euro	2,00	1,80
Royaume-Uni	2,30	2,55
États-Unis	3,60	3,90
Japon	0,50	0,30
Corée du Sud	3,25	2,80

Le taux moyen pondéré de progression des salaires à long terme est autour de 3,0 % au 31 décembre 2017, stable par rapport au 31 décembre 2016.

Le taux de croissance des frais médicaux aux États-Unis retenu pour l'évaluation des principaux engagements est de 7,20 % au 31 décembre 2017, puis diminue pour atteindre 5 % en 2032. Cette dernière hypothèse n'a pas évolué par rapport à l'exercice précédent.

La sensibilité des principaux engagements à une variation de plus ou moins 0,5 point des taux d'actualisation et du taux d'inflation est présentée ci-après en Note 5.3.7.

5.3.3 Détail et évolution des engagements

Les engagements et provisions se décomposent comme suit par principale zone géographique :

Année 2017

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord [1]	Asie	Total
Valeur actuelle des engagements non couverts par des actifs	220	470	99	117	**906**
Valeur actuelle des engagements couverts par des actifs	41	172	405	225	**843**
Valeur de marché des actifs investis	(6)	(87)	(336)	(190)	**(619)**
PROVISIONS CONSTITUÉES AU 31 DÉCEMBRE 2017	**255**	**555**	**168**	**152**	**1 130**
Effectifs permanents au 31 décembre 2017 [2]	12 610	31 114	13 306	21 072	**78 102**

(1) Les engagements non couverts par des actifs en Amérique du Nord incluent notamment des plans médicaux aux États-Unis à hauteur de 74 millions d'euros.

(2) Les effectifs permanents présentés n'incluent pas ceux de l'Amérique du Sud pour lesquels aucun engagement n'est comptabilisé au titre des retraites et autres avantages à long terme. Les engagements en Amérique du Nord sont élevés au regard des effectifs permanents du Groupe dans cette zone, car une part significative est liée à des retraités ou d'anciens salariés qui ont quitté le Groupe.

Année 2016

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord [1]	Asie	Total
Valeur actuelle des engagements non couverts par des actifs	221	478	113	49	**861**
Valeur actuelle des engagements couverts par des actifs	41	114	455	111	**721**
Valeur de marché des actifs investis	(7)	(80)	(334)	(89)	**(510)**
PROVISIONS CONSTITUÉES AU 31 DÉCEMBRE 2016	**255**	**512**	**234**	**71**	**1 072**
Effectifs permanents au 31 décembre 2016 [2]	12 176	25 611	11 965	15 141	**64 893**

(1) Les engagements non couverts par des actifs en Amérique du Nord incluent notamment des plans médicaux aux États-Unis à hauteur de 88 millions d'euros.
(2) Les effectifs permanents présentés n'incluent pas ceux de l'Amérique du Sud pour lesquels aucun engagement n'est comptabilisé au titre des retraites et autres avantages à long terme. Les engagements en Amérique du Nord sont élevés au regard des effectifs permanents du Groupe dans cette zone, car une part significative est liée à des retraités ou d'anciens salariés qui ont quitté le Groupe.

L'évolution des engagements par grande zone géographique sur les exercices 2017 et 2016 est détaillée dans les tableaux suivants :

Année 2017

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Total
ENGAGEMENTS AU 1ER JANVIER 2017	**262**	**592**	**568**	**160**	**1 582**
Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	(5)	(26)	16	-	**(15)**
Prestations versées	(17)	(20)	(36)	(24)	**(97)**
Écarts de conversion	-	(5)	(69)	(25)	**(99)**
Variations de périmètre [1]	-	71	-	207	**278**
Reclassements [2]	-	(2)	-	-	**(2)**
Charges/(produits) de l'exercice :	21	32	25	24	**102**
■ *Coût des services rendus*	*20*	*21*	*2*	*21*	***64***
■ *Charge d'intérêts*	*4*	*12*	*21*	*3*	***40***
■ *Autres* [3]	*(3)*	*(1)*	*2*	-	***(2)***
ENGAGEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2017	**261**	**642**	**504**	**342**	**1 749**

(1) Les variations de périmètre de l'exercice sont liées aux acquisitions de Ichikoh, FTE automotive, et Valeo-Kapec (cf. respectivement Notes 2.2.1.5, 2.2.1.2 et 2.2.1.1).
(2) Les engagements liés aux activités Actionneurs Hydrauliques Passifs ont été reclassés en passifs destinés à être cédés au 31 décembre 2017 (cf. Note 2.2.2.1).
(3) La ligne « Autres » comprend principalement les écarts actuariels reconnus immédiatement au compte de résultat ainsi que les effets des coûts des services passés et profits sur liquidation.

Sur l'exercice 2017, les gains actuariels de 15 millions d'euros correspondent principalement aux conséquences de la hausse des taux d'actualisation dans les pays de la zone Euro partiellement compensées par les conséquences d'une baisse du taux d'actualisation aux États-Unis.

Année 2016

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Total
ENGAGEMENTS AU 1ER JANVIER 2016	**246**	**527**	**604**	**149**	**1 526**
Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	14	68	18	4	**104**
Prestations versées	(24)	(16)	(88)	(15)	**(143)**
Écarts de conversion	-	(14)	17	5	**8**
Variations de périmètre (1)	-	2	1	-	**3**
Charges/(produits) de l'exercice :	26	25	16	17	**84**
■ *Coût des services rendus*	*18*	*17*	*3*	*14*	*52*
■ *Charge d'intérêts*	*5*	*13*	*25*	*3*	*46*
■ *Autres* (2)	*3*	*(5)*	*(12)*	-	*(14)*
ENGAGEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2016	**262**	**592**	**568**	**160**	**1 582**

(1) Les variations de périmètre de l'exercice sont liées aux acquisitions de peiker et Spheros (cf. respectivement Notes 2.2.1.10 et 2.2.1.9).
(2) La ligne « Autres » comprend principalement les écarts actuariels reconnus immédiatement au compte de résultat ainsi que les effets des coûts des services passés et profits sur liquidation.

Sur l'exercice 2016, les pertes actuarielles de 104 millions d'euros correspondent principalement aux conséquences de la baisse des taux d'actualisation dans les pays de la zone Euro et aux États-Unis. Par ailleurs, sur le second semestre 2016, un programme de sortie en capital d'une durée limitée (ou « Lump-sum program ») a été proposé aux participants éligibles des quatre plans de retraite aux États-Unis, générant un produit de 12 millions d'euros lié à la liquidation des obligations vis-à-vis des participants ayant participé au programme.

5.3.4 Évolution des provisions

Les variations des provisions, y compris les actifs sur retraites et engagements assimilés, sur les exercices 2017 et 2016 s'expliquent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Total
PROVISIONS AU 1ER JANVIER 2016	**236**	**449**	**250**	**65**	**1 000**
Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	14	59	15	4	**92**
Utilisation de l'année	(21)	(17)	(40)	(17)	**(95)**
Écarts de conversion	-	(3)	7	3	**7**
Variation de périmètre	-	2	1	-	**3**
Charges/(produits) de l'exercice :	26	22	1	16	**65**
■ *Coût des services rendus*	*18*	*17*	*3*	*14*	*52*
■ *Charge nette d'intérêts*	*5*	*10*	*10*	*2*	*27*
■ *Autres éléments*	*3*	*(5)*	*(12)*	-	*(14)*
PROVISIONS AU 31 DÉCEMBRE 2016	255	512	234	71	**1 072**
Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	(5)	(32)	(23)	(9)	**(69)**
Utilisation de l'année	(16)	(18)	(31)	(26)	**(91)**
Écarts de conversion	-	(3)	(25)	(14)	**(42)**
Variation de périmètre	-	68	-	108	**176**
Reclassements (1)	-	(2)	-	-	**(2)**
Charges/(produits) de l'exercice :	21	30	13	22	**86**
■ *Coût des services rendus*	*20*	*21*	*2*	*21*	*64*
■ *Charge nette d'intérêts*	*4*	*10*	*9*	*1*	*24*
■ *Autres éléments*	*(3)*	*(1)*	*2*	-	*(2)*
PROVISIONS AU 31 DÉCEMBRE 2017	**255**	**555**	**168**	**152**	**1 130**
Dont part à moins d'un an	16	21	62	18	**117**

(1) Les provisions liées aux activités Actionneurs Hydrauliques Passifs ont été reclassées en passifs destinés à être cédés au 31 décembre 2017 (cf. Note 2.2.2.1).

Le faible niveau des charges de l'exercice 2016 en comparaison aux charges de l'exercice 2017 s'explique essentiellement par l'effet du programme de sortie en capital lancé aux États-Unis sur le second semestre 2016. Les charges de l'exercice 2017 relatives aux retraites et autres engagements sociaux s'établissent à 86 millions d'euros contre 65 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, dont notamment 60 millions d'euros ont été comptabilisés en marge opérationnelle, 24 millions d'euros en Autres produits et charges financiers, et 2 millions d'euros en Autres produits et charges.

5.3.5 Détail et évolution des actifs investis

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2017 et 2016, la décomposition des actifs de couverture par nature est détaillée dans les tableaux suivants :

Année 2017

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie [1]	Total
Banque	-	1	3	44	**48**
Actions	6	49	203	48	**306**
Obligations d'État	-	18	65	42	**125**
Obligations d'entreprises	-	16	65	15	**96**
Immobilier	-	-	-	3	**3**
Autres supports [2]	-	3	-	38	**41**
DÉTAIL DES ACTIFS INVESTIS AU 31 DÉCEMBRE 2017	**6**	**87**	**336**	**190**	**619**

(1) Au 31 décembre 2017, un plan au Japon présente une position excédentaire, la juste valeur des actifs du plan étant supérieure à la valeur de l'engagement. Le Groupe a ainsi reconnu un actif financier non courant à hauteur de la situation excédentaire, soit 5 millions d'euros, considérant le droit à remboursement comme inconditionnel suite à l'analyse menée conformément aux dispositions d'IFRIC 14.

(2) Les « Autres supports » correspondent essentiellement à des investissements dans des véhicules de financement.

Année 2016

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Total
Banque	-	-	15	38	**53**
Actions	7	44	195	15	**261**
Obligations d'État	-	19	62	4	**85**
Obligations d'entreprises	-	17	62	31	**110**
Immobilier	-	-	-	1	**1**
DÉTAIL DES ACTIFS INVESTIS AU 31 DÉCEMBRE 2016	**7**	**80**	**334**	**89**	**510**

Ces actifs sont gérés par des sociétés de gestion spécialisées.

Dans le cadre de la gestion du risque lié à ce portefeuille d'actifs, les décisions d'allocation des fonds entre les différentes classes d'actifs (actions, obligations, disponibilités) sont prises par des comités d'investissements ou des *trustees* spécifiques à chaque pays concerné, sur proposition de conseils externes en fonction des perspectives de marché et des caractéristiques des engagements de retraites. La revue de la pertinence de ces placements et de leurs performances fait l'objet d'un suivi régulier par ces mêmes comités.

En raison de la nature des actifs de couverture, le Groupe n'est pas exposé à des appels de marge sur ses engagements de retraites.

L'évolution de la valeur des actifs de couverture sur les exercices 2017 et 2016 s'explique de la manière suivante :

Année 2017

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Total
ACTIFS INVESTIS AU 1ER JANVIER 2017	**7**	**80**	**334**	**89**	**510**
Rendement attendu des fonds	-	2	12	2	**16**
Contributions versées aux fonds externes	4	4	23	18	**49**
Prestations versées	(5)	(6)	(28)	(16)	**(55)**
Écarts actuariels	-	6	39	9	**54**
Variation de périmètre (1)	-	3	-	99	**102**
Écarts de conversion	-	(2)	(44)	(11)	**(57)**
ACTIFS INVESTIS AU 31 DÉCEMBRE 2017	**6**	**87**	**336**	**190**	**619**

(1) Les variations de périmètre de l'exercice sont liées aux acquisitions de Ichikoh, FTE automotive, et Valeo-Kapec (cf. respectivement Notes 2.2.1.5, 2.2.1.2 et 2.2.1.1).

La hausse de la juste valeur des actifs investis sur l'exercice 2017 s'explique principalement par les acquisitions de la période pour 102 millions d'euros ainsi que par la bonne performance des fonds dont le rendement effectif sur l'exercice est un gain de 70 millions d'euros, à comparer au rendement attendu de 16 millions d'euros, comptabilisé en autres produits et charges financiers. La différence s'explique par 54 millions d'euros de gains actuariels, reconnus parmi les autres éléments du résultat global sur l'exercice 2017.

Les contributions versées aux fonds externes se sont élevées à 49 millions d'euros pour l'année 2017, en forte hausse par rapport aux estimations du fait d'une part des acquisitions et d'autre part de paiements supérieurs aux attentes aux États-Unis. Elles sont estimées à 46 millions d'euros pour l'année 2018.

Année 2016

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Total
ACTIFS INVESTIS AU 1ER JANVIER 2016	**10**	**78**	**354**	**84**	**526**
Rendement attendu des fonds	-	3	15	1	**19**
Contributions versées aux fonds externes	8	4	30	9	**51**
Prestations versées	(11)	(3)	(29)	(7)	**(50)**
Écarts actuariels	-	9	3	-	**12**
Écarts de conversion	-	(11)	10	2	**1**
Autres mouvements	-	-	(49)	-	**(49)**
ACTIFS INVESTIS AU 31 DÉCEMBRE 2016	**7**	**80**	**334**	**89**	**510**

En 2016, la baisse de la juste valeur des actifs investis sur la zone Amérique du Nord s'explique principalement par le programme de sortie en capital (ou « *Lump-sum program* ») aux États-Unis.

5.3.6 Historique

L'historique de l'engagement, des actifs financiers et des pertes et gains actuariels se décline comme suit :

(en millions d'euros)	2017	2016	2015	2014	2013 (1)
Engagements	1 749	1 582	1 526	1 552	1 146
Actifs financiers	(619)	(510)	(526)	(493)	(368)
ENGAGEMENTS NETS	**1 130**	**1 072**	**1 000**	**1 059**	**778**
(Pertes) et gains actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	69	(92)	93	(225)	102

(1) Pour la période close au 31 décembre 2013, les données ont été modifiées par rapport à celles présentées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2013 publiés en février 2014, pour tenir compte des incidences liées à l'application des nouvelles normes sur la consolidation, à compter du 1er janvier 2014, de manière rétrospective.

Les gains actuariels reconnus en autres éléments du résultat global en 2017 comprennent :

- 10 millions de gains actuariels d'hypothèses générés sur les engagements essentiellement liées à la hausse des taux d'actualisation dans la zone Euro et partiellement compensés par la baisse des taux d'actualisation aux États-Unis ;
- 6 millions d'euros de gains actuariels d'expérience sur les engagements ; et
- 53 millions d'euros de gains actuariels sur le rendement des actifs de financement.

5.3.7 Sensibilité des engagements

L'évolution des engagements est sensiblement influencée par les taux d'actualisation ou les taux d'inflation retenus par zone géographique ou par pays.

Ainsi, l'incidence d'une variation de 0,5 point de ces taux sur la valeur de l'engagement au 31 décembre 2017 est présentée ci-après :

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Total
Taux d'actualisation					
Impact d'une hausse de 0,5 pt	(14)	(55)	(29)	(14)	**(112)**
Impact d'une baisse de 0,5 pt	15	59	30	15	**119**
Taux d'inflation salariale					
Impact d'une hausse de 0,5 pt	15	2	1	4	**22**
Impact d'une baisse de 0,5 pt	(13)	(2)	(1)	(4)	**(20)**

Le taux d'inflation salariale a une plus faible incidence que le taux d'actualisation sur la valeur des engagements au 31 décembre 2017, notamment aux États-Unis et au Royaume-Uni. Ceci s'explique par l'existence de plans qui sont aujourd'hui fermés et pour lesquels il ne subsiste que des engagements pour d'anciens salariés du Groupe.

La sensibilité du coût des services rendus 2018 à ces variations de taux est limitée. La variation de 0,5 point du taux d'actualisation générerait une charge supplémentaire de 5 millions d'euros, en cas de baisse du taux et une réduction de la charge de 5 millions d'euros, dans le cas inverse.

Une variation de 1 point du taux de croissance des frais médicaux aux États-Unis n'aurait pas d'incidence significative sur le montant des engagements et sur la charge de l'exercice.

5.3.8 Prestations à verser lors des 10 prochaines années

Les prestations qui devront être versées par le Groupe dans les 10 prochaines années au titre des plans de retraites et assimilés sont estimées comme suit :

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Total
2018	13	15	7	10	**45**
2019	19	15	7	10	**51**
2020	11	16	7	10	**43**
2021	10	17	6	10	**43**
2022	17	18	6	11	**53**
2023/2027	91	103	33	62	**289**
TOTAL	**161**	**186**	**66**	**112**	**524**

5.4 Paiements fondés sur les actions

Certains salariés du Groupe reçoivent une rémunération en instruments de capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions.

Plans d'actions gratuites

La juste valeur de l'avantage accordé aux salariés dans le cadre des plans d'actions gratuites est estimée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution, en tenant compte d'une décote liée aux dividendes non perçus sur la période d'acquisition des droits, et d'une décote d'incessibilité, calculée sur la base de la méthodologie suggérée par le communiqué CNC de décembre 2004.

Pour les plans réglés en instruments de capitaux propres, la charge globale du plan est calculée et figée à la date d'attribution du plan. Le nombre d'instruments que Valeo s'attend à remettre aux bénéficiaires inclut l'incidence liée à la rotation des populations concernées par chaque plan. L'attribution finale étant soumise à une condition de présence, cette charge de personnel est reconnue linéairement sur la période d'acquisition des droits en contrepartie des capitaux propres.

Plans d'options d'achat d'actions

Les coûts des plans d'options d'achat d'actions sont également comptabilisés en charges de personnel. Cette charge, qui correspond à la juste valeur de l'instrument émis, est étalée sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur est déterminée sur la base de modèles d'évaluation adaptés aux caractéristiques des instruments (modèle de Black-Scholes Merton pour les options). Le Groupe réexamine périodiquement le nombre d'options potentiellement exerçables. Le cas échéant, il comptabilise au compte de résultat les conséquences de la révision de ses estimations.

La prise en compte des options d'achat et des actions gratuites dans le calcul du résultat dilué par action est décrite dans la Note 10.2.

La charge enregistrée en 2017 relative aux plans d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites s'établit à 27 millions d'euros (21 millions d'euros sur l'exercice 2016).

5.4.1 Plans d'actions gratuites

Les caractéristiques des plans d'actions gratuites en faveur du personnel du groupe Valeo, autorisés par l'Assemblée générale des actionnaires, sont les suivantes au 31 décembre 2017 :

Année de mise en place du plan	Nombre d'actions gratuites autorisées	*dont accordées sous réserve* (1)	Nombre d'actions restant à remettre au 31/12/2017	Année d'acquisition (2)
2013	1 421 442	669 942	448 716	2016/2018
2014	970 440	316 770	358 029	2017/2019
2015	957 027	260 805	807 990	2018/2020
2016	1 267 022	573 522	873 326	2019/2021
2017	1 012 043	466 551	754 806	2020/2022
TOTAL	**5 627 974**	**2 287 590**	**3 242 867**	

(1) Ces actions gratuites sont accordées sous réserve de l'atteinte par le Groupe de critères de performance.
(2) L'année d'acquisition varie selon les pays bénéficiaires du plan.

Les principales données et hypothèses sous-tendant l'évaluation de la juste valeur des plans d'actions gratuites sont les suivantes :

	2017		2016	
Actions gratuites	**France**	**Autres pays**	**France**	**Autres pays**
Prix de l'action à la date d'autorisation *(en euros)*	59,0	59,0	46,1	46,1
Taux sans risque *(en %)*	0,0	n.a.	(0,1)	n.a.
Taux de dividende *(en %)*	1,4	n.a.	1,1	n.a.
JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES *(EN EUROS)*	**50,9**	**51,4**	**38,9**	**39,5**

5.4.2 Plans d'options d'achat d'actions

Les caractéristiques des plans d'achat d'actions en faveur du personnel du groupe Valeo en vigueur au 31 décembre 2017 sont les suivantes :

Année de mise en place du plan	Nombre d'options autorisées	*dont accordées sous réserve* (1)	Prix d'exercice de l'option *(en euros)* (2)	Nombre d'actions restant à acquérir au 31/12/2017	Année limite de levée des options
2010	3 000 000	1 834 095	8,02	267 695	2018
2011	878 520	631 110	14,14	82 175	2019
2012	1 101 480	795 690	13,59	226 735	2020
TOTAL	**4 980 000**	**3 260 895**		**576 605**	

(1) Ces options d'achat d'actions sont accordées sous réserve de l'atteinte par le Groupe de critères de performance.
(2) Prix d'exercice égal à 100 % de la moyenne des cours de l'action Valeo au titre des 20 jours de cotation précédant le Conseil d'administration attribuant les options d'achat, ou à 100 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société si celui-ci est supérieur au cours de l'action Valeo.

5.4.3 Mouvements des plans d'achat d'actions et d'actions gratuites

Les mouvements sur les plans d'achat d'actions ou d'actions gratuites intervenus sur les années 2017 et 2016 sont les suivants :

Année 2017

	Nombre d'options et d'actions gratuites	Prix d'exercice moyen pondéré
OPTIONS NON EXERCÉES/ACTIONS GRATUITES À REMETTRE AU 1ER JANVIER 2017	**4 001 486**	**2,36**
Options/actions gratuites attribuées	772 572	-
Options/actions gratuites annulées	(171 414)	0,61
Options/actions gratuites échues	(19 623)	0,00
Options exercées/actions gratuites remises	(763 549)	3,87
OPTIONS NON EXERCÉES/ACTIONS GRATUITES A REMETTRE AU 31 DÉCEMBRE 2017	**3 819 472**	**1,67**
OPTIONS EXERÇABLES AU 31 DÉCEMBRE 2017	**576 605**	**11,08**

Année 2016

	Nombre d'options et d'actions gratuites	Prix d'exercice moyen pondéré
OPTIONS NON EXERCÉES/ACTIONS GRATUITES À REMETTRE AU 1ER JANVIER 2016	**5 075 178**	**3,86**
Options/actions gratuites attribuées	1 267 022	-
Options/actions gratuites annulées	(480 941)	0,19
Options/actions gratuites échues	(85 374)	8,55
Options exercées/actions gratuites remises	(1 774 399)	5,24
OPTIONS NON EXERCÉES/ACTIONS GRATUITES À REMETTRE AU 31 DÉCEMBRE 2016	**4 001 486**	**2,36**
OPTIONS EXERÇABLES AU 31 DÉCEMBRE 2016	**826 673**	**11,43**

5.4.4 Plan d'actionnariat salarié : Shares4U

Dans les pays qui satisfont aux critères d'éligibilité du Groupe et de faisabilité locale, Valeo offre à ses salariés bénéficiaires de l'offre la possibilité de devenir actionnaires grâce à une augmentation de capital spéciale qui leur est réservée.

Comme en 2016, un nouveau plan classique a été proposé, sur l'exercice 2017, aux salariés leur permettant de souscrire des actions Valeo (par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise ou en actionnariat direct) à un prix de souscription fixé, le 3 juin 2017, par le Président-Directeur Général du Groupe sur délégation du Conseil d'administration. Le prix de souscription de 51,62 euros correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action Valeo sur les 20 séances de Bourse précédant la date de la décision minoré d'une décote de 20 %. Ces actions sont indisponibles pour une durée de cinq ans (sauf cas de déblocage anticipé prévus par les réglementations locales applicables). Les salariés supportent le risque de variation de valeur du titre par rapport au prix de souscription.

La souscription des actions dans le cadre du PEG (Plan d'Épargne de Groupe) permet aux salariés de bénéficier d'un abondement de leur employeur. En dehors de la France, les salariés se voient attribuer des actions gratuites conditionnelles régies par le règlement du plan d'actions gratuites arrêté par le Groupe. Les actions attribuées gratuitement sont des actions existantes de Valeo rachetées sur le marché.

Au total, 509 990 actions ont été souscrites à un prix de 51,62 euros, soit une augmentation de capital de 26 millions d'euros intervenue le 27 juillet 2017.

Le coût de ce plan est évalué conformément au communiqué du CNC, en prenant en considération l'impossibilité pour le salarié de céder ses titres pendant une durée de cinq ans.

Les hypothèses retenues pour la valorisation des instruments de capitaux propres sont les suivantes :

	2017	2016
Date d'octroi des droits	3 juin	19 septembre
Prix de référence *(en euros)*	64,5	47,7
Décote faciale *(en %)*	20,0	20,0
Prix de souscription *(en euros)*	51,6	38,1
Taux d'emprunt 5 ans in fine du participant *(en %)*	3,93	3,87
Taux d'intérêt sans risque *(en %)*	0,26	(0,11)
Taux d'emprunt sur titres (repo) *(en %)*	0,480	(0,147)

Le coût total du Shares4U 2017, après prise en compte d'une décote d'incessibilité, s'élève à 14 millions d'euros dont 8 millions reconnus en charges de personnel sur l'exercice (y compris charges sociales).

5.5. Rémunération des dirigeants (Parties liées)

Les principaux dirigeants du Groupe incluent le Président-Directeur Général, les administrateurs ainsi que les membres du Comité opérationnel. Ce dernier comité compte 14 membres au 31 décembre 2017.

Le Conseil d'administration de Valeo a autorisé différentes conventions visant à faire bénéficier le Président-Directeur Général :

- d'une assurance-vie, intervenant en cas de décès, incapacité ou toute conséquence d'accident survenu à l'occasion d'un déplacement professionnel ;
- d'une indemnité de non-concurrence sur une période de 12 mois en cas de départ de la société Valeo. Cette clause, si elle venait à être mise en œuvre, donnerait lieu au paiement d'une indemnité de non-concurrence d'un montant égal à 12 mois de rémunération. Sa mise en œuvre est conditionnée à une décision préalable du Conseil d'administration qui devra se prononcer sur l'application ou non de l'accord de non-concurrence au moment du départ du Président-Directeur Général, notamment lorsque celui-ci quitte Valeo pour faire valoir ses droits ou après avoir fait valoir ses droits à la retraite ;
- d'une retraite à prestations définies comportant une possibilité de réversion dans le cas de décès si le bénéficiaire est encore en activité et que l'événement survient après l'âge légal de départ volontaire en retraite. Le montant maximum de retraite additionnelle est de 20 % du salaire de référence. Le salaire de référence prend en compte la rémunération fixe de base et la part de la rémunération variable réellement perçue au cours des périodes postérieures au 1er février 2014. Depuis le 18 février 2016, l'acquisition des droits à retraite additionnelle sous ce régime est soumise à une condition de performance dont la réalisation est évaluée chaque année.

Les rémunérations, et autres avantages attribués aux administrateurs ainsi qu'aux membres du Comité opérationnel se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2017	2016
AVANTAGES À COURT TERME		
■ Rémunérations fixes, variables, exceptionnelles et autres	13	13
■ Jetons de présence	1	1
AUTRES AVANTAGES		
■ Avantages postérieurs à l'emploi	3	2
■ Rémunérations fondées sur des actions	7	5

Au 31 décembre 2017, les provisions incluses dans l'état de la situation financière du Groupe au titre des engagements de retraites des dirigeants s'élèvent à 19 millions d'euros (21 millions d'euros en 2016).

Note 6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

6.1 *Goodwill*

Les *goodwill* sont initialement reconnus lors d'un regroupement d'entreprises tel que décrit en Note 2.1.3.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de dépréciation réalisés sur 2017 et 2016 sont décrites en Note 6.4.

Les variations des *goodwill* sur les exercices 2017 et 2016 sont détaillées ci-dessous :

(en millions d'euros)	2017	2016 (1)
VALEUR NETTE AU 1ER JANVIER	**1 944**	**1 450**
Acquisitions de l'exercice	766	475
Cessions de l'exercice	-	(4)
Perte de valeur (2)	(14)	-
Écarts de conversion	(81)	23
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE	**2 615**	**1 944**
Dont dépréciation au 31 décembre	-	-

(1) Le montant du goodwill a été modifié par rapport à celui présenté dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016, publiés en février 2017, pour tenir compte des incidences liées à la finalisation des travaux d'allocation du goodwill sur peiker et Spheros (cf. respectivement Notes 2.2.1.10 et 2.2.1.9).

(2) Le goodwill alloué aux activités Actionneurs Hydrauliques Passifs a été déprécié à 100 % à fin décembre 2017 avant d'être reclassé en « Actifs destinés à être cédés » (cf. Notes 2.2.2.1 et 4.6.2.1).

L'augmentation des *goodwill* sur l'exercice 2017 s'explique principalement par le *goodwill* généré lors de la création de Valeo-Kapec (cf. Note 2.2.1.1) ainsi que par les prises de contrôle de FTE automotive (cf. Note 2.2.1.2), d'Ichikoh (cf. Note 2.2.1.5), de gestigon (cf. Note 2.2.1.4) et de Valeo Malaysia CDA Sdn (ex-Precico) (cf. Note 2.2.1.3). Ces effets sont très partiellement compensés par la dépréciation du dollar américain pour 45 millions d'euros et du yen japonais pour 26 millions d'euros face à l'euro entre les deux clôtures.

L'augmentation des *goodwill* sur l'exercice 2016 s'expliquait principalement par les acquisitions des sociétés peiker (cf. Note 2.2.1.10) et Spheros (cf. Note 2.2.1.9) et dans une moindre mesure à l'appréciation du yen japonais sur la période. Ces impacts étaient très partiellement compensés par la sortie du *goodwill* relatif à l'activité Systèmes de propulsion haute tension suite à la création d'une coentreprise avec Siemens (cf. Note 2.2.1.6).

Les *goodwill* par Pôle se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)		31 décembre 2017	31 décembre 2016 (1)
21 %	– Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite	557	534
39 %	– Systèmes de Propulsion	1 014	344
22 %	– Systèmes Thermiques	581	599
17 %	– Systèmes de Visibilité	456	466
1 %	– Autres (2)	7	1
	Goodwill	**2 615**	**1 944**

(1) Le montant du goodwill a été modifié par rapport à celui présenté dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016, publiés en février 2017, pour tenir compte des incidences liées à la finalisation des travaux d'allocation du goodwill sur peiker et Spheros (cf. Notes 2.2.1.10 et 2.2.1.9).

(2) Dans le cadre des travaux d'allocation du goodwill sur Ichikoh (cf. Note 2.2.1.5), 6 millions d'euros de goodwill ont été alloués aux activités Valeo Service au titre des activités de rechange acquises.

6.2 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées initialement à leur coût conformément à la norme IAS 38. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur séparément du *goodwill*. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur constatées. Les immobilisations incorporelles font l'objet de test de dépréciation selon la méthode exposée dans la Note 6.4.

Les frais de développement inscrits dans les autres immobilisations incorporelles de l'état de la situation financière correspondent à des projets d'application spécifique pour les clients, qui reposent sur des standards génériques validés ou sur des technologies déjà appliquées en production. Ces projets font l'objet d'une analyse au cas par cas afin de s'assurer qu'ils répondent bien aux critères de capitalisation énoncés en Note 4.5.1.1. Les frais encourus avant la décision formelle d'entrer dans le développement du produit sont enregistrés dans les charges de la période. Les frais encourus postérieurement au démarrage de la production en série sont traités comme des coûts de production.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire, en fonction des durées d'utilisation prévues :

- logiciels : 3 à 5 ans
- brevets et licences : en fonction des durées d'utilisation ou de protection
- frais de développement immobilisés : 4 ans
- actifs représentatifs des relations clients acquises : au maximum 25 ans
- autres immobilisations incorporelles : 3 à 5 ans

Les autres immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

	31 décembre 2017			31 décembre 2016
(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels	348	(268)	**80**	70
Brevets et licences	157	(96)	**61**	80
Frais de développement immobilisés	2 772	(1 456)	**1 316**	993
Relation clients et autres immobilisations incorporelles	563	(223)	**340**	206
Immobilisations incorporelles en cours	34	(1)	**33**	23
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**3 874**	**(2 044)**	**1 830**	**1 372**

(1) Le montant des Brevets et licences a été modifié par rapport à celui présenté dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016, publiés en février 2017, pour tenir compte des incidences liées à la finalisation des travaux d'allocation du goodwill sur peiker et Spheros (cf. Notes 2.2.1.10 et 2.2.1.9).

Les variations des immobilisations incorporelles sur les exercices 2017 et 2016 sont analysées ci-dessous :

Année 2017

(en millions d'euros)	Logiciels	Brevets et licences [1]	Frais de développement immobilisés	Relation clients et autres	Immobilisations en cours	Total
VALEUR BRUTE AU 1ER JANVIER 2017	**308**	**175**	**2 300**	**354**	**23**	**3 160**
Amortissements et dépréciations cumulés	(238)	(95)	(1 307)	(148)	-	**(1 788)**
VALEUR NETTE AU 1ER JANVIER 2017	**70**	**80**	**993**	**206**	**23**	**1 372**
Acquisitions	24	6	577	3	21	**631**
Cessions	-	-	-	(2)	-	**(2)**
Variations de périmètre	6	10	45	151	-	**212**
Pertes de valeur	-	1	(4)	-	-	**(3)**
Dotations aux amortissements	(34)	(10)	(263)	(26)	-	**(333)**
Écarts de conversion	(2)	(1)	(33)	(16)	-	**(52)**
Reclassements	16	(25)	1	24	(11)	**5**
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2017	**80**	**61**	**1 316**	**340**	**33**	**1 830**

(1) Le montant des Brevets et licences a été modifié par rapport à celui présenté dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016, publiés en février 2017, pour tenir compte des incidences liées à la finalisation des travaux d'allocation du goodwill sur peiker et Spheros (cf. Notes 2.2.1.10 et 2.2.1.9).

Les variations de périmètre de l'exercice 2017 s'expliquent essentiellement par les prises de contrôle d'Ichikoh et de FTE automotive (cf. respectivement Notes 2.2.1.5 et 2.2.1.2).

Année 2016

(en millions d'euros)	Logiciels	Brevets et licences	Frais de développement immobilisés	Relation clients et autres	Immobilisations en cours	Total
VALEUR BRUTE AU 1ER JANVIER 2016	**244**	**109**	**1 973**	**272**	**31**	**2 629**
Amortissements et dépréciations cumulés	(201)	(73)	(1 080)	(127)	-	**(1 481)**
VALEUR NETTE AU 1ER JANVIER 2016	**43**	**36**	**893**	**145**	**31**	**1 148**
Acquisitions	23	1	437	3	19	**483**
Cessions	-	-	(36)	-	-	**(36)**
Variations de périmètre [1]	2	54	-	75	-	**131**
Pertes de valeur	-	-	(20)	1	-	**(19)**
Dotations aux amortissements	(25)	(14)	(238)	(18)	-	**(295)**
Écarts de conversion	1	(1)	-	1	(1)	**-**
Reclassements	26	4	(43)	(1)	(26)	**(40)**
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2016	**70**	**80**	**993**	**206**	**23**	**1 372**

(1) Le montant des Brevets et licences a été modifié par rapport à celui présenté dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016, publiés en février 2017, pour tenir compte des incidences liées à la finalisation des travaux d'allocation du goodwill sur peiker et Spheros (cf. Notes 2.2.1.10 et 2.2.1.9).

Les variations de périmètre de l'exercice 2016 s'expliquent essentiellement par l'acquisition de peiker et de Spheros (cf. respectivement Notes 2.2.1.10 et 2.2.1.9).

Les reclassements effectués correspondent essentiellement au classement en actifs destinés à être cédés des immobilisations incorporelles apportées dans le cadre de la création de la coentreprise avec Siemens (cf. Note 2.2.1.4).

6.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises séparément sont évaluées initialement à leur coût conformément à la norme IAS 16. Ce coût inclut les dépenses qui sont directement liées à l'acquisition du bien et le coût estimé de l'obligation de remise en état d'une partie de l'actif le cas échéant. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur séparément du *goodwill*.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur constatées. Les réévaluations significatives, pratiquées conformément aux dispositions réglementaires des pays dans lesquels le Groupe opère, ont été éliminées pour assurer l'homogénéité de l'ensemble des valeurs immobilisées à l'intérieur du Groupe.

Les dépenses ultérieures sur immobilisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, sauf celles engagées pour prolonger la durée de vie du bien.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation selon la méthode exposée dans la Note 6.4.

Durée et méthode d'amortissement

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties, selon l'approche par composant, sur leur durée d'utilisation estimée.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de ces durées d'utilisation :

- constructions 20 ans
- agencements et installations générales 8 ans
- matériels et équipements industriels 8 à 15 ans
- autres immobilisations corporelles 3 à 8 ans

Outillages

Les outillages spécifiques à un projet font l'objet d'une analyse économique de la relation contractuelle avec le constructeur afin de déterminer à qui revient le contrôle des avantages économiques futurs et les risques liés à ces équipements. Ils sont immobilisés dans l'état de la situation financière du Groupe lorsque ce contrôle revient à Valeo ou comptabilisés en stocks (jusqu'à leur cession) dans le cas contraire.

Les éventuels financements reçus des clients sur les outillages immobilisés sont comptabilisés au passif de l'état de la situation financière et sont rapportés au compte de résultat en chiffre d'affaires au même rythme que les amortissements de ces biens.

Les outillages sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilisation estimée, soit 4 ans au maximum.

Crédits d'impôt

Dans certains pays, l'État peut contribuer à l'effort d'investissement du Groupe sous forme de crédits d'impôt. Une analyse de l'aide reçue est effectuée afin de déterminer si elle entre dans le champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » ou si elle doit être considérée comme une subvention publique. Dans ce dernier cas, le crédit d'impôt sera reconnu au résultat sur la période d'amortissement des actifs sous-jacents comme une réduction de la charge d'amortissement.

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

	31 décembre 2017			31 décembre 2016 (1)
(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	296	(14)	**282**	243
Constructions	1 581	(1 006)	**575**	454
Matériels et équipements industriels	6 328	(4 480)	**1 848**	1 535
Outillages spécifiques	1 855	(1 645)	**210**	193
Autres immobilisations corporelles	677	(562)	**115**	62
Immobilisations en cours	1 030	(5)	**1 025**	576
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**11 767**	**(7 712)**	**4 055**	**3 063**

(1) Le montant des Terrains, Constructions et Immobilisations en cours a été modifié par rapport à celui présenté dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016, publiés en février 2017, pour tenir compte des incidences liées à la finalisation des travaux d'allocation du goodwill sur peiker et Spheros (cf. Notes 2.2.1.10 et 2.2.1.9).

Certaines immobilisations corporelles peuvent faire l'objet de nantissements au 31 décembre 2017 (cf. Note 6.5.2).

Les variations des immobilisations corporelles sur les exercices 2017 et 2016 sont analysées ci-dessous :

Année 2017

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Matériels et équipements industriels	Outillages spécifiques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
VALEUR BRUTE AU 1ER JANVIER 2017 (1)	**256**	**1 358**	**5 649**	**1 837**	**555**	**578**	**10 233**
Amortissements et dépréciations cumulés	(13)	(904)	(4 114)	(1 644)	(493)	(2)	**(7 170)**
VALEUR NETTE AU 1ER JANVIER 2017 (1)	**243**	**454**	**1 535**	**193**	**62**	**576**	**3 063**
Acquisitions	8	46	276	59	38	844	**1 271**
Cessions	(22)	(1)	(18)	(5)	(3)	(7)	**(56)**
Variations de périmètre	66	142	258	18	34	32	**550**
Pertes de valeur	-	-	7	2	-	(2)	**7**
Dotations aux amortissements	-	(65)	(387)	(123)	(44)	-	**(619)**
Écarts de conversion	(15)	(24)	(81)	(8)	(3)	(35)	**(166)**
Reclassements	2	23	258	74	31	(383)	**5**
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2017	**282**	**575**	**1 848**	**210**	**115**	**1 025**	**4 055**

(1) Le montant des Terrains, Constructions et Immobilisations en cours a été modifié par rapport à celui présenté dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016, publiés en février 2017, pour tenir compte des incidences liées à la finalisation des travaux d'allocation du goodwill sur peiker et Spheros (cf. Notes 2.2.1.10 et 2.2.1.9).

Les variations de périmètre de l'exercice s'expliquent essentiellement par la création de Valeo-Kapec, ainsi que par les prises de contrôle de FTE automotive et d'Ichikoh (cf. respectivement Notes 2.2.1.1, 2.2.1.2 et 2.2.1.5).

Année 2016

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Matériels et équipements industriels	Outillages spécifiques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
VALEUR BRUTE AU 1ER JANVIER 2016	**212**	**1 283**	**5 170**	**1 713**	**488**	**522**	**9 388**
Amortissements et dépréciations cumulés	(12)	(844)	(3 816)	(1 537)	(431)	(4)	**(6 644)**
VALEUR NETTE AU 1ER JANVIER 2016	**200**	**439**	**1 354**	**176**	**57**	**518**	**2 744**
Acquisitions	6	32	259	81	28	472	**878**
Cessions	-	(2)	(8)	(2)	(1)	(2)	**(15)**
Variations de périmètre (1)	8	21	23	-	15	3	**70**
Pertes de valeur	-	-	(43)	(1)	3	(1)	**(42)**
Dotations aux amortissements	-	(57)	(330)	(116)	(42)	-	**(545)**
Écarts de conversion	5	-	4	-	-	(1)	**8**
Reclassements	24	21	276	55	2	(413)	**(35)**
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2016	**243**	**454**	**1 535**	**193**	**62**	**576**	**3 063**

(1) Le montant des Terrains, Constructions et Immobilisations en cours a été modifié par rapport à celui présenté dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016, publiés en février 2017, pour tenir compte des incidences liées à la finalisation des travaux d'allocation du goodwill sur peiker et Spheros (cf. Notes 2.2.1.10 et 2.2.1.9).

Les variations de périmètre de l'exercice 2016 s'expliquent essentiellement par l'acquisition de peiker et de Spheros (cf. respectivement Notes 2.2.1.10 et 2.2.1.9).

Les reclassements effectués correspondent essentiellement à la mise en service d'immobilisations en cours sur l'exercice ainsi qu'au classement en actifs destinés à être cédés des immobilisations corporelles apportées dans le cadre de la création de la coentreprise avec Siemens (cf. Note 2.2.1.6).

Location financement

Les contrats de location financement qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés comme suit :

- les actifs correspondants sont inscrits au commencement du contrat de location en immobilisations corporelles dans l'état de la situation financière du Groupe, pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Ce montant est ensuite diminué des amortissements et des pertes de valeur constatés ;
- les engagements financiers qui en découlent figurent en dettes financières ;
- les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué sont traités en tant que contrats de location simple. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges opérationnelles de façon linéaire jusqu'à échéance du contrat. Le montant des loyers restant à courir est donné en Note 6.5.1.

Le montant des contrats de location capitalisés parmi les immobilisations corporelles se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Constructions	10	12
Matériels et équipements industriels	15	4
Outillages spécifiques	4	-
Autres immobilisations corporelles	4	3
TOTAL	**33**	**19**

6.4 Pertes de valeur sur actifs immobilisés

Les immobilisations corporelles et incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'il existe des indices objectifs de perte de valeur. Les *goodwill* et les immobilisations incorporelles non encore prêtes à être mises en service font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et en tout état de cause au minimum une fois par an.

UGT et *goodwill*

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont des entités opérationnelles générant des flux de trésorerie indépendants. Dans l'organisation du Groupe, elles correspondent généralement à des regroupements de sites de production appartenant à une même Ligne de Produits ou au même Groupe de Produits. A fin décembre 2017, les UGT sont au nombre de 27. Une nouvelle UGT a été créée suite à la prise de contrôle de FTE automotive (cf. Note 2.2.1.2) et les UGT Embrayages et Transmission Corée ont été fusionnées.

C'est à ce niveau que l'ensemble des immobilisations corporelles et incorporelles est testé, en cas d'indice de perte de valeur, à l'exception des immobilisations corporelles et incorporelles inutilisées qui font l'objet d'un test de dépréciation spécifique. La survenance de facteurs défavorables d'une significativité particulière et durable pour le Groupe, tels que notamment la dégradation de l'environnement économique d'un pays, d'une usine ou de l'existence de litiges contractuels, peut conduire le Groupe à réexaminer la valeur d'utilité des actifs affectés et à reconnaitre une dépréciation à caractère exceptionnel pour certains d'entre eux.

Les *goodwill* sont testés au niveau des Pôles tels que définis dans la Note 3 relative à l'information sectorielle. Les Pôles correspondent à des regroupements d'UGT qui représentent les niveaux auxquels les *goodwill* sont suivis par le Groupe.

Les *goodwill* font l'objet d'un test de dépréciation annuel en fin d'année suivant la même méthode et les mêmes hypothèses que celles retenues pour les UGT, telles que décrites ci-dessous.

Test de dépréciation

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable d'un actif immobilisé à sa valeur nette comptable. Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif correspondant est ramené à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est déterminée sur la base des informations disponibles permettant de réaliser la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts nécessaires pour réaliser la vente, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que l'on espère obtenir d'un actif ou d'un groupe d'actifs, en tenant compte de sa valeur résiduelle.

Pour les tests d'UGT et de *goodwill*, compte tenu du fait qu'il existe rarement une base fiable pour évaluer la juste valeur diminuée des coûts de sortie d'un groupe d'actifs du Groupe,

Valeo utilise, sauf indication contraire, la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs.

La valeur d'utilité des UGT et des *goodwill* est déterminée selon la méthode suivante :

- les projections à 5 ans des flux de trésorerie après impôts, établies à partir des budgets et plans à moyen terme préparés par les entités du Groupe et approuvés par la Direction Générale, sont actualisées ;
- au-delà de ces cinq années, les flux futurs de trésorerie à perpétuité sont extrapolés à partir d'un taux de croissance à l'infini appliqué sur la prévision de trésorerie normative, qui correspond à celle de la dernière année du plan moyen terme, retraitée si nécessaire des éléments non récurrents ;
- l'actualisation des flux de trésorerie est effectuée selon un taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif (ou groupe d'actifs). Ce taux correspond au coût moyen pondéré du capital (WACC) après impôts. L'utilisation d'un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie fiscalisés aboutit à la détermination de valeurs recouvrables similaires à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés.

La perte de valeur à constater sur une UGT est allouée aux actifs de l'UGT au prorata de leur valeur nette comptable.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un *goodwill* ne peut être reprise.

Une perte de valeur, sur un actif autre qu'un *goodwill*, peut être reprise s'il existe des indices que la perte de valeur a diminué ou n'existe plus. Le montant de la reprise éventuelle est alors basé sur les nouvelles estimations de sa valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne peut être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

6.4.1 Modalités des tests de perte de valeur

Les tests sont réalisés selon les hypothèses suivantes :

- les prévisions utilisées sont fondées sur l'expérience passée, les données macroéconomiques concernant le marché de l'automobile, les carnets de commandes et les produits en développement ;
- le taux de croissance à l'infini s'établit à 1,5 %. Ce taux, identique à celui retenu pour l'exercice 2016, est en ligne avec le taux de croissance moyen à long terme du secteur d'activité du Groupe ;
- le taux d'actualisation (WACC) calculé s'élève à 9 % après impôts (identique en 2016) selon la méthode de détermination du taux d'actualisation revue en 2015 par un expert indépendant. L'échantillon des comparables comprend près d'une douzaine de sociétés du secteur de l'équipement automobile. Les principales composantes du coût moyen pondéré du capital sont une prime de risque marché, un taux sans risque correspondant à une moyenne des taux d'intérêt des emprunts d'État de maturité élevée, un bêta calculé sur la base d'un échantillon des entreprises du secteur qui s'établit à 1,08 (1,09 en 2016).

Ces hypothèses clés sur le taux de croissance à l'infini et sur le taux d'actualisation sont identiques pour chaque regroupement d'UGT auquel sont affectés les *goodwill*. En effet, l'organisation, mise en place en 2010 pour répondre à la mondialisation croissante des marchés automobile et des clients, a permis la création de Pôles présentant globalement d'importantes similarités en termes de positionnement et de marchés, avec une implantation géographique mondiale et une présence auprès des principaux constructeurs automobile mondiaux.

Pour construire les plans à moyen terme et le budget qui ont été utilisés pour réaliser les tests de perte de valeur des UGT et des *goodwill*, le Groupe s'est appuyé sur les données prévisionnelles du marché automobile, ainsi que sur son propre carnet de commandes et ses perspectives de développement sur les marchés émergents.

Les prévisions sont construites au niveau le plus fin, par UGT, en se basant sur les données prévisionnelles détaillées du marché automobile par constructeur, par pays et par modèle ou motorisation et en prenant en compte les développements prévus dans le carnet de commandes de l'UGT.

Les plans à moyen terme pour la période 2018-2022 sont fondés sur :

- une hypothèse de production automobile mondiale de 106 millions de véhicules à l'horizon 2022, soit une croissance moyenne de 2,4 % par an sur la période 2017-2022. Cette hypothèse est cohérente avec plusieurs prévisions d'organismes externes indépendants, disponibles en avril 2017, date à laquelle le plan a été mis à jour. À l'horizon de ce plan, l'Asie et le Moyen-Orient devraient représenter 55 % de la production totale, l'Europe et l'Afrique 24 %, l'Amérique du Nord 18 % et l'Amérique du Sud 3 % ;
- des hypothèses de devises qui s'appuient sur les prévisions d'un panel de banques : les cours de change retenus pour les principales devises du plan s'établissent pour 1 euro à 1,20 pour le dollar américain, à 8,28 pour le renminbi chinois, à 132 pour le yen japonais, à 1 344 pour le won sud-coréen et 4,20 pour le real brésilien en fin de plan ;
- les ventes du Groupe sont prévues en fonction des commandes connues au moment de la préparation du plan et en fonction des prévisions de commandes qui seront acquises sur la période du plan. Ces objectifs de commandes représentent moins de 30 % des ventes cumulées sur les cinq années de prévisions en première monte et moins de 60 % des ventes première monte de la dernière année.

6.4.2 *Goodwill* (écart d'acquisition)

Les tests effectués au niveau des Pôles, selon la méthodologie décrite ci-dessus, ont montré qu'aucune dépréciation des *goodwill* n'était nécessaire pour l'exercice clos au 31 décembre 2017. En 2016, les tests avaient également conduit à ne comptabiliser aucune dépréciation de *goodwill*.

6.4.3 Sensibilité des tests de perte de valeur sur les *goodwill*

Le décalage d'un an des plans à moyen terme n'aurait pas d'influence sur les résultats des tests de dépréciation des *goodwill*.

La sensibilité des tests de perte de valeur a également été vérifiée au regard des variations des trois principales hypothèses suivantes :

- augmentation du taux d'actualisation de 1 point ;
- diminution du taux de croissance à l'infini de 0,5 point ;
- baisse du taux de résultat opérationnel sur chiffre d'affaires utilisé dans le calcul de la valeur terminale de 0,5 point.

Aucune perte de valeur ne serait à enregistrer que ces changements soient pris individuellement ou de façon combinée.

La marge des tests, qui correspond à l'écart entre la valeur d'utilité et la valeur nette comptable ainsi que les impacts des variations d'hypothèses clés sur cette marge sont présentés par Pôle dans le tableau suivant :

	Marge du test	Impacts sur la marge du test			
(en millions d'euros)	Sur la base des hypothèses 2017	WACC à 10,0 % (+ 1 pt)	Taux de croissance à l'infini à 1 % (- 0,5 pt)	Baisse du taux de résultat opérationnel de la valeur terminale de 0,5 pt	Combinaison des 3 facteurs
Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite	1 222	(476)	(209)	(202)	(795)
Pôle Systèmes de Propulsion	3 218	(787)	(334)	(275)	(1 259)
Pôle Systèmes Thermiques	3 013	(638)	(273)	(236)	(1 033)
Pôle Systèmes de Visibilité	4 201	(785)	(334)	(274)	(1 256)

6.4.4 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors *goodwill*)

Les principaux indices de perte de valeur retenus par le Groupe dans le cadre des tests de dépréciation sur les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont une marge opérationnelle négative en 2017, une chute des ventes supérieure à 20 % entre 2016 et 2017 ou un retard récurrent significatif par rapport aux objectifs fixés dans les plans à moyen terme.

Le périmètre des UGT testées a été déterminé à fin octobre 2017 et n'a pas été modifié en fin d'exercice, aucun événement défavorable n'étant survenu. Quatre UGT ont ainsi été sélectionnées :

- le Groupe de Produits Systèmes électroniques, rattaché au Pôle Systèmes de Propulsion ;
- la Ligne de Produits Systèmes de sur-alimentation, rattachée au Pôle Systèmes de Propulsion ;
- la Ligne de Produits Systèmes de Sécurité active, rattachée au Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite ;
- le Groupe de Produits Compresseurs rattaché au Pôle Systèmes Thermiques.

Au 31 décembre 2017, les hypothèses du plan à moyen terme du Groupe de Produits Compresseurs intègrent les révisions réalisées au 31 décembre 2016 et prennent notamment en compte la révision à la baisse des objectifs de plans de productivité visant à améliorer significativement la rentabilité de certains produits. Le test réalisé sur cette base au 31 décembre 2016 avait conduit le Groupe à constater, pour cette UGT, une perte de valeur de 49 millions d'euros (cf. Note 4.6.2.4). Au 31 décembre 2017, malgré une hausse du potentiel de prises de commandes pour les années 2018 à 2022 du plan moyen terme du Groupe de Produits Compresseurs, et, au regard des prévisions de flux de trésorerie, le Groupe maintient la dépréciation de l'UGT.

Au 31 décembre 2016, le test effectué sur le Groupe de Produits Systèmes électroniques avait conduit le Groupe à enregistrer une perte de valeur de 12 millions d'euros (cf. Note 4.6.2.4). Celle-ci reflétait notamment des difficultés opérationnelles du Groupe de Produits Électroniques à atteindre ses objectifs en termes de gains de productivité technique. Au 31 décembre 2017, au regard des prévisions de flux de trésorerie, le Groupe maintient la dépréciation de l'UGT.

6.4.5 Sensibilité des tests de perte de valeur sur les UGT

La sensibilité des tests de perte de valeur des UGT a également été vérifiée au regard des variations de paramètres suivantes :

- augmentation du taux d'actualisation de 1 point ;
- diminution du taux de croissance à l'infini de 0,5 point ;
- baisse du taux de résultat opérationnel sur chiffre d'affaires utilisé dans le calcul de la valeur terminale de 0,5 point.

Les conséquences des variations d'hypothèses clés sur cette marge sont présentées pour les quatre UGT testées dans le tableau suivant :

	Marge du test	Impacts sur la marge du test			
(en millions d'euros)	Sur la base des hypothèses 2017	WACC à 10,0 % (+ 1 pt)	Taux de croissance à l'infini à 1 % (- 0,5 pt)	Baisse du taux de résultat opérationnel de la valeur terminale de 0,5 pt	Combinaison des trois facteurs
UGT Groupe de Produits Systèmes électroniques	-	(34)	(15)	(30)	(69)
UGT Ligne de Produits Systèmes de sur-alimentation	27	(12)	(5)	(5)	(20)
UGT Ligne de Produits Systèmes de Sécurité active	330	(113)	(52)	(47)	(191)
UGT Groupe de Produits Compresseurs	3	(39)	(18)	(27)	(75)

6.4.6 Dépréciation des actifs brésiliens et argentins

Au regard des prévisions de flux de trésorerie qui demeurent très faibles sur l'ensemble de la période 2018-2022, le Groupe a maintenu la dépréciation sur les actifs Brésiliens et Argentins qui avait été reconnue en Autres produits et charges dans le compte de résultat consolidé sur l'exercice clos au 31 décembre 2015.

6.5 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

6.5.1 Contrats de location

Les engagements futurs minimums relatifs aux contrats de location en cours aux 31 décembre 2017 et 2016 (hors loyers de biens capitalisés) sont les suivants :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
À moins d'un an	77	68
De un à cinq ans	167	173
À plus de cinq ans	103	87
TOTAL	**347**	**328**

Les loyers enregistrés sur les contrats de location en cours (hors loyers de biens capitalisés) en charges de l'exercice s'élèvent à 100 millions d'euros en 2017 (84 millions d'euros en 2016).

Les engagements relatifs aux contrats de location et biens capitalisés sont les suivants aux 31 décembre 2017 et 2016 :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Loyers futurs minimum :		
À moins d'un an	15	3
De un à cinq ans	17	9
À plus de cinq ans	7	7
TOTAL	**39**	**19**
Frais financiers inclus	(2)	-
Valeur actualisée des loyers futurs :		
À moins d'un an	14	3
De un à cinq ans	16	9
À plus de cinq ans	7	7
TOTAL	**37**	**19**

6.5.2 Autres engagements donnés

Au 31 décembre 2017, Valeo porte des engagements irrévocables d'achats d'actifs pour 496 millions d'euros, contre 401 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les éléments suivants, inscrits à l'actif du Groupe, ont été donnés en nantissement :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Immobilisations corporelles	11	11
Actifs financiers	2	2
TOTAL	**13**	**13**

Note 7 AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

7.1 Autres provisions

Une provision est constituée lorsque :

- le Groupe a une obligation juridique, contractuelle ou implicite résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées en application de la norme IAS 37 en tenant compte des hypothèses les plus probables à la date de clôture.

Des provisions pour garantie clients sont constituées pour couvrir le coût estimé des retours des produits vendus. Elles se décomposent en provisions statistiques et provisions pour risques de qualité spécifiques. Les provisions pour garantie statistiques couvrent les risques liés aux engagements de garantie contractuels. Le calcul de la provision s'appuie à la fois sur des données historiques et des calculs de probabilité. La provision pour risques de qualité spécifiques couvre les coûts liés à des situations ponctuelles excédant le cadre de la garantie normale. Les charges correspondantes sont enregistrées dans le coût des ventes.

Les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés ont été établis et qu'un commencement de mise en œuvre ou une annonce ont créé une attente fondée chez les personnes concernées.

Une provision pour contrat déficitaire est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts variables inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

Les provisions pour litiges fiscaux correspondent à des risques probables, résultant de positions prises par le Groupe ou par une filiale. Chaque position est évaluée individuellement sans compensation ; elle correspond à la meilleure estimation du risque à la date de clôture et comprend le cas échéant les intérêts de retard ainsi que les éventuelles pénalités.

Les provisions comprennent également des provisions destinées à faire face à des risques et litiges de nature commerciale, sociale liés à l'exploitation.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixée de manière précise sont classées en « Autres provisions – part à plus d'un an ».

L'évolution des provisions sur les exercices 2017 et 2016 est la suivante :

(en millions d'euros)	Provisions pour garanties clients	Provisions pour coûts sociaux et de restructuration	Autres provisions	Total
PROVISIONS AU 1ER JANVIER 2017 (1)	**244**	**84**	**332**	**660**
Dotations	102	15	51	**168**
Utilisations de l'année	(80)	(46)	(82)	**(208)**
Reprises	(48)	(1)	(66)	**(115)**
Mouvements de périmètre	72	4	40	**116**
Écarts de conversion et autres mouvements	(14)	(2)	(10)	**(26)**
PROVISIONS AU 31 DÉCEMBRE 2017	**276**	**54**	**265**	**595**
Dont part à moins d'un an	110	30	67	**207**

(1) Le montant des Autres provisions a été modifié par rapport à celui présenté dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016, publiés en février 2017, pour tenir compte des incidences liées aux évolutions de périmètre (cf. Note 2.2).

Au 31 décembre 2017, aucun produit individuellement significatif qui viendrait compenser des sorties de ressources prévues au titre des provisions ci-dessus n'a été comptabilisé.

Les provisions aux 31 décembre 2017 et 2016 se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)		31 décembre 2017	31 décembre 2016 (1)
46 %	Provisions pour garanties clients	276	244
9 %	Provisions pour coûts sociaux et de restructuration	54	84
9 %	Provisions pour litiges fiscaux	54	94
3 %	Provisions environnementales	16	14
10 %	Provisions pour contrats à perte	56	40
23 %	Provisions pour litiges sociaux et autres litiges	139	184
	Provisions pour autres risques	**595**	**660**

(1) Le montant des Autres provisions a été modifié par rapport à celui présenté dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016, publiés en février 2017, pour tenir compte des incidences liées aux évolutions de périmètre (cf. Note 2.2).

Les provisions pour litiges sociaux et autres litiges qui s'établissent à 139 millions d'euros à fin décembre 2017 couvrent des risques sociaux avec d'anciens salariés notamment relatifs à l'amiante, des contentieux de propriété industrielle, divers autres litiges liés aux activités opérationnelles de Valeo dans différentes parties du monde ainsi que les principaux risques liés aux enquêtes de concurrence. Chacun des litiges connus a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et, après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés. La variation de la période s'explique essentiellement par l'avancement des enquêtes de concurrence et notamment la clôture des enquêtes engagées par les autorités européennes (cf. Note 7.2).

7.2 Enquêtes de concurrence

Fin juillet 2011, des enquêtes de concurrence ont été engagées à l'encontre de nombreux équipementiers automobile, dont Valeo, en particulier par les autorités de la concurrence américaine et européenne dans les secteurs des équipements et systèmes produits pour l'industrie automobile.

Aux États-Unis, l'enquête s'est soldée par un accord transactionnel conclu le 20 septembre 2013 entre le *Department of Justice* et la filiale japonaise Valeo Japan Co., Ltd qui a accepté de payer une amende de 13,6 millions de dollars. Cet accord, qui a été entériné par la *United States District Court for the Eastern District of Michigan* le 5 novembre 2013, a mis un terme aux poursuites (engagées ou susceptibles de l'être) des autorités fédérales américaines à l'encontre du groupe Valeo pour les pratiques révélées dans le cadre de leur enquête.

Par ailleurs, trois procédures de « class actions » ont été initiées à l'encontre de sociétés du Groupe devant la *United States District Court for the Eastern District of Michigan* aux États-Unis. Valeo a conclu des accords transactionnels relatifs à ces procédures. La première, initiée par les concessionnaires automobiles, a fait l'objet d'un accord transactionnel en date du 25 août 2016 et définitivement approuvé par la juridiction compétente le 30 novembre 2016. La seconde, initiée par les clients automobile finaux, a fait l'objet d'un accord transactionnel en date du 28 septembre 2016 et a reçu l'approbation définitive de la juridiction compétente le 19 avril 2017. La dernière procédure aux États-Unis, initiée par des clients directs, a fait l'objet d'un accord le 21 mars 2017 et reste soumis à l'approbation finale de la juridiction compétente, attendue en 2018.

Par ailleurs, deux procédures de *class actions* sont toujours en cours au Canada.

Les enquêtes engagées par les autorités européennes de la concurrence sont désormais closes et les amendes afférentes, d'un montant de 26,7 millions d'euros, ont été réglées en juin 2017. Ces risques avaient été entièrement provisionnés au 31 décembre 2016, ainsi que les principaux risques relatifs à l'ensemble des enquêtes et affaires concernant le Groupe.

7.3 Passifs éventuels

Par opposition à la définition ci-dessus d'une provision, un passif éventuel est :

- une obligation potentielle résultant d'un événement passé dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un événement incertain qui n'est pas sous le contrôle du Groupe ; ou
- une obligation actuelle résultant d'un événement passé pour lequel soit le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable ou soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Le Groupe a des passifs éventuels se rapportant à des actions en justice ou des procédures arbitrales et réglementaires survenant dans le cadre habituel de ses activités. Chacun des litiges connus ou procédures en cours, dans lesquels Valeo ou des sociétés du Groupe sont impliqués, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et, après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

Note 8 FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

8.1 Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers se composent principalement des éléments suivants :

- les dettes financières à long terme, les dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle et les crédits à court terme et découverts bancaires qui composent l'endettement financier brut (cf. Note 8.1.2) ;
- les prêts et autres actifs financiers à long terme (cf. Note 8.1.3.1) ;
- la trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. Note 8.1.3.2) ;
- les instruments dérivés (cf. Note 8.1.4) ;
- les autres actifs et passifs financiers courants et non courants (cf. Note 8.1.5).

8.1.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers

(en millions d'euros)	Valeur au bilan 2017 selon IAS 39			31 décembre 2017	31 décembre 2016 (1)
	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	Valeur au bilan	Valeur au bilan
ACTIFS					
Actifs financiers non courants :					
■ Actifs financiers disponibles à la vente		172		**172**	44
■ Prêts	78			**78**	12
■ Dépôts et cautionnements	27			**27**	24
■ Autres actifs financiers non courants	5			**5**	3
■ Instruments dérivés actifs avec comptabilité de couverture		3		**3**	17
■ Instruments dérivés actifs sans comptabilité de couverture			135	**135**	111
Actifs sur retraite et engagements assimilés		5		**5**	-
Créances clients	2 919			**2 919**	2 462
Autres actifs financiers courants :					
■ Instruments dérivés actifs avec comptabilité de couverture		14		**14**	15
■ Instruments dérivés actifs sans comptabilité de couverture			26	**26**	5
Trésorerie et équivalents de trésorerie			2 436	**2 436**	2 359
PASSIFS					
Passifs financiers non courants :					
■ Instruments dérivés passifs avec comptabilité de couverture		36		**36**	4
■ Instruments dérivés passifs sans comptabilité de couverture			125	**125**	110
Emprunts obligataires	3 389			**3 389**	2 131
Emprunts BEI (Banque Européenne d'investissement)	21			**21**	47
Autres dettes financières à long terme	210			**210**	116
Dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		82		**82**	79
Dettes fournisseurs	4 394			**4 394**	3 884
Autres passifs financiers courants :					
■ Instruments dérivés passifs avec comptabilité de couverture		5		**5**	9
■ Instruments dérivés passifs sans comptabilité de couverture			10	**10**	17
Crédits à court terme et banques	664			**664**	542

(1) Le montant des Autres dettes financières à long terme a été modifié par rapport à celui présenté dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016, publiés en février 2017, pour tenir compte des incidences liées à la prise de participation dans la société CloudMade (cf. Note 2.2.1.7) ainsi qu'à la finalisation des travaux d'allocation du goodwill sur Spheros (cf. Note 2.2.1.9).

La norme IFRS 13 requiert de hiérarchiser les différentes techniques de valorisation pour chacun des instruments financiers. Les catégories sont définies comme suit :

- niveau 1 : référence directe à des prix cotés (non ajustés) accessibles sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données concernant l'actif ou le passif, autres que les prix cotés inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement ;
- niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

La juste valeur des emprunts obligataires est calculée à partir de prix cotés sur le marché actif pour les emprunts obligataires. Cette technique de valorisation est de niveau 1.

Pour l'emprunt Banque Européenne d'Investissement (BEI), la maturité étant inférieure à un an au 31 décembre 2017, la juste valeur estimée est considérée comme étant égale à la valeur comptable.

La juste valeur des autres composantes de la dette, ainsi que celle des dettes fournisseurs et des créances clients est égale à la valeur comptable.

(en millions d'euros)	31 décembre 2017 Valeur comptable	Juste valeur de marché	Niveau	31 décembre 2016 (1) Valeur comptable	Juste valeur de marché	Niveau
ACTIFS						
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 436	2 436	1	2 359	2 359	1
Instruments financiers dérivés actifs (2)	178	178	2-3	148	148	2-3
PASSIFS						
Emprunts obligataires	3 389	3 494	1	2 131	2 190	1
Emprunt BEI	21	21	2	47	47	2
Autres dettes financières à long terme	210	210	2	116	116	2
Emprunts comptabilisés au coût amorti	**3 620**	**3 725**		**2 294**	**2 353**	
Crédit à court terme et banques	664	664	1-2	542	542	1-2
Instruments financiers dérivés passifs (2)	176	176	2-3	140	140	2-3
Options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	82	82	3	79	79	3

(1) Le montant des Autres dettes financières à long terme a été modifié par rapport à celui présenté dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016, publiés en février 2017, pour tenir compte des incidences liées à la prise de participation dans la société CloudMade (cf. Note 2.2.1.7) ainsi qu'à la finalisation des travaux d'allocation du goodwill sur Spheros (cf. Note 2.2.1.9).

(2) La technique de valorisation de la juste valeur des instruments financiers dérivés actifs et passifs est de niveau 2 pour les instruments dérivés liés aux risques de change, matière et de taux (cf. respectivement Notes 8.1.4.1, 8.1.4.2, et 8.1.4.3). La technique de valorisation de la juste valeur des autres instruments financiers dérivés est de niveau 2 ou 3 (cf. Note 8.1.4.4).

La norme IFRS 13, applicable au 1er janvier 2013, précise les modalités de l'appréciation de la juste valeur et la prise en compte du risque de crédit pour les dérivés à travers :

- un *Credit Value Adjustment* (CVA) : composant du mark-to market d'un instrument financier dérivé traduisant l'exposition au risque de défaut de la contrepartie ;
- un *Debit Value Adjustment* (DVA) : ajustement de la valeur reflétant le risque de crédit propre.

L'impact net de la prise en compte du risque de crédit a été calculé sur la base des probabilités de défaut issues de Reuters.

Au 31 décembre 2017 et 2016, cet impact pour le Groupe est négligeable.

8.1.2 Endettement financier brut

L'endettement financier brut comprend les dettes financières à long terme, les dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, les crédits à court terme et découverts bancaires.

Au 31 décembre 2017, l'endettement financier brut du Groupe s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017 Non courant	Courant	Total	31 décembre 2016 (1) Non courant	Courant	Total
Dettes financières à long terme	3 237	383	**3 620**	2 069	225	**2 294**
Options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	17	65	**82**	23	56	**79**
Crédits à court terme et banques	-	664	**664**	-	542	**542**
Endettement financier brut	**3 254**	**1 112**	**4 366**	**2 092**	**823**	**2 915**

(1) Le montant de l'endettement financier brut a été modifié par rapport à celui présenté dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016, publiés en février 2017, pour tenir compte des incidences liées à la prise de participation dans la société CloudMade (cf. Note 2.2.1.7) ainsi qu'à la finalisation des travaux d'allocation du goodwill sur Spheros (cf. Note 2.2.1.9).

8.1.2.1 Dettes financières à long terme

Ce poste inclut principalement les emprunts obligataires et les autres emprunts.

Les emprunts sont évalués au coût amorti. Le montant des intérêts comptabilisés en charges financières est déterminé par application du taux d'intérêt effectif de l'emprunt à sa valeur comptable. La différence entre la charge calculée à partir du taux d'intérêt effectif et le coupon impacte la valeur de la dette.

Détail des dettes financières à long terme

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016 (1)
Emprunts obligataires	3 389	2 131
Emprunts BEI (Banque Européenne d'Investissement)	21	47
Dettes sur biens loués capitalisés	37	19
Autres emprunts	132	50
Intérêts courus non échus	41	47
DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME	**3 620**	**2 294**

(1) Le montant des Autres emprunts été modifié par rapport à celui présenté dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016, publiés en février 2017, pour tenir compte des incidences liées à la prise de participation dans la société CloudMade (cf. Note 2.2.1.7) ainsi qu'à la finalisation des travaux d'allocation du goodwill sur Spheros (cf. Note 2.2.1.9).

Évolution et caractéristiques des emprunts à long terme

(en millions d'euros)	Emprunts obligataires	Emprunts BEI (Banque Européenne d'Investissement)	Autres emprunts et dettes sur biens loués capitalisés	Intérêts courus	Total
VALEUR COMPTABLE AU 1ER JANVIER 2017	**2 131**	**47**	**69**	**47**	**2 294**
Augmentations/Souscriptions	1 450	-	36	-	**1 486**
Remboursements	(145)	(22)	(463)	-	**(630)**
Variations de périmètre (1)	-	-	540	-	**540**
Ajustements de valeur	14	1	1	-	**16**
Écarts de conversion	(61)	(5)	(14)	-	**(80)**
Autres variations	-	-	-	(6)	**(6)**
VALEUR COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2017	**3 389**	**21**	**169**	**41**	**3 620**

(1) Le montant au titre des variations de périmètre sur le poste Autres emprunts et dettes sur biens loués capitalisés est essentiellement lié aux prises de contrôle de FTE automotive et d'Ichikoh (cf. respectivement Notes 2.2.1.2 et 2.2.1.5).

Dans le cadre du programme de financement à moyen et long terme *Euro Medium Term Note,* Valeo a émis les emprunts obligataires suivants :

- le 12 septembre 2017, émission d'un emprunt obligataire de 600 millions d'euros à échéance 2022, assorti d'un coupon fixe de 0,375 % ;
- le 11 janvier 2017, émission d'un emprunt obligataire de 500 millions d'euros à échéance 2023, assorti d'un coupon fixe de 0,625 %.

Valeo a également émis un placement privé le 6 novembre 2017 de 350 millions d'euros à échéance 2019, assorti d'un coupon variable Euribor 3 mois + 0,25 % avec un plancher de 0 %.

Par ailleurs, le Groupe a procédé aux remboursements suivants sur la période :

- en janvier 2017, le Groupe a procédé au remboursement de l'emprunt obligataire de 145 millions d'euros, qui avait été émis en 2012 dans le cadre du programme de financement à moyen et long terme *Euro Medium Term Note* ;
- en novembre 2017, le Groupe a procédé au remboursement d'une annuité de l'emprunt BEI à hauteur de 22 millions d'euros ;
- le Groupe a également procédé au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire émis par FTE automotive à hauteur de 276 millions d'euros ainsi qu'au remboursement d'un emprunt vis-à-vis de l'ancien actionnaire à hauteur de 68 millions d'euros, soit un total de 344 millions d'euros.

Au 31 décembre 2017, les principales caractéristiques des emprunts à long terme sont les suivantes :

Type	En cours au 31 déc. 2017 *(en millions d'euros)*	Émission	Échéance	Nominal *(en millions)*	Nominal restant dû *(en millions)*	Devise	Taux d'intérêt nominal	Autres informations
Emprunt Obligataire (programme EMTN)	273	Mai 2011	Mai 2018	500	273	EUR	4,875 %	-
Banque Européenne d'Investissement	21	Novembre 2011	Novembre 2018	103	25	USD	Libor USD 6 mois + 1,90 %	*Swaps* de change en Dollars/Euros pour un total de 25 millions de dollars, adossé en terme de maturité.
Emprunt Obligataire (programme EMTN)	351	Novembre 2017	Novembre 2019	350	350	EUR	Euribor 3 mois + 0,25 %	Plancher du taux variable : 0 %.
Emprunt Obligataire convertible	443	Juin/ Novembre 2016	Juin 2021	575	575	USD	0 %	*Swaps* de change en Dollars/Euros mis en place pour chaque opération pour un total de 575 millions de dollars, adossés en terme de maturité
Emprunt Obligataire (programme EMTN)	597	Septembre 2017	Septembre 2022	600	600	EUR	0,375 %	-
Emprunt Obligataire (programme EMTN)	496	Janvier 2017	Janvier 2023	500	500	EUR	0,625 %	-
Emprunt Obligataire (programme EMTN)	638	Janvier 2014	Janvier 2024	700	700	EUR	3,25 %	-
Emprunt Obligataire (programme EMTN)	591	Mars 2016	Mars 2026	600	600	EUR	1,625 %	-
Autres emprunts à long terme (1)	210	-	-	-	210	-	-	-
EMPRUNTS À LONG TERME	**3 620**							

(1) Les autres emprunts à long terme incluent essentiellement des dettes souscrites par les entités Ichikoh à hauteur de 116 millions d'euros ainsi que des dettes à des taux bonifiés souscrites en Espagne par des filiales du Groupe et les intérêts courus.

Le programme de financement *Euro Medium Term Note* (EMTN) à moyen et à long terme d'un montant maximum de 4 milliards d'euros dont dispose le Groupe est utilisé à hauteur de 3 milliards d'euros au 31 décembre 2017 (contre 1,7 milliard au 31 décembre 2016).

Par ailleurs, le Groupe dispose de lignes de crédit bancaires confirmées à échéance moyenne de 4,3 ans pour un montant total de 1,1 milliard d'euros, au titre desquelles aucun tirage n'a été effectué au 31 décembre 2017. Ces lignes de crédit bilatérales ont été négociées auprès de dix banques de premier rang (notation moyenne : A chez S&P et A2 chez Moody's).

Échéancier des dettes financières à long terme

		Échéances des valeurs au bilan					
			≥ 1 an et ≤ 5 ans				> 5 ans
(en millions d'euros)	Valeur comptable	< 1 an	2019	2020	2021	2022	2023 et au-delà
Emprunts obligataires	**3 389**	273	351	-	443	597	1 725
Emprunts BEI (Banque Européenne d'Investissement)	**21**	21	-	-	-	-	-
Dettes sur biens loués capitalisés	**37**	14	9	5	1	1	7
Autres emprunts	**132**	34	29	19	17	14	19
Intérêts courus non échus	**41**	41	-	-	-	-	-
DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME	**3 620**	**383**	**389**	**24**	**461**	**612**	**1 751**

Au 31 décembre 2017, les dettes financières à long terme – part à moins d'un an – incluent essentiellement :

- le remboursement de l'emprunt obligataire, tiré en 2011, de 273 millions d'euros en mai 2018 et ;
- le remboursement de la dernière annuité de l'emprunt BEI tiré en dollars en novembre 2018 à hauteur de 21 millions d'euros.

Échéancier contractuel des dettes financières à long terme

Dans sa gestion du risque de liquidité, le Groupe veille à répartir les échéances de remboursement de sa dette à long terme : au 31 décembre 2017, la maturité moyenne de la dette Valeo (société mère) ressort à 4,8 ans contre 5,8 ans au 31 décembre 2016.

Les flux futurs présentés ci-dessous, à la fois les coupons et les remboursements, ne sont pas actualisés. Pour les intérêts variables, la courbe de taux *forward* au 31 décembre 2017 a été utilisée.

		Flux de trésorerie contractuels						
			≥ 1 an et ≤ 5 ans				> 5 ans	
(en millions d'euros)	Valeur comptable	< 1 an	2019	2020	2021	2022	2023 et au-delà	Total
Emprunts obligataires	3 389	273	388	38	517	638	1 888	**3 742**
Emprunts BEI (Banque Européenne d'Investissement)	21	22	-	-	-	-	-	**22**
Autres dettes financières à long terme	210	89	38	24	18	15	26	**210**
DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME	**3 620**	**384**	**426**	**62**	**535**	**653**	**1 914**	**3 974**

Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect de ratios financiers. Les principaux sont décrits dans le tableau suivant :

Contrats de financement	Ratios	Seuils	Ratio au 31 décembre 2017 (1)
Lignes de crédit Emprunts BEI (Banque Européenne d'Investissement)	Endettement financier net consolidé/EBITDA consolidé	< 3,25	0,76

(1) Calculé sur 12 mois.

Par ailleurs, les emprunts obligataires, émis dans le cadre du programme de financement à moyen et long terme *Euro Medium Term Note* et la plupart des lignes de crédit avec les banques, comportent une option accordée aux porteurs qui peuvent demander le remboursement anticipé ou le rachat de leurs obligations si un changement de contrôle de Valeo intervient et qu'il entraîne un retrait de la notation ou une baisse de la notation de l'obligation en dessous de celle de valeur d'investissement *(Investment grade)* dans l'hypothèse où elle était précédemment notée valeur d'investissement. Dans l'hypothèse où cette notation était précédemment en dessous de la valeur d'investissement, les obligataires pourraient demander le remboursement anticipé ou le rachat de leurs obligations si un changement de contrôle de Valeo intervient et qu'il entraîne une baisse de catégorie de notation (par exemple : de Ba1 à Ba2).

Dans le cadre de l'emprunt encore en cours auprès de la Banque Européenne d'Investissement, en cas de changement de contrôle, la Banque a la faculté de demander à l'emprunteur la constitution de sûretés ou garanties ou, à défaut, de demander le remboursement anticipé.

L'emprunt convertible comporte également une clause de changement de contrôle qui permet aux investisseurs de demander le remboursement anticipé de leurs avoirs ou, au choix de l'émetteur, leur achat par ce dernier.

Enfin, les lignes de crédit avec les banques et les dettes long terme du Groupe comportent des clauses dites de défaut croisé *(cross default)* en vertu desquelles, si un certain montant de dette financière est susceptible de devenir exigible par anticipation, les autres dettes financières peuvent également être exigées par anticipation.

À la date d'arrêté des comptes consolidés, le Groupe prévoit de respecter les engagements attachés à sa dette sur les prochains mois.

Notation de crédit du Groupe

Les notations de Standard & Poor's et Moody's confirment le positionnement de Valeo en catégorie d'investissement (Investment grade) et sont les suivantes au 31 décembre 2017 :

Agence de notation	Date de Publication	Dette long terme	Perspective	Dette court terme
Standard & Poor's	29 janvier 2018	BBB	Stable	A-2
Moody's	3 janvier 2018	Baa2	Stable	P-2

8.1.2.2 Dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle

Le Groupe peut consentir des options de vente (« puts ») à des tiers détenant des participations ne donnant pas le contrôle sur tout ou partie de leur participation dans ces sociétés. Ces options de vente sont considérées comme une dette financière du Groupe, dette qui ne porte pas intérêt.

En application d'IAS 32, cette dette financière est constatée pour un montant correspondant à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option. La contrepartie de la dette induite par ces engagements est une diminution des Capitaux propres – Participations ne donnant pas le contrôle. L'écart entre la valeur actuelle du prix d'exercice des options accordées et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est porté en Capitaux propres – Part du Groupe, en diminution des réserves consolidées.

Le montant de la dette financière est ajusté à la fin de chaque période pour refléter les évolutions du prix d'exercice des options, en contrepartie des Capitaux propres.

(en millions d'euros)	Total	Valeo Shanghai Automotive Electric Motors & Wiper Systems Co. Ltd.	Spheros Climatização do Brasil S.A.
DETTE AU 1er JANVIER 2016	**39**	**39**	**-**
Nouvelles transactions	**19**	-	19
Ajustements de juste valeur reconnus en contrepartie des participations ne donnant pas le contrôle	**3**	1	2
Ajustements de juste valeur reconnus en réserves consolidées	**18**	16	2
DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2016	**79**	**56**	**23**
Ajustements de juste valeur reconnus en contrepartie des participations ne donnant pas le contrôle	**4**	4	-
Ajustements de juste valeur reconnus en réserves consolidées	**(1)**	5	(6)
DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2017	**82**	**65**	**17**

Au 31 décembre 2017, Valeo et STEC sont actionnaires, respectivement à hauteur de 73 % et 27 %, de la société chinoise Valeo Shanghai Automotive Electric Motors & Wiper Systems Co. Ltd. STEC dispose d'une option de vente exerçable à tout moment jusqu'en juin 2025.

Au 31 décembre 2017, Valeo et Marco Polo sont actionnaires, respectivement à hauteur de 60 % et 40 %, de la société Spheros Climatização do Brasil S.A. Le partenaire Marco Polo dispose d'une option de vente exerçable à tout moment, sous respect d'un délai contractuel d'un an. Dans le cadre du bilan d'ouverture de l'acquisition de Spheros (cf. Note 2.2.1.9), une dette financière avait été comptabilisée à hauteur de la valeur actuelle du prix d'exercice de cette option de vente, soit 19 millions d'euros.

L'échéancier de ces passifs financiers est le suivant :

		Échéances des valeurs au bilan						
				≥ 1 an et ≤ 5 ans				> 5 ans
(en millions d'euros)	Valeur comptable	À 1re demande	< 1 an	2019	2020	2021	2022	2023 et au-delà
Dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	82	65	-	17	-	-	-	-

8.1.2.3 Crédits à court terme et banques

Ce poste inclut essentiellement les soldes créditeurs de banques et également les billets de trésorerie émis par Valeo pour se financer à court terme. Les billets de trésorerie ont une maturité comprise entre 3 et 12 mois et sont évalués au coût amorti.

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Billets de trésorerie	542	515
Emprunts bancaires à moins d'un an	122	27
CRÉDITS À COURT TERME ET BANQUES	**664**	**542**

Valeo dispose d'un programme de financement à court terme sous forme de billets de trésorerie plafonné à 1,4 milliard d'euros. Au 31 décembre 2017, ce programme était utilisé à hauteur de 542 millions d'euros (contre 515 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Les 122 millions d'euros d'emprunts bancaires à moins d'un an correspondent pour l'essentiel à des facilités bancaires.

8.1.3 Endettement financier net

L'endettement financier net comprend l'ensemble des dettes financières à long terme, les dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle (cf. Note 8.1.2.2), les crédits à court terme et découverts bancaires, sous déduction du montant des prêts et autres actifs financiers à long terme, de la trésorerie et équivalents de trésorerie, ainsi que la juste valeur des instruments dérivés sur risque de change et sur risque de taux associés à l'un de ces éléments (cf. Note 8.1.4).

	31 décembre 2017			31 décembre 2016 (1)		
(en millions d'euros)	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes financières à long terme	3 237	383	**3 620**	2 069	225	**2 294**
Options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	17	65	**82**	23	56	**79**
Crédits à court terme et banques	-	664	**664**	-	542	**542**
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	**3 254**	**1 112**	**4 366**	**2 092**	**823**	**2 915**
Prêts et créances à long terme	(78)	-	**(78)**	(12)	-	**(12)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	(2 436)	**(2 436)**	-	(2 359)	**(2 359)**
Instruments dérivés associés sur risque de change et sur risque de taux (2)	**15**	**(15)**	**-**	**(20)**	**13**	**(7)**
ENDETTEMENT FINANCIER NET	**3 191**	**(1 339)**	**1 852**	**2 060**	**(1 523)**	**537**

(1) Le montant de l'endettement financier net a été modifié par rapport à celui présenté dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016, publiés en février 2017, pour tenir compte des incidences liées à la prise de participation dans la société CloudMade (cf. Note 2.2.1.7) ainsi qu'à la finalisation des travaux d'allocation du goodwill sur Spheros (cf. Note 2.2.1.9).

(2) La juste valeur des instruments dérivés associés à un élément de l'endettement financier net est uniquement constituée de la juste valeur d'instruments sur risque de change financier.

8.1.3.1 Prêts et créances à long terme

Cette catégorie regroupe essentiellement les prêts à long terme. Ils sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif. Ils figurent dans l'état de la situation financière, sur la ligne « Actifs financiers non courants ».

8.1.3.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste est constitué de valeurs mobilières de placement (de type OPCVM monétaire et monétaire court terme), de dépôts et placements sans risque à très court terme facilement mobilisables ou cessibles ainsi que de liquidités sur des comptes courants bancaires.

Les éléments inclus dans ce poste sont qualifiés d'équivalents de trésorerie, car ils sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, tout en étant soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ces actifs financiers courants, comptabilisés à la juste valeur par le résultat, sont détenus dans l'optique de faire face aux besoins de trésorerie à court terme.

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Valeurs mobilières de placement	1 182	1 691
Disponibilités	1 254	668
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**2 436**	**2 359**

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'élèvent à 2 436 millions d'euros au 31 décembre 2017, soit 1 182 millions d'euros de valeurs mobilières de placement ayant un risque de variation de valeur très faible et 1 254 millions d'euros de disponibilités. Les valeurs mobilières de placement sont principalement constituées de FCP monétaires.

Ces équivalents de trésorerie sont comptabilisés à la juste valeur de niveau 1.

Gestion de la liquidité à court terme

La trésorerie du Groupe est centralisée lorsque la législation locale le permet. Dans ce cas, les excédents de trésorerie ou les besoins de financement des filiales sont centralisés et placés ou financés auprès de la société mère, Valeo. Un *cash pooling cross border* en euro est en place pour 12 pays européens et permet une gestion centralisée quotidienne de la trésorerie. Dans les autres pays, des *cash pooling* locaux sont en place ; des prêts et emprunts réguliers sont enregistrés avec la société mère, Valeo. Dans certains pays, ces opérations cross border peuvent générer des frottements fiscaux ou être soumises à des réglementations particulières et nécessiter des autorisations administratives.

Le Groupe gère également sa liquidité en veillant à la remontée systématique des dividendes des filiales.

Gestion du risque de contrepartie bancaire

Les liquidités excédentaires du Groupe sont placées selon les mêmes principes, auprès de sociétés de gestion, filiales d'établissements financiers de premier rang. Les titres sont également conservés dans les livres de banques dépositaires de premier rang.

8.1.3.3 Endettement financier net par devise

L'endettement financier net par devise de remboursement est le suivant :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016 (1)
Euro	2 146	487
Dollar américain	296	508
Yen	20	(21)
Real brésilien	(25)	23
Won sud-coréen	(55)	(37)
Renminbi	(328)	(245)
Autres devises	(202)	(178)
TOTAL	**1 852**	**537**

(1) Le montant de l'endettement financier net a été modifié par rapport à celui présenté dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016, publiés en février 2017, pour tenir compte des incidences liées à la prise de participation dans la société CloudMade (cf. Note 2.2.1.7) ainsi qu'à la finalisation des travaux d'allocation du goodwill sur Spheros (cf. Note 2.2.1.9).

8.1.4 Instruments financiers dérivés

Le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire ses expositions aux risques de change, de matières premières et de taux d'intérêt.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à leur juste valeur sur les lignes autres actifs financiers non courants ou autres passifs financiers non courants, lorsque la transaction sous-jacente a une échéance long terme (supérieure à un an) et sur les lignes autres actifs financiers courants ou autres passifs financiers courants, pour les transactions couvertes dont l'échéance intervient dans les 12 mois.

L'incidence comptable des variations de juste valeur de ces instruments dérivés est différente selon que l'on applique ou non la comptabilité de couverture.

Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants dans l'état de la situation financière, l'élément couvert de ces actifs ou passifs est évalué à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en résultat et compensée (pour la part efficace) par les variations symétriques de juste valeur des instruments dérivés ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée directement dans les autres éléments du résultat global et la part inefficace impacte les autres produits et charges financiers. Les montants comptabilisés en autres éléments du résultat global sont recyclés en résultat lorsque le risque couvert impacte le compte de résultat.

Dans le cas où la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

Change

Les instruments financiers dérivés de change couvrant des positions bilantielles et les financements en devise, bien qu'ils offrent une couverture économique, ne sont pas toujours qualifiés en couverture sur le plan comptable (couverture mécanique). Aussi, la variation de valeur de ces dérivés est enregistrée en résultat financier. Elle est généralement compensée par la variation de valeur des dettes et créances sous-jacentes.

Les instruments financiers dérivés de change couvrant des transactions futures hautement probables, généralement significatives, qui impacteront la marge opérationnelle sont qualifiés en couverture. Dans ce cas, la variation de valeur des instruments dérivés est comptabilisée parmi les autres éléments du résultat global pour la part efficace et est ensuite reprise en résultat opérationnel dès que l'élément couvert affecte ce dernier. La part inefficace est inscrite en « Autres produits et charges financiers ».

Matière

En principe, le Groupe applique la comptabilité de couverture dite de flux futurs de trésorerie. Les pertes et gains relatifs à la part efficace de la couverture sont reclassés des autres éléments du résultat global recyclables vers la marge opérationnelle lorsque la position couverte affecte le résultat. Les pertes et gains liés à la part inefficace sont comptabilisés en autres produits et charges financiers. Lorsqu'il s'avère qu'une transaction prévue n'est plus hautement probable, le montant des gains et pertes accumulés dans les autres éléments du résultat global est immédiatement comptabilisé en autres produits et charges financiers.

Taux d'intérêt

Le Groupe applique en général la comptabilité de couverture dite de juste valeur lorsqu'il utilise des *swaps* de taux d'intérêts pour échanger le taux des dettes à taux fixe contre des dettes à taux variable.

Les variations de juste valeur des dettes financières, liées à l'évolution des seuls taux d'intérêt, ainsi que les variations symétriques de juste valeur des dérivés de taux sont alors comptabilisées en autres produits et charges financiers de la période.

Lors de la mise en place d'une couverture d'un emprunt à taux variable, le Groupe se protège contre les variations de flux relatives aux paiements des intérêts. Cette couverture est éligible à la comptabilité de couverture dite de flux de trésorerie futurs.

L'instrument de couverture est évalué à sa juste valeur et comptabilisé dans l'état de la situation financière. Les variations de cette juste valeur sont enregistrées en autres éléments du résultat global pour la part efficace et en autres produits et charges financiers au compte de résultat pour la part inefficace. Les montants accumulés en autres éléments du résultat global au titre de la part efficace de la couverture sont repris en résultat au fur et à mesure de la comptabilisation des charges d'intérêts de l'emprunt couvert.

Dans certains cas, les dérivés de taux ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture au sens de la norme IAS 39 ; leur variation de juste valeur est comptabilisée en autres produits et charges financiers de la période.

Le Groupe applique généralement le niveau 2 pour les techniques de valorisation des justes valeurs des dérivés financiers.

La responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers relève des entités opérationnelles. En revanche, la gestion des produits dérivés est assurée par la Direction Financière du Groupe pour le compte des filiales exposées. Lors des Comités mensuels de Trésorerie, les principaux risques et expositions sont examinés, la mise en œuvre des couvertures est actée (conformément à la stratégie décrite ci-après) et les résultats de ces couvertures sont analysés.

Pour réduire son exposition aux risques de marché, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés dont les justes valeurs aux 31 décembre 2017 et 2016 sont les suivantes :

	Autres actifs financiers		Autres passifs financiers		31 décembre 2017	31 décembre 2016
(en millions d'euros)	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Total	Total
Couverture de flux de trésorerie	3	7	(36)	(4)	**(30)**	**13**
Couverture de juste valeur	-	-	-	-	**-**	**-**
Dérivés non qualifiés de couverture et dérivés de transaction	17	25	(4)	(10)	**28**	**(9)**
Total instruments dérivés de change	**20**	**32**	**(40)**	**(14)**	**(2)**	**4**
Couverture de flux de trésorerie	-	7	-	(1)	**6**	**6**
Couverture de juste valeur	-	-	-	-	**-**	**-**
Dérivés non qualifiés de couverture et dérivés de transaction	-	-	-	-	**-**	**-**
Total instruments dérivés de matières premières	**-**	**7**	**-**	**(1)**	**6**	**6**
Total instruments dérivés de taux	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres dérivés non qualifiés de couverture et dérivés de transaction	118	1	(121)	-	**(2)**	**(2)**
Total autres instruments dérivés	**118**	**1**	**(121)**	**-**	**(2)**	**(2)**
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	**138**	**40**	**(161)**	**(15)**	**2**	**8**

Gestion du risque de contrepartie bancaire

Le Groupe traite ses instruments dérivés avec des établissements bancaires de premier rang. Il fixe des limites pour chacun d'entre eux en considérant leur notation auprès des agences de notation. Des rapports dédiés permettent le suivi du risque de contrepartie sur chaque marché.

8.1.4.1 Juste valeur des dérivés de change

Gestion du risque de change opérationnel

Les filiales du Groupe sont exposées au risque de change dans le cadre de leurs activités industrielles et commerciales. Ces risques et les couvertures afférentes sont suivis par la Direction du Financement et de la Trésorerie du Groupe.

L'exposition bilantielle (créances et dettes non financières inscrites au bilan en devise étrangère) est couverte de façon systématique. Les couvertures des filiales sont réalisées principalement auprès de la société mère Valeo, qui à son tour couvre les positions nettes du Groupe auprès de contreparties externes. Les produits dérivés de change correspondants sont qualifiés d'instruments de *trading* selon la norme sur les instruments financiers.

Le Groupe couvre également sa marge opérationnelle contre le risque de change, sur un horizon budgétaire de façon régulière et sur un horizon contractuel (au-delà d'un an) de façon exceptionnelle pour des contrats précis et significatifs. Dans ce cas, le Groupe applique les règles de comptabilité de couverture, selon la norme sur les instruments financiers. Les principaux instruments de couverture auxquels le Groupe a habituellement recours sont les achats et ventes à terme fermes en devises.

La juste valeur des instruments financiers dérivés liés au risque de change opérationnel est la suivante :

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
(en millions d'euros)	Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
Achat à terme de devises	310	7	297	11
Vente à terme de devises	(84)	2	(18)	1
Total des actifs	**226**	**9**	**279**	**12**
Achat à terme de devises	362	(10)	455	(12)
Vente à terme de devises	(83)	(1)	(264)	(3)
Total des passifs	**279**	**(11)**	**191**	**(15)**
EFFET NET		**(2)**		**(3)**

Elle est déterminée par la technique de valorisation suivante : les flux de trésorerie futurs sont calculés en utilisant les cours de change à terme à la date de clôture, et sont actualisés au taux d'intérêt de la devise de valorisation. Cette technique de valorisation est de niveau 2.

Au 31 décembre 2017, le résultat lié à ces couvertures sur risque de change opérationnel est négligeable. Au 31 décembre 2016, une perte latente de 4 millions d'euros liée à ces couvertures avait été enregistrée en autres éléments du résultat global.

Gestion du risque de change financier

La centralisation des excédents de trésorerie, les besoins de financement des filiales étrangères et certaines opérations de financement exposent le Groupe à un risque de change financier (risque lié à la variation de valeur de dettes ou de créances financières libellées en devises autres que la devise fonctionnelle de l'entité emprunteuse ou prêteuse). Ce risque de change est couvert essentiellement via des *swaps* de devises.

Le Groupe finance usuellement ses filiales dans leurs propres devises et se couvre systématiquement contre le risque de change qui en résulte.

Par ailleurs, les financements externes du Groupe sont, en règle générale, libellés en euros, notamment pour les émissions obligataires sous programme EMTN *(Euro Medium Term Notes)*.

Au 31 décembre 2017, les financements externes du Groupe en devise étrangère sont les suivants :

- l'emprunt contracté auprès de la Banque Européenne d'Investissement en novembre 2011 et dont le montant restant à rembourser au 31 décembre 2017 s'élève à 25 millions de dollars ;
- l'emprunt convertible souscrit le 16 juin 2016 pour un montant de 450 millions de dollars, et abondé le 16 novembre 2016 pour un montant complémentaire de 125 millions de dollars selon les mêmes conditions.

Ces financements en dollar sont couverts par des *swaps* de change euro/dollar jusqu'à leur maturité. Ils ont été documentés en couverture de flux de trésorerie

Au 31 décembre 2017, les instruments dérivés liés au risque de change sur des dettes financières sont essentiellement des *swaps* de devises dont la juste valeur est la suivante :

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
(en millions d'euros)	Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
Swaps de devises	568	43	415	21
Total des actifs	**568**	**43**	**415**	**21**
Swaps de devises	1 192	(43)	252	(14)
Total des passifs	**1 192**	**(43)**	**252**	**(14)**
EFFET NET		**-**		**7**

La variation de la juste valeur des dérivés non documentés en couverture est enregistrée en autres produits et charges financiers et est compensée par la variation des dettes financières sous-jacentes.

Le montant de 43 millions d'euros comptabilisé à l'actif comprend principalement les swaps devises relatifs aux couvertures des prêts et emprunts internes du Groupe. Une perte latente de 30 millions d'euros liée au swap de change Euro/Dollar mis en place lors de la souscription de l'emprunt convertible de 575 millions de dollars est enregistrée au passif.

Analyse de l'exposition nette globale du Groupe

L'exposition nette globale du Groupe (sur les positions bilantielles), basée sur les montants notionnels, se concentre sur les principales devises suivantes (hors devises fonctionnelles des entités) :

	31 décembre 2017				31 décembre 2016
(en millions d'euros)	USD	JPY	Euro	Total	Total
Créances commerciales exposées	144	13	454	**611**	**568**
Autres actifs financiers exposés	419	66	112	**597**	**243**
Dettes fournisseurs exposées	(213)	(50)	(685)	**(948)**	**(871)**
Dettes financières exposées	(986)	(42)	(420)	**(1 448)**	**(1 151)**
EXPOSITION BILANCIELLE BRUTE	**(636)**	**(13)**	**(539)**	**(1 188)**	**(1 211)**
Ventes à terme	(334)	(72)	(357)	**(763)**	**(467)**
Achats à terme	1 309	122	255	**1 686**	**1 326**
EXPOSITION NETTE	**339**	**37**	**(641)**	**(265)**	**(352)**

Dans le tableau ci-dessus, la colonne libellée Euro correspond à l'exposition euro des entreprises du Groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro. Il existe notamment une exposition des filiales localisées en Europe centrale et orientale, principalement en République Tchèque qui se financent en euros auprès de la société Valeo.

Au 31 décembre 2016, l'exposition nette d'un montant de (352) millions d'euros se décomposait par devise de la façon suivante (en millions d'euros) :

- (108) millions pour le dollar américain ;
- 38 millions pour le yen japonais ;
- (282) millions pour l'euro.

Analyse de sensibilité de l'exposition nette au risque de change

Les cours de change retenus pour le dollar américain, pour le yen et pour la couronne tchèque s'établissent respectivement pour 1 euro à 1,20, 135,01 et 25,53 au 31 décembre 2017, contre 1,05 pour le dollar américain, 124,4 pour le yen japonais et 27,02 pour la couronne tchèque au 31 décembre 2016.

Une appréciation de 10 % de l'euro au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 par rapport à ces devises, aurait les effets suivants, avant impôts :

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
(en millions d'euros)	Résultat Gains/ (Pertes)	Capitaux propres Gain/(Pertes)	Résultat Gains/ (Pertes)	Capitaux propres Gain/(Pertes)
Exposition au dollar américain	(4)	(29)	5	6
Exposition au yen japonais	2	(6)	-	(4)
Exposition à l'euro	(35)	(29)	(10)	(5)
TOTAL	**(37)**	**(64)**	**(5)**	**(3)**

Pour les besoins de ces analyses, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêts, sont supposées rester constantes.

Une dépréciation de 10 % de l'euro au 31 décembre 2017 par rapport à ces devises, aurait l'effet inverse en faisant l'hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

Échéances contractuelles résiduelles relatives aux dérivés de change

Les cours de clôture de la Banque Centrale Européenne (BCE) et les taux *forward* au 31 décembre 2017 ont été retenus pour les instruments financiers relatifs au change.

		Flux de trésorerie contractuels					
			≥ 1 an et ≤ 5 ans			> 5 ans	
(en millions d'euros)	Valeur comptable	< 1 an	2019	2020	2021	2022	2023 et au-delà	Total
Contrats de change à terme utilisés comme couverture :								
■ Actifs	9	8	1	-	-	-	-	**9**
■ Passifs	(11)	(6)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	**(11)**
Swaps de devise utilisés comme couverture :								
■ Actifs	43	24	2	-	16	1		**43**
■ Passifs	(43)	(9)	-	-	(34)	-	-	**(43)**

8.1.4.2 Juste valeur des dérivés matières (métaux non ferreux)

Gestion du risque de matières premières

Le Groupe gère son exposition aux matières premières en mettant en place, chaque fois que cela est possible, des clauses d'indexation de ses prix de vente dans les contrats commerciaux. C'est notamment le cas pour les métaux non ferreux et l'acier pour lesquels ces clauses couvrent respectivement environ trois quarts et la moitié de l'exposition.

L'exposition résiduelle aux métaux non ferreux, cotés sur le *London Metal Exchange*, ainsi que, dans une moindre mesure, l'exposition au propylène, est couverte auprès de banques de premier rang au travers d'instruments dérivés de couverture. L'objet de ces couvertures est de limiter l'impact des variations de prix de ces matières premières sur les résultats du Groupe et d'offrir le temps nécessaire à Valeo pour négocier en conséquence des hausses de prix auprès de ses clients.

Les techniques de couverture privilégient les instruments avec règlement monétaire, sans livraison de sous-jacent physique (essentiellement des *swaps* sur le cours moyen mensuel). Ces opérations sont qualifiées de couvertures de flux de trésorerie au sens de la norme IAS 39.

L'acier, la plupart des plastiques et les terres rares ne peuvent pas faire l'objet de couverture à terme sur le marché financier car ces matières ne sont pas cotées sur un marché organisé.

La part relative des stocks dans l'état de la situation financière du Groupe est peu influencée par la variation du prix des matières premières compte tenu de leur rotation rapide et de l'optimisation des flux logistiques qui en réduisent le montant.

Les volumes couverts de métaux non ferreux en fin de période s'établissent aux 31 décembre 2017 et 2016 de manière suivante :

(en tonnes)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Aluminium	40 321	19 882
Aluminium 2e fusion	13 623	9 102
Cuivre	9 253	8 556
Zinc	708	816
TOTAL	**63 905**	**38 356**

Les produits dérivés sur métaux de base utilisés par le Groupe sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, un gain latent de 6 millions d'euros lié aux couvertures en place est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global conformément à la norme IAS 39.

Le gain latent de 6 millions d'euros comptabilisé dans les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2016 relatif aux couvertures en place a été entièrement reclassé en résultat opérationnel en 2017.

Juste valeur des dérivés matières (métaux non ferreux)

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
(en millions d'euros)	Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
Swaps – Achats	135	7	80	7
Swaps – Ventes	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS	**135**	**7**	**80**	**7**
Swaps – Achats	12	(1)	5	(1)
Swaps – Ventes	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS	**12**	**(1)**	**5**	**(1)**
EFFET NET		**6**		**6**

La juste valeur des couvertures de matières est déterminée par la technique de valorisation suivante : les flux de trésorerie futurs sont calculés en utilisant les cours de matières premières et les cours de change à terme à la date de clôture, et sont actualisés au taux d'intérêt de la devise de valorisation. Cette technique de valorisation est de niveau 2.

Analyse de sensibilité de l'exposition nette au risque métal

Une variation de 10 % des cours à terme des métaux aux 31 décembre 2017 et 2016 aurait les impacts suivants sur le résultat et les capitaux propres, avant impôts :

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
(en millions d'euros)	Résultat Gains/ (Pertes)	Capitaux propres Gain/(Pertes)	Résultat Gains/ (Pertes)	Capitaux propres Gain/(Pertes)
Impact d'une hausse de 10 % des cours à terme des métaux	-	13	-	7
Impact d'une baisse de 10 % des cours à terme des métaux	-	(13)	-	(7)

Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes.

Échéances contractuelles résiduelles relatives aux dérivés matières

Les cours à terme du *London Metal Exchange* (LME) du 31 décembre 2017 ont été utilisés pour établir les échéances contractuelles relatives aux dérivés matières.

		Flux de trésorerie contractuels					
			≥ 1 an et ≤ 5 ans			> 5 ans	
(en millions d'euros)	Valeur comptable	< 1 an	2019	2020	2021	2022	2023 et au-delà	Total
Instruments dérivés matières :								
■ Actifs	7	7	-	-	-	-	-	**7**
■ Passifs	(1)	(1)	-	-	-	-	-	**(1)**

8.1.4.3 Juste valeur des dérivés de taux d'intérêts

Gestion du risque de taux d'intérêts

Le Groupe peut utiliser les *swaps* de taux d'intérêt pour échanger le taux de la dette, dès l'origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre un taux variable ou fixe. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont placés majoritairement à taux variable. La dette financière est essentiellement à taux fixe : au 31 décembre 2017, 90 % des dettes financières à long terme (part à plus d'un an) sont à taux fixe, contre 98 % à la clôture de l'exercice 2016.

Les dérivés de taux utilisés par le Groupe pour couvrir les variations de valeur des dettes à taux fixe sont qualifiés de couverture de juste valeur en IAS 39.

Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017, le Groupe n'a plus de dérivés de taux en cours.

Analyse de l'exposition nette du Groupe

À la date de la clôture, la position nette du Groupe en matière de taux d'intérêt, sur la base des valeurs nominales, s'analyse comme suit :

Année 2017

	Moins d'un an		Un à cinq ans		Plus de cinq ans		Total valeurs nominales		
(en millions d'euros)	**Fixe**	**Variable**	**Fixe**	**Variable**	**Fixe**	**Variable**	**Fixe**	**Variable**	**Total**
Passifs financiers	904	143	1 174	350	1 826	-	3 904	493	**4 397**
Prêts	-	-	-	(78)	-	-	-	(78)	**(78)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	(2 436)	-	-	-	-	-	(2 436)	**(2 436)**
POSITION NETTE AVANT GESTION	**904**	**(2 293)**	**1 174**	**272**	**1 826**	**-**	**3 904**	**(2 021)**	**1 883**
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
POSITION NETTE APRÈS GESTION	**904**	**(2 293)**	**1 174**	**272**	**1 826**	**-**	**3 904**	**(2 021)**	**1 883**

Année 2016

	Moins d'un an		Un à cinq ans		Plus de cinq ans		Total valeurs nominales [1]		
(en millions d'euros)	**Fixe**	**Variable**	**Fixe**	**Variable**	**Fixe**	**Variable**	**Fixe**	**Variable**	**Total**
Passifs financiers	200	569	841	35	1 321	6	2 362	610	**2 972**
Prêts	-	-	-	(12)	-	-	-	(12)	**(12)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	(2 359)	-	-	-	-	-	(2 359)	**(2 359)**
POSITION NETTE AVANT GESTION	**200**	**(1 790)**	**841**	**23**	**1 321**	**6**	**2 362**	**(1 761)**	**601**
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
POSITION NETTE APRÈS GESTION	**200**	**(1 790)**	**841**	**23**	**1 321**	**6**	**2 362**	**(1 761)**	**601**

(1) Le montant de l'endettement financier net a été modifié par rapport à celui présenté dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016, publiés en février 2017, pour tenir compte des incidences liées à la prise de participation dans la société CloudMade (cf. Note 2.2.1.7) ainsi qu'à la finalisation des travaux d'allocation du goodwill sur Spheros (cf. Note 2.2.1.9).

Les passifs financiers se composent du nominal des dettes long terme ainsi que des crédits à court terme et banques.

Analyse de sensibilité au risque de taux

Au 31 décembre 2017, 90 % des dettes financières à long terme sont à taux fixe (98 % au 31 décembre 2016).

Les dettes à taux fixe comptabilisées au coût amorti ne rentrent pas dans le calcul de la sensibilité au risque de taux. L'exposition du Groupe au risque de taux est donc limitée à son endettement à taux variable.

Ainsi une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêt appliquée aux actifs et passifs financiers à taux variable aurait les impacts suivants sur le résultat et les autres éléments du résultat global, après prise en compte des produits dérivés et avant impôts :

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
(en millions d'euros)	Résultat Gains/(Pertes)	Capitaux propres Gain/(Pertes)	Résultat Gains/(Pertes)	Capitaux propres Gain/(Pertes)
Impact d'une variation de + 1 % des taux d'intérêts	20	-	18	-

Une diminution instantanée de 1 % des taux d'intérêt aurait eu les mêmes impacts mais de sens contraire à fin 2017.

8.1.4.4 Juste valeur des autres instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2017, les autres instruments financiers dérivés se composent des instruments dérivés suivants :

- Options de conversion incorporées dans la dette obligataire émise en juin 2016 et en novembre 2016, ainsi que les options d'achats achetées. Ces options sont parfaitement symétriques. Leur juste valeur s'élève à 88 millions d'euros à fin décembre 2017, contre 73 millions d'euros à fin décembre 2016 ;
- Options de vente et d'achat consenties par Valeo et Siemens dans le cadre de la formation de la coentreprise (cf. Note 2.2.1.6) :
  - Valeo dispose d'une option d'achat pouvant contraindre Siemens à lui vendre tout ou partie de sa participation dans la coentreprise. La juste valeur de cette option d'achat s'élève à 28 millions d'euros à fin décembre 2017, contre 35 millions d'euros à fin décembre 2016,
  - Siemens dispose d'une option de vente pouvant contraindre Valeo à lui acheter l'intégralité de sa participation dans la coentreprise. La juste valeur de cette option de vente s'élève à 31 millions d'euros à fin décembre 2017, contre 37 millions d'euros à fin décembre 2016.

  Ces options ne sont pas parfaitement symétriques du fait des dispositions contractuelles spécifiques qui s'attachent aux modalités d'exercice propres à chacune d'entre elles. Elles ont été valorisées sur la base d'une approche probabiliste par un expert indépendant. Cette technique de valorisation est de niveau 3 ;
- Options de vente et d'achat consenties par Valeo et les partenaires de la coentreprise CloudMade valorisées à hauteur de 2 millions d'euros chacune (cf. Note 2.2.1.7).

Échéances contractuelles relatives aux autres instruments financiers dérivés significatifs

		Flux de trésorerie contractuels					
			≥ 1 an et ≤ 5 ans				> 5 ans
(en millions d'euros)	Valeur comptable	< 1 an	2019	2020	2021	2022	2023 et au-delà
Options sur emprunt convertible							
■ Actifs	88	-	-	-	88	-	-
■ Passifs	(88)	-	-	-	(88)	-	-
Options croisées sur la coentreprise Valeo Siemens [1]							
■ Actifs	28	-	-	-	28	-	-
■ Passifs	(31)	-	(31)	-	-	-	-

(1) Options exerçables à compter de la date indiquée si certains critères définis contractuellement sont remplis.

8.1.5 Autres actifs et passifs financiers

8.1.5.1 Autres actifs et passifs financiers non courants

Cette catégorie regroupe essentiellement les dépôts de garantie et les actifs financiers disponibles à la vente.

Les dépôts de garantie sont comptabilisés au coût amorti.

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les titres de participation non consolidés et sont enregistrés initialement à la juste valeur. Toute variation de cette dernière est par la suite enregistrée dans les autres éléments du résultat global ou dans le résultat de la période en cas de baisse importante ou prolongée de la juste valeur. Les pertes et gains latents constatés en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en résultat lors de la cession des titres sauf lorsque la baisse de valeur par rapport au coût d'acquisition historique a été jugée suffisamment significative ou durable pour impliquer une perte de valeur comptabilisée en résultat.

Pour les titres cotés sur un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur boursière. Les titres non cotés pour lesquels il ne peut être établi de juste valeur demeurent inscrits à leur coût. Ces actifs sont classés en actifs financiers non courants.

Les actifs financiers disponibles à la vente s'élèvent à 172 millions à fin décembre 2017 et ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	2017	2016
TITRES DISPONIBLES À LA VENTE AU 1ER JANVIER	**44**	**31**
Acquisitions	79	12
Variations de périmètre	51	-
Variations de juste valeur enregistrées en capitaux propres	5	-
Écarts de conversion	(7)	1
TITRES DISPONIBLES À LA VENTE AU 31 DÉCEMBRE	**172**	**44**

Sur l'exercice 2017, les principales variations correspondent aux événements suivants :

- prise de participation dans le fonds Cathay CarTech à hauteur de 49 millions d'euros, correspondant à l'engagement total de Valeo, dont 10 millions d'euros ont été versés en 2017. Ce fonds est un véhicule d'investissement dédié aux opérations de capital-risque dans des sociétés innovantes en Chine ;
- prise de participation dans le fonds IrisNext à hauteur de 20 millions d'euros, correspondant à l'engagement total de Valeo. L'objectif de ce fonds est d'investir dans des sociétés innovantes de l'économie numérique principalement dans l'euro-zone ;
- prise de participation complémentaire dans Navya à hauteur de 8 millions d'euros ;
- prise de contrôle d'Ichikoh (cf. Note 2.2.1.5) qui détient des titres cotés sur un marché actif à hauteur de 47 millions d'euros, expliquant l'essentiel des variations de périmètre de l'exercice.

Sur 2016, les principales variations de l'exercice correspondaient aux événements suivants :

- prise de participation à hauteur de 5 millions d'euros dans Navya dans le cadre d'une augmentation de capital. Cette augmentation de capital permet à Valeo d'obtenir un poste d'observateur afin de suivre le développement de cette entreprise, spécialiste des navettes autonomes en libre-service ;
- prise de participation dans le fonds américain *Trucks Venture Fund 1*, LP à hauteur de 4 millions de dollars dont 2 millions ont été appelés et versés. L'objectif de ce fonds est d'investir dans des sociétés émergentes/start-up qui adressent les nouvelles tendances dans le secteur des transports, dont notamment la voiture autonome, connectée et partagée ;
- engagement complémentaire dans le fonds franco-chinois Innovation de Cathay Capital à hauteur de 3 millions d'euros.

8.1.5.2 Autres actifs et passifs financiers courants

Les actifs et passifs financiers courants comprennent les créances et dettes commerciales.

Les créances et dettes commerciales sont initialement enregistrées à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 3 mois.

Les créances clients sont détaillées en Note 4.2. Dans le cadre normal de ses activités opérationnelles en Chine, le groupe Valeo est amené à être payé par ses clients ou à payer ses fournisseurs par le biais d'un moyen de paiement spécifique au marché chinois, appelé *Bank Acceptance Draft*, qui se présente sous forme d'une traite bancaire. De par leur nature, ces effets à recevoir et à payer restent comptabilisés au sein des créances et dettes commerciales jusqu'à leur date d'échéance. Ils représentent 145 millions d'euros des créances clients et 92 millions d'euros des dettes fournisseurs au 31 décembre 2017 (140 millions d'euros des créances clients et 91 millions d'euros des dettes fournisseurs au 31 décembre 2016).

Par ailleurs, Valeo a mis en place un programme de *reverse factoring* depuis 2014. Ce programme est une opération de cession de créances commerciales à un établissement financier, également appelé « factor », organisée par Valeo (et non par le fournisseur). Les relations entre les parties sont structurées au travers de la signature de deux contrats indépendants :

- les fournisseurs de Valeo entrent dans un contrat de cession des créances qu'ils détiennent sur Valeo avec le factor ;
- Valeo signe une convention avec le factor selon laquelle il s'engage à payer à la date d'échéance les factures cédées par ses fournisseurs au factor (factures préalablement approuvées), et ce, sans se prévaloir d'aucune exception ou compensation.

Ce programme permet aux fournisseurs ayant adhéré de voir leurs créances réglées dans un délai très bref par un établissement financier. Valeo règle les factures au factor à leur date d'échéance contractuelle.

L'analyse du schéma a conduit le Groupe à considérer que la nature des dettes fournisseurs n'était pas changée en substance du fait de la mise en place de ce programme. Aussi, elles sont maintenues dans le besoin en fonds de roulement.

8.2 Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers se composent d'une part des produits et charges d'intérêts liés au coût de l'endettement financier net et, d'autre part, des autres produits et charges financiers.

8.2.1 Coût de l'endettement financier net

Les charges d'intérêts correspondent au montant des intérêts comptabilisés au titre des dettes financières, et les produits d'intérêts au montant des intérêts reçus sur les placements de trésorerie.

(en millions d'euros)	2017	2016
Charges d'intérêts [1]	(88)	(90)
Produits d'intérêts	15	7
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	**(73)**	**(83)**

(1) Dont 2 millions d'euros de coûts financiers en 2017 correspondant aux lignes de crédit non tirées et 5 millions d'euros de charges financières sur les opérations d'escompte des créances commerciales et des créances de Crédit d'Impôt Recherche et de Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi.

8.2.2 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent notamment :

- le résultat sur les opérations de couverture de taux ;
- les résultats sur les opérations non qualifiées de couverture au sens de la norme IAS 39 sur les instruments financiers relatifs aux opérations de change ou d'achats des métaux non ferreux ;
- le coût des assurances crédit et les dépréciations pour risque de crédit et les pertes sur créances irrécouvrables, en cas de défaut de crédit du client ;
- les charges nettes d'intérêts sur les provisions retraites et engagements assimilés qui incluent l'effet de désactualisation des engagements pour tenir compte du passage du temps et le produit financier sur le rendement attendu des fonds affectés à la couverture de ces engagements.

(en millions d'euros)	2017	2016
Charge nette d'intérêts sur les provisions retraite et assimilés	(24)	(27)
Résultat de change	(20)	(6)
Résultat sur instruments financiers sur matières (*trading* et inefficacité)	-	(1)
Résultat sur instruments financiers de taux (inefficacité)	1	(1)
Divers	(4)	(11)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	**(47)**	**(46)**

Note 9 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

9.1 Impôts sur les résultats

La charge d'impôts sur les résultats comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.

9.1.1 Détail des impôts sur les résultats

(en millions d'euros)	2017	2016
Impôts courants	(229)	(253)
Impôts différés	(96)	64
IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	**(325)**	**(189)**

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, le Groupe constate une charge d'impôts de 325 millions d'euros, correspondant à un taux effectif d'impôts de 25,6 %.

Ce taux d'impôt inclut notamment une charge de 117 millions d'euros au titre de la réforme fiscale américaine dont le taux d'impôt fédéral passe de 35% à 21% à compter du 1er janvier 2018. Valeo avait reconnu, sur cette intégration fiscale, un impôt différé actif de 89 millions d'euros en 2016, ainsi que 248 millions d'euros sur les exercices précédents.

Cet effet négatif sur la charge d'impôt est partiellement compensé par la reconnaissance des impôts différés sur certaines entités notamment en Inde, aux États-Unis, et en France à concurrence de 35 millions d'euros. Cette reconnaissance d'impôts différés actifs est soutenue par les résultats sur ces périmètres et les perspectives de rentabilité à cinq ans du plan fiscal.

9.1.2 Analyse de la charge d'impôts

(en millions d'euros)	2017	2016
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (HORS QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES)	1 268	**1 111**
Taux normal d'impôts en France	34,43 %	34,43 %
(CHARGE) PROFIT D'IMPÔTS THÉORIQUE	**(437)**	**(383)**
Incidence des :		
■ Impôts différés actifs non constatés et pertes fiscales de l'exercice non utilisées	(19)	(95)
■ Activation des impôts différés actifs non constatés antérieurement	87	100
■ Taux d'impôts différents du taux normal	(15)	34
■ Utilisations de pertes fiscales des exercices antérieurs	43	84
■ Différences permanentes entre les résultats comptables et les résultats imposables	35	87
■ Crédits d'impôts	2	3
■ Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	(21)	(19)
(CHARGE) PROFIT D'IMPÔTS DU GROUPE	**(325)**	**(189)**

- Sur l'exercice 2017, les impôts différés actifs non constatés et les pertes fiscales de l'exercice non utilisées par principaux pays proviennent essentiellement d'Amérique Latine (10 millions d'euros) et d'Allemagne (6 millions d'euros).
- Les 87 millions d'impôts différés actifs non constatés antérieurement proviennent essentiellement des impôts différés actifs reconnus en 2017 en France (35 millions d'euros), en Inde (18 millions d'euros), et aux États-Unis sur une entité non membre de l'intégration fiscale (18 millions d'euros).
- L'incidence défavorable des 15 millions d'euros liée à des taux d'impôts différents du taux normal est essentiellement liée à l'évolution de la législation fiscale aux États-Unis. Elle se décompose de la façon suivante :

Pays	Taux d'impôt courant (1)	2017	2016
Chine	25,0 %	40	14
Pologne	19,0 %	17	14
Corée du Sud	24,2 %	11	12
Thaïlande	20,0 %	8	4
Turquie	20,0 %	5	4
Espagne	25,0 %	4	7
République tchèque	19,0 %	6	1
Japon	32,8 %	3	(2)
États-Unis	21,0 %	(116)	(7)
Allemagne	27,8 %	(6)	(8)
Autres pays		14	(5)
TOTAL		**(15)**	**34**

(1) Le taux d'impôt courant indiqué est le taux effectif à la date de clôture de l'exercice. Le taux d'impôt utilisé pour le calcul des impôts différés prend en compte les éventuels changements adoptés du taux de l'impôt sur les exercices à venir.

- Les utilisations de pertes fiscales des exercices antérieurs, pour lesquelles aucun impôt différé actif n'avait été reconnu comprennent essentiellement l'utilisation de 13 millions d'euros sur l'intégration fiscale française ainsi que 11 millions d'euros en Irlande.
- Les différences permanentes entre les résultats comptables et les résultats imposables comprennent essentiellement l'impact des crédits et réductions d'impôts accordés sur les activités de recherche et développement.
- Le groupe Valeo considère que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) correspond à la définition d'un impôt, tel que précisé par IAS 12. Les impôts sur les résultats en 2017 comprennent ainsi une charge nette de 21 millions d'euros au titre de la CVAE (19 millions d'euros en 2016).

9.2 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, ainsi que pour les pertes fiscales reportables.

Les principales différences temporelles sont liées aux déficits reportables, aux provisions pour retraites et autres avantages assimilés, aux autres provisions temporairement non déductibles fiscalement ainsi qu'aux frais de développement immobilisés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en utilisant les taux d'impôts votés ou quasi adoptés qui seront en vigueur au moment du renversement des différences temporelles.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que Valeo disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ces actifs pourront être imputés. Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues périodiquement par entité fiscale et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaître des impôts différés actifs antérieurement constatés. Ces perspectives de récupération sont analysées selon la méthode la plus appropriée au vu de l'organisation juridique et fiscale de l'entité, de son historique fiscal et de ses perspectives de revenu imposable projeté. Ces dernières sont évaluées sur la base d'un plan fiscal dont les hypothèses sont cohérentes avec celles incluses dans les budgets et plans à moyen terme préparés par les entités du Groupe et approuvés par la Direction Générale. Les impôts à payer et les crédits d'impôts à recevoir sur les distributions de dividendes prévues par les sociétés du Groupe sont enregistrés au compte de résultat.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale. En France, Valeo a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Le Groupe intégré comprend la société mère et ses principales filiales françaises éligibles à ce régime. Le groupe Valeo a également opté pour des régimes d'intégration fiscale (ou assimilés) pour ses filiales implantées dans des pays dont la législation offre cette possibilité (Allemagne, Espagne, Royaume-Uni et États-Unis).

Les impôts différés par catégorie de différences temporelles se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Déficits reportables	703	872
Frais de développement immobilisés	(232)	(187)
Engagements de retraite et assimilés	246	259
Autres provisions	131	112
Stocks	57	61
Provisions pour coûts sociaux et restructuration	8	17
Outillages	(2)	(3)
Immobilisations	(26)	30
Autres	122	130
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS BRUTS	**1 007**	**1 291**
Total des impôts différés actifs non reconnus	(624)	(731)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	**383**	**560**
Dont :		
■ Impôts différés actifs	456	626
■ Impôts différés passifs	(73)	(66)

Un actif d'impôt différé a été constaté à concurrence de 35 millions d'euros sur les déficits reportables de l'intégration fiscale en France, traduisant des perspectives économiques plus favorables.

A l'inverse, au Brésil, en raison d'une situation économique particulièrement difficile, les actifs d'impôts différés ne sont pas reconnus. Leur solde net s'élève à 73 millions d'euros au 31 décembre 2017.

De même, en Allemagne, les impôts différés sont dépréciés depuis 2015 reflétant les perspectives de rentabilité à cinq ans du plan fiscal. Le solde d'actifs nets d'impôts différés non reconnus s'élève à 37 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, les actifs d'impôts différés non reconnus par le Groupe se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	Base	Économie d'impôts potentielle
Déficits reportables jusqu'aux exercices 2018 à 2022	74	(18)
Déficits reportables en 2022 et au-delà	77	(18)
Déficits reportables indéfiniment	1 643	(430)
DÉFICITS FISCAUX COURANTS	**1 794**	**(466)**
Actifs d'impôts différés non reconnus sur différences temporelles		(158)
TOTAL		**(624)**

Note 10 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION

10.1 Capitaux propres

10.1.1 Évolution du capital

10.1.1.1 Évolution du nombre d'actions en circulation

Le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2017 et le nombre d'actions autodétenues se détaillent de la façon suivante :

	2017	2016
NOMBRE D'ACTIONS EN CIRCULATION AU 1er JANVIER	**237 902 266**	**235 362 555**
Nombre d'actions propres rachetées/vendues dans le cadre du contrat de liquidité [1] ou livrées suite à exercice des stocks-options ou actions gratuites attribuées	739 753	1 784 200
Nombre d'actions rachetées dans le cadre du plan de rachat 2017 [2]	(1 228 009)	-
Nombre d'actions émises dans le cadre des plans d'actionnariat salarié : Shares4U [3]	509 990	755 511
NOMBRE D'ACTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE	**237 924 000**	**237 902 266**
Nombre d'actions autodétenues par le Groupe	1 729 121	1 240 865
NOMBRE D'ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE [4]	**239 653 121**	**239 143 131**

(1) Cf. Note 10.1.1.2.
(2) Cf. Note 10.1.1.3.
(3) Dans le cadre du plan Shares4U 2017 (cf. Note 5.4.4), une augmentation de capital réservée aux salariés est intervenue le 27 juillet 2017 par l'émission de 509 990 actions nouvelles de 1 euro de nominal. Ce nouveau plan classique a été proposé aux salariés leur permettant de souscrire des actions Valeo (par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise ou en actionnariat direct) à un prix de souscription fixé, le 3 juin 2017, par le Président-Directeur Général du Groupe sur délégation du Conseil d'administration, à 51,62 euros. Une prime d'émission de 25 millions d'euros a ainsi été dégagée.
(4) La valeur nominale de l'action s'élève à 1 euro au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 ; ces actions sont entièrement libérées. Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins quatre ans (5 387 423 actions au 31 décembre 2017) bénéficient d'un droit de vote double.

10.1.2.2 Gestion des capitaux propres

Le Groupe vise une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et afin de pouvoir assurer son développement futur. Son objectif est de maintenir un équilibre entre dettes et fonds propres, compatible avec une notation *Investment grade*.

Le Groupe peut être amené à racheter ses propres actions sur le marché dans le but d'assurer la couverture des plans d'options et d'actions gratuites, les plans d'actionnariat salarié et la mise en œuvre du contrat de liquidité. Ce contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie AFEI (Association Française des Entreprises d'Investissement) a été signé avec un prestataire de services d'investissement le 22 avril 2004. Au 31 décembre 2017, les moyens affectés à la mise en œuvre de ce contrat de liquidité ressortent à 75 000 titres et 22 400 662 euros contre 44 364 titres (après prise en compte de la division par trois du nominal) et 23 171 495 euros à la clôture de l'exercice précédent (après prise en compte de la division par trois du nominal). Il est rappelé que 660 000 actions Valeo (après prise en compte de la division par trois du nominal) et une somme de 6 600 000 euros avaient été affectées à la mise en œuvre du contrat de liquidité à la date de signature de celui-ci.

10.1.1.3 Plan de rachat d'actions

La société Valeo a sollicité l'assistance d'un prestataire de services d'investissements pour les besoins de la réalisation de certains objectifs de son programme de rachat d'actions tel qu'autorisé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 26 mai 2016. Ce programme est destiné à un rachat d'actions, qui seront intégralement affectées aux fins de couvrir la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions, l'attribution d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne entreprise.

À l'échéance du contrat conclu en date du 6 mars 2017, il a été convenu entre les parties que le prestataire de services d'investissements vendrait à Valeo qui s'obligeait à les acquérir, à l'échéance, une certaine quantité d'actions Valeo, dans la limite de 75 millions, à cours moyen déterminé de manière objective et indépendante par le marché pendant toute la durée du contrat. Ce cours moyen ne pouvait en toute hypothèse excéder le prix maximum d'achat tel qu'arrêté par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 26 mai 2016.

Cette convention a pris effet le 7 mars 2017 et s'est terminée le 17 mai 2017. À cette date, Valeo était dans l'obligation de se porter acquéreur des actions propres rachetées par le prestataire de services d'investissements sur la durée du programme et un décaissement de 75 millions d'euros est intervenu pour la livraison de 1 228 009 actions propres au cours moyen de 61,0745 euros par action.

10.1.2 Dividende par action

Un dividende de 1,25 euro par action a été versé en numéraire en juin 2017 pour un total de 297 millions d'euros. Le dividende distribué en numéraire en 2016 était de 3 euros par action (avant division par 3 du nominal), soit un montant total de 236 millions d'euros.

10.1.3 Écarts de conversion

La variation des écarts de conversion (part du Groupe) sur l'exercice est une perte latente de 318 millions d'euros (gain latent de 37 millions d'euros au 31 décembre 2016). Elle reflète essentiellement la dépréciation sur l'exercice 2017 du dollar américain pour 159 millions d'euros, celle du renminbi chinois à hauteur de 70 millions d'euros, celle du yen japonais à hauteur de 57 millions d'euros et dans une moindre mesure, celle de la livre turque de 15 millions d'euros.

10.1.4 Participations ne donnant pas le contrôle

L'évolution des participations ne donnant pas le contrôle s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2017	2016
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE AU 1er JANVIER	**236**	**219**
Quote-part de résultat	79	58
Dividendes versés	(20)	(27)
Variations de périmètre	379	(12)
Ajustements de juste valeur des options de ventes accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle [1]	(4)	(3)
Autres mouvements	-	(1)
Écarts de conversion	(21)	2
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE AU 31 DÉCEMBRE	**649**	**236**

(1) Cf. Note 8.1.2.2.

Les variations de périmètre sur l'exercice sont principalement liées à la création de Valeo-Kapec, ainsi qu'à la prise de contrôle d'Ichikoh (cf. respectivement Notes 2.2.1.1 et 2.2.1.5).

Sur l'exercice 2016, les variations de périmètre de l'exercice s'expliquaient principalement par les incidences du rachat de la participation d'Hitachi dans Valeo Unisia Transmissions (cf. Note 2.2.1.8).

Les participations ne donnant pas le contrôle se décomposent principalement de la manière suivante :

	Pourcentage d'intérêts détenus par les participations ne donnant pas le contrôle *(en %)*		Capitaux propres – Part des participations ne donnant pas le contrôle *(en millions d'euros)*	
	31 décembre 2017	31 décembre 2016	2017	2016
Pyeong Hwa Company [1]	50,0	50,0	462	143
Entités de l'Alliance Chine Ichikoh	6,7	10,3	25	36
Autres entités Ichikoh [2]	44,9	n.a.	108	-
Autres participations individuellement non significatives	n.a.	n.a.	54	57
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE			**649**	**236**

(1) Pyeong Hwa Company est notre partenaire historique dans les entités Valeo Pyeong Hwa en Corée et depuis cette année, notre partenaire dans Valeo-Kapec (cf. Note 2.2.1.1), expliquant la forte augmentation de la part des participations ne donnant pas le contrôle vis-à-vis de ce partenaire.

(2) Lié à la prise de contrôle d'Ichikoh sur l'exercice (cf. Note 2.2.1.5).

10.2 Résultat par action

Le résultat de la période par action (avant dilution) est calculé en faisant le rapport entre le résultat et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, sous déduction du nombre moyen d'actions autodétenues.

Le résultat de la période dilué par action est calculé en faisant le rapport entre le résultat et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été en circulation dans l'hypothèse d'une conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les options d'achat et les actions gratuites ont un effet dilutif dès lors que leur prix d'exercice est inférieur au prix du marché. Cette méthode dite du « rachat d'actions » permet de déterminer les actions « non rachetées » qui viennent s'ajouter aux actions ordinaires en circulation et qui constituent ainsi l'effet dilutif.

	2017	2016
Résultat de la période attribuable aux actionnaires de la société mère *(en millions d'euros)*	886	925
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation *(en milliers d'actions)*	237 879	236 352
RÉSULTAT NET PAR ACTION *(EN EUROS)*	**3,72**	**3,91**

	2017	2016
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation *(en milliers d'actions)*	237 879	236 352
Effet de dilution provenant *(en milliers)* :		
■ Stock-Options	548	860
■ Actions gratuites	2 311	2 159
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS ORDINAIRES AJUSTÉ DES ACTIONS DILUTIVES *(EN MILLIERS D'ACTIONS)*	**240 738**	**239 371**
RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION *(EN EUROS)*	**3,68**	**3,86**

Note 11 DÉTAIL DES FLUX DE TRÉSORERIE

5

11.1 Charges (produits) sans effet sur la trésorerie

Les charges et produits sans effet sur la trésorerie, sur les exercices 2017 et 2016, s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2017	2016
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	949	890
Dotations (reprises) nettes sur provisions	(121)	107
Pertes (profits) sur cessions d'actifs immobilisés	27	(2)
Charges calculées liées aux paiements en actions	27	21
(Plus) ou moins-value sur réévaluation de participations antérieurement détenues	-	(162)
TOTAL	**882**	**854**

Sur l'exercice 2016, Valeo avait reconnu une plus-value de 162 millions d'euros, en lien avec la formation de la coentreprise avec Siemens (hors frais de transaction) (cf. Note 2.2.1.6).

11.2 Variation du besoin en fonds de roulement

Les variations, sur les exercices 2017 et 2016, des principaux postes du besoin en fonds de roulement sont les suivants :

(en millions d'euros)	2017	2016
Stocks	(204)	(155)
Créances clients	(242)	(425)
Dettes fournisseurs d'exploitation	393	608
Autres créances et dettes	88	28
TOTAL	**35**	**56**

Le montant des créances cédées dont l'échéance est postérieure au 31 décembre 2017, pour lesquelles la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée et qui ne figurent donc plus à l'actif de l'état de la situation financière est indiqué en Note 4.2 pour les créances clients et en Note 4.5.2 pour les créances de Crédit d'Impôt Recherche et de Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi.

11.3 Acquisitions de participations avec prise de contrôle, nettes de la trésorerie acquise

Au cours de l'exercice 2017, le décaissement net de 537 millions d'euros correspond principalement aux incidences des prises de contrôle de FTE automotive à hauteur de 386 millions d'euros (cf. Note 2.2.1.2), de Valeo-Kapec à hauteur de 111 millions d'euros (cf. Note 2.2.1.1), de gestigon à hauteur de 33 millions d'euros (cf. Note 2.2.1.4), et de Valeo Malaysia CDA Sdn (ex-Precico) à hauteur de 26 millions d'euros (cf. Note 2.2.1.3), partiellement compensées par l'encaissement net de 21 millions issu de la prise de contrôle d'Ichikoh (cf. Note 2.2.1.5).

Au cours de l'exercice 2016, les prises de contrôle avaient entraîné un décaissement net de 630 millions d'euros (cf. Notes 2.2.1.9 et 2.2.1.10).

11.4 Acquisitions de participations dans des entreprises associées et/ou coentreprises

Au cours de l'exercice 2017, le décaissement net de 7 millions d'euros correspond essentiellement à la prise de participation à hauteur de 33 % dans le capital de la société Kuantic, leader européen de solutions *machine-to-machine* de gestion de flottes automobile connectées. Valeo exerce un contrôle conjoint sur Kuantic, qui est donc consolidée selon la méthode de la mise en équivalence et qui n'a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2017.

Le décaissement net de 17 millions d'euros sur l'exercice 2016 correspondait essentiellement à la prise de participation dans la société CloudMade (cf. Note 2.2.1.7).

11.5 Cessions de participations avec perte de contrôle, nettes de la trésorerie cédée

Au cours de l'exercice 2016, l'encaissement net de 22 millions d'euros correspond essentiellement à l'incidence de la cession de l'activité Contrôle Moteur (cf. Note 2.2.1.11).

11.6 Vente (rachat) d'actions propres

Le décaissement net de 73 millions d'euros correspond essentiellement à l'impact du plan de rachat d'actions intervenu sur la période et ayant généré un décaissement de 75 millions d'euros (cf. Note 10.1.1.3).

11.7 Souscription et remboursements effectués sur emprunts à long terme

Sur l'exercice 2017, le Groupe a souscrit deux emprunts obligataires de 500 millions d'euros et 600 millions d'euros, respectivement à échéance 2023 et 2022 et assortis respectivement d'un coupon fixe de 0,625 % et 0,375 %. Valeo a également émis un placement privé de 350 millions d'euros à échéance 2019. Par ailleurs, le Groupe a procédé au remboursement de l'emprunt obligataire de 145 millions d'euros émis en 2012 dans le cadre du programme de financement à moyen et long terme *Euro Medium Term Note*, au remboursement d'une annuité de l'emprunt BEI à hauteur de 22 millions d'euros ainsi qu'au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire émis par FTE automotive à hauteur de 276 millions d'euros et au remboursement d'un emprunt vis-à-vis de l'ancien actionnaire à hauteur de 68 millions d'euros (cf. Note 8.1.2.1).

Au cours de l'exercice 2016, le Groupe avait souscrit, le 18 mars 2016, un emprunt obligataire de 600 millions d'euros à échéance 2026, assorti d'un coupon fixe de 1,625 % et, le 16 juin 2016, un emprunt obligataire convertible non dilutif de 450 millions de dollars à échéance 2021, qui avait fait l'objet d'un abondement à hauteur de 125 millions de dollars en novembre 2016. Les remboursements effectués sur la période incluaient principalement le remboursement de l'emprunt syndiqué pour 250 millions d'euros, le remboursement des deux souscriptions à des placements privés pour 100 millions d'euros et celui de deux annuités des emprunts contractés auprès de la BEI (Banque Européenne d'Investissement).

Les frais et primes liés aux émissions d'emprunt s'élevaient à 64 millions d'euros sur l'exercice 2016 et étaient essentiellement relatifs aux deux émissions obligataires émises.

11.8 Acquisitions ou rachat de participations sans prise de contrôle

Le décaissement net de 16 millions d'euros correspond essentiellement aux incidences de l'accroissement du taux de détention indirect dans les entités de l'Alliance Éclairage Chine suite à la prise de contrôle d'Ichikoh (cf. Note 2.2.1.5).

Le décaissement net de 24 millions d'euros sur l'exercice 2016 correspondait au rachat d'intérêts minoritaires sur Valeo Unisia Transmissions (cf. Note 2.2.1.8).

11.9 *Cash flow* libre et *cash flow* net

Le *cash flow* libre correspond aux flux nets de trésorerie des activités opérationnelles, après neutralisation de la variation des cessions de créances commerciales non récurrentes et après prise en compte des acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles. Cet indicateur, qui traduit la capacité du Groupe à générer de la trésorerie par ses activités opérationnelles, est pris en compte par la Direction Générale pour définir sa stratégie d'investissement et sa politique de financement.

Le *cash flow* net correspond au *cash flow* libre après prise en compte (i) des flux d'investissements relatifs aux acquisitions et cessions de participations et à la variation de certains éléments inscrits en actifs financiers non courants, (ii) des flux sur opérations de financement relatifs au capital, aux dividendes versés, aux ventes (rachat) d'actions propres, aux intérêts financiers versés et reçus, aux frais et primes liés aux émissions d'emprunts, et aux rachats de participations sans prise de contrôle et (iii) de la variation des cessions de créances commerciales non récurrentes.

Le *cash flow* libre et le *cash flow* net se réconcilient comme suit avec les données du tableau des flux de trésorerie consolidés entre 2017 et 2016 :

(en millions d'euros)	2017	2016
Capacité d'autofinancement	2 269	2 091
Impôts versés	(265)	(257)
Variation du besoin en fonds de roulement	35	56
FLUX NETS DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	**2 039**	**1 890**
Flux nets de décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(1 745)	(1 249)
Neutralisation de la variation des cessions de créance clients non récurrentes [1]	(16)	20
***CASH FLOW* LIBRE**	**278**	**661**
Variation des cessions de créances clients non récurrentes [1]	16	(20)
Variation nette des actifs financiers non courants	(91)	(38)
Acquisitions de participations avec prise de contrôle, nettes de la trésorerie acquise	(537)	(630)
Acquisitions de participations dans les entreprises associées et/ou coentreprises	(7)	(17)
Cessions de participations avec perte de contrôle, nettes de la trésorerie cédée	(1)	22
Acquisitions ou rachats de participations sans prise de contrôle	(16)	(24)
Dividendes versés aux actionnaires de la Société et aux minoritaires des filiales intégrées	(317)	(263)
Augmentation de capital en numéraire	26	29
Vente (rachat) d'actions propres	(73)	13
Intérêts financiers nets (versés et reçus)	(63)	(58)
Frais et primes liés aux émissions d'emprunts	(7)	(64)
***CASH FLOW* NET**	**(792)**	**(389)**

(1) Valeo procède à des opérations récurrentes et ponctuelles de cessions de créances commerciales auprès d'établissements bancaires. Les opérations ponctuelles, ou non-récurrentes, font l'objet d'un contrat à une date donnée ; les opérations récurrentes font l'objet d'un contrat d'une durée d'un an ou plus. Chaque contrat est analysé conformément aux principes d'IAS 39 sur la décomptabilisation des actifs financiers pour évaluer le transfert des risques et avantages inhérents à la propriété de ces créances (cf. Note 4.2).

Note 12 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux comptes du Groupe figurant au compte de résultat consolidé pour la France sont les suivants :

	Ernst & Young		Mazars	
(en millions d'euros)	**2017**	**2016**	**2017**	**2016**
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1,8	1,8	1,4	1,3
Services autres que la certification des comptes	0,1	0,4	0,1	0,2
TOTAL HONORAIRES	**1,9**	**2,2**	**1,5**	**1,5**

Les services autres que la certification des comptes fournis par Ernst & Young et Autres au cours de l'exercice au Groupe et aux entités contrôlées concernent (i) des lettres de confort dans le cadre d'émissions obligataires, (ii) des *due diligences* de nature financière dans le cadre d'une acquisition, (iii) des attestations réalisées dans le cadre de la validation des informations figurant dans des états de dépenses sur projets subventionnés et dans le cadre de cessions de créances et (iv) une revue des obligations liées à la communication financière de la société cotée Ichikoh.

Les services autres que la certification des comptes fournis par Mazars au cours de l'exercice concernent (i) des lettres de confort dans le cadre d'émissions obligataires, (ii) des rapports de procédures convenues dans le cadre de la cession de l'activité actionneurs hydrauliques passifs et de la création de Valeo-Kapec et (iii) des attestations réalisées dans le cadre de la validation des informations figurant dans des états de dépenses sur projets subventionnés et dans le cadre de cessions de créances.

Note 13 LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
Sociétés	**Méthode d'intégration**	**% d'intérêt**	**Méthode d'intégration**	**% d'intérêt**
EUROPE				
FRANCE				
Valeo (Société mère)				
DAV	IG	100	IG	100
Equipement 2	IG	100	IG	100
Equipement 11	IG	100	IG	100
SC2N	IG	100	IG	100
Société de Participations Valeo	IG	100	IG	100
Valeo Bayen	IG	100	IG	100
Valeo Embrayages	IG	100	IG	100
Valeo Equipements Electriques Moteur	IG	100	IG	100
Valeo Finance	IG	100	IG	100
Valeo Management Services	IG	100	IG	100
Valeo Matériaux de Friction	IG	100	IG	100
Valeo Comfort and Driving Assitance	IG	100	IG	100
Valeo Service	IG	100	IG	100
Valeo Systèmes de Contrôle Moteur	IG	100	IG	100
Valeo Systèmes d'Essuyage	IG	100	IG	100
Valeo Systèmes Thermiques	IG	100	IG	100
Valeo Vision	IG	100	IG	100
peiker France SAS (10)	IG	100	IG	100
Valeo Siemens eAutomotive France SAS (6)	EQ	50	EQ	50
Spheros Climatechnics France SAS (9)	IG	100	IG	100
Kuantic	EQ	33	-	-
Axodel	EQ	33	-	-
FTE automotive France S.a.r.l. (2)	IG	100	-	-
ESPAGNE				
Valeo Climatización, S.A.U.	IG	100	IG	100
Valeo España, S.A.U.	IG	100	IG	100
Valeo Iluminación, S.A.U.	IG	100	IG	100
Valeo Service España, S.A.U.	IG	100	IG	100
Valeo Termico, S.A.U.	IG	100	IG	100
ITALIE				
Valeo Service Italia, S.p.A.	IG	100	IG	100
Valeo, S.p.A.	IG	100	IG	100

IG : Intégration globale / EQ : mise en équivalence (cf. Note 2.1.1).
(1) Cf. Note 2.2.1.1.
(2) Cf. Note 2.2.1.2.
(3) Cf. Note 2.2.1.3.
(4) Cf. Note 2.2.1.4.
(5) Cf. Note 2.2.1.5.
(6) Cf. Note 2.2.1.6.
(7) Cf. Note 2.2.1.7.
(8) Cf. Note 2.2.1.8.
(9) Cf. Note 2.2.1.9.
(10) Cf. Note 2.2.1.10.
(11) Fusions et liquidations.
(12) Ces entités, consolidées dans les états financiers du groupe Valeo, exercent leur droit au titre du paragraphe 264 – sous-paragraphe 3 – du Code de commerce allemand (HGB) sur l'exemption et la préparation. Les états financiers consolidés de Valeo S.A, Paris, incluent les états financiers des entités identifiées. Ils seront publiés dans la Gazette Fédérale Allemande.

Sociétés	31 décembre 2017 Méthode d'intégration	% d'intérêt	31 décembre 2016 Méthode d'intégration	% d'intérêt
EUROPE				
ALLEMAGNE				
Valeo Auto-Electric GmbH (12)	IG	100	IG	100
Valeo GmbH (12)	IG	100	IG	100
Valeo Holding GmbH (12)	IG	100	IG	100
Valeo Klimasysteme GmbH (12)	IG	100	IG	100
Valeo Schalter und Sensoren GmbH (12)	IG	100	IG	100
Valeo Service Deutschland GmbH (12)	IG	100	IG	100
Valeo Wischersysteme GmbH (12)	IG	100	IG	100
peiker acustic GmbH (10) (12)	IG	100	IG	100
Valeo peiker Telematik GmbH (10)	IG	100	IG	100
CloudMade Deutschland GmbH (7)	EQ	50	EQ	50
Smexx GmbH (11)	-	-	IG	100
Spheros Holding GmbH (9) (11)	-	-	IG	100
Valeo Thermal Commercial Vehicles Germany GmbH (ex-Spheros GmbH) (9) (12)	IG	100	IG	100
Spheros Europa GmbH (11)	-	-	IG	100
Valeo Siemens eAutomotive GmbH (6)	EQ	50	EQ	50
Valeo Siemens eAutomotive Germany GmbH (6)	EQ	50	EQ	50
Valeo Siemens eAutomotive BSAES Holding GmbH (6)	EQ	50	EQ	50
FTE Group Holding GmbH (2) (12)	IG	100	-	-
FTE Holding GmbH (2) (12)	IG	100	-	-
FTE Verwaltungs GmbH (2) (12)	IG	100	-	-
FTE Asia GmbH (2) (12)	IG	100	-	-
FTE automotive GmbH (2) (12)	IG	100	-	-
FTE automotive systems GmbH (2) (12)	IG	100	-	-
FTE automotive Möve GmbH (2) (12)	IG	100	-	-
gestigon GmbH (4) (12)	IG	100	-	-
ROYAUME-UNI				
Valeo (UK) Limited	IG	100	IG	100
Valeo Climate Control Limited	IG	100	IG	100
Valeo Engine Cooling UK Limited	IG	100	IG	100
Valeo Management Services UK Limited	IG	100	IG	100
Valeo Service UK Limited	IG	100	IG	100
Valeo Air Management UK Limited	IG	100	IG	100
CloudMade Holdings Limited (7)	EQ	50	EQ	50
CloudMade Limited (7)	EQ	50	EQ	50
FTE automotive UK Limited (2)	IG	100	-	-

IG : Intégration globale / EQ : mise en équivalence (cf. Note 2.1.1).
(1) Cf. Note 2.2.1.1.
(2) Cf. Note 2.2.1.2.
(3) Cf. Note 2.2.1.3.
(4) Cf. Note 2.2.1.4.
(5) Cf. Note 2.2.1.5.
(6) Cf. Note 2.2.1.6.
(7) Cf. Note 2.2.1.7.
(8) Cf. Note 2.2.1.8.
(9) Cf. Note 2.2.1.9.
(10) Cf. Note 2.2.1.10.
(11) Fusions et liquidations.
(12) Ces entités, consolidées dans les états financiers du groupe Valeo, exercent leur droit au titre du paragraphe 264 – sous-paragraphe 3 – du Code de commerce allemand (HGB) sur l'exemption et la préparation. Les états financiers consolidés de Valeo S.A, Paris, incluent les états financiers des entités identifiées. Ils seront publiés dans la Gazette Fédérale Allemande.

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
Sociétés	**Méthode d'intégration**	**% d'intérêt**	**Méthode d'intégration**	**% d'intérêt**
IRLANDE				
Connaught Electronics Limited	IG	100	IG	100
HI-KEY Limited	IG	100	IG	100
Valeo Ichikoh Holding Limited (5)	IG	93	IG	90
BELGIQUE				
Valeo Service Belgique	IG	100	IG	100
Valeo Vision Belgique	IG	100	IG	100
LUXEMBOURG				
Coreval	IG	100	IG	100
NORVÈGE				
Valeo Siemens eAutomotive Norway AS (6)	EQ	50	EQ	50
DANEMARK				
FTE automotive Denmark ApS (2)	IG	100	-	-
FINLANDE				
Spheros-Parabus Oy (9)	IG	100	IG	100

IG : Intégration globale / EQ : mise en équivalence (cf. Note 2.1.1).
(1) Cf. Note 2.2.1.1.
(2) Cf. Note 2.2.1.2.
(3) Cf. Note 2.2.1.3.
(4) Cf. Note 2.2.1.4.
(5) Cf. Note 2.2.1.5.
(6) Cf. Note 2.2.1.6.
(7) Cf. Note 2.2.1.7.
(8) Cf. Note 2.2.1.8.
(9) Cf. Note 2.2.1.9.
(10) Cf. Note 2.2.1.10.
(11) Fusions et liquidations.
(12) Ces entités, consolidées dans les états financiers du groupe Valeo, exercent leur droit au titre du paragraphe 264 – sous-paragraphe 3 – du Code de commerce allemand (HGB) sur l'exemption et la préparation. Les états financiers consolidés de Valeo S.A, Paris, incluent les états financiers des entités identifiées. Ils seront publiés dans la Gazette Fédérale Allemande.

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
Sociétés	**Méthode d'intégration**	**% d'intérêt**	**Méthode d'intégration**	**% d'intérêt**
PAYS-BAS				
Valeo CV (netherlands)	IG	100	IG	100
Valeo Holding Netherlands B.V.	IG	100	IG	100
Valeo International Holding B.V.	IG	100	IG	100
Valeo Service Benelux B.V.	IG	100	IG	100
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE				
Valeo Autoklimatizace k.s.	IG	100	IG	100
Valeo Compressor Europe s.r.o.	IG	100	IG	100
Valeo Vymeniky Tepla k.s.	IG	100	IG	100
FTE automotive Czechia s.r.o. (2)	IG	100	-	-
SLOVAQUIE				
FTE automotive Slovakia s.r.o. (2)	IG	100	-	-
POLOGNE				
Valeo Autosystemy Sp.ZO.O.	IG	100	IG	100
Valeo Electric and Electronic Systems Sp.ZO.O.	IG	100	IG	100
Valeo Service Eastern Europe Sp.ZO.O.	IG	100	IG	100
Valeo Siemens eAutomotive Poland sp.z o.o. (6)	EQ	50	EQ	50
HONGRIE				
Valeo Auto-Electric Hungary LLC	IG	100	IG	100
Valeo Siemens eAutomotive Hungary Kft. (6)	EQ	50	EQ	50
ROUMANIE				
Valeo Lighting Injection SA	IG	100	IG	100
Valeo Sisteme Termice S.R.L.	IG	100	IG	100
RUSSIE				
Valeo Climate Control Tomilino LLC	IG	100	IG	100
Valeo Service Limited Liability Company	IG	100	IG	100
UKRAINE				
CloudMade Ukraine LLC (7)	EQ	50	EQ	50
Spheros-Elektron TzOV (9)	EQ	20	EQ	20
TURQUIE				
Valeo Otomotiv Sanayi ve Ticaret A.S.	IG	100	IG	100
Spheros Termo Sistemleri A.S. (9)	IG	100	IG	100
AFRIQUE				
TUNISIE				
DAV Tunisie S.A.	IG	100	IG	100
Valeo Embrayages Tunisie S.A.	IG	100	IG	100
Valeo Tunisie S.A.	IG	100	IG	100
MAROC				
Cablinal Maroc, S.A.	IG	100	IG	100
Valeo Vision Maroc, S.A.	IG	100	IG	100
ÉGYPTE				
Valeo Internal Automotive Software Egypt	IG	100	IG	100
AFRIQUE DU SUD				
Valeo Systems South Africa (Proprietary) Ltd.	IG	51	IG	51
Spheros SA (Pty) Ltd. (9)	IG	100	IG	100

IG : Intégration globale / EQ : mise en équivalence (cf. Note 2.1.1).
(1) Cf. Note 2.2.1.1.
(2) Cf. Note 2.2.1.2.
(3) Cf. Note 2.2.1.3.
(4) Cf. Note 2.2.1.4.
(5) Cf. Note 2.2.1.5.
(6) Cf. Note 2.2.1.6.
(7) Cf. Note 2.2.1.7.
(8) Cf. Note 2.2.1.8.
(9) Cf. Note 2.2.1.9.
(10) Cf. Note 2.2.1.10.
(11) Fusions et liquidations.
(12) Ces entités, consolidées dans les états financiers du groupe Valeo, exercent leur droit au titre du paragraphe 264 – sous-paragraphe 3 – du Code de commerce allemand (HGB) sur l'exemption et la préparation. Les états financiers consolidés de Valeo S.A, Paris, incluent les états financiers des entités identifiées. Ils seront publiés dans la Gazette Fédérale Allemande.

Sociétés	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% d'intérêt
AMÉRIQUE DU NORD				
ÉTATS-UNIS				
Valeo Climate Control Corp. (11)	-	-	IG	100
Valeo North America, Inc	IG	100	IG	100
Valeo Radar Systems, Inc.	IG	100	IG	100
Detroit Thermal Systems LLC	EQ	49	EQ	49
Detroit Thermal Systems Leverage Lender LLC	EQ	49	EQ	49
CloudMade, Inc. (7)	EQ	50	EQ	50
Automotive Climate Control, Inc. (9)	IG	100	IG	100
Spheros North America, Inc. (9)	IG	100	IG	100
peiker acustic, Inc (11)	-	-	IG	100
PIAA Corp., USA (5)	IG	55	-	-
Valeo Kapec North America, Inc. (1)	IG	50	-	-
FTE automotive USA Inc. (2)	IG	100	-	-
FTE automotive North America Inc. (2)	IG	100	-	-
CANADA				
Valeo Canada, Inc.	IG	100	IG	100
MEXIQUE				
Delmex de Juarez S de RL de CV	IG	100	IG	100
Valeo Sistemas Automotrices de México, SA de CV	IG	100	IG	100
Valeo Sistemas Electricos, SA de CV	IG	100	IG	100
Valeo Sistemas Electronicos, S de RL de CV	IG	100	IG	100
Valeo Iluminacion Servicios, S de RL de CV	IG	100	IG	100
Valeo Termico Servicios, S de RL de CV	IG	100	IG	100
Valeo Technical Center (9)	IG	100	IG	100
Spheros Mexico, S.A. de C.V. (9)	IG	60	IG	60
peiker acustic de Mexico, S.A. de C.V. (10)	IG	100	IG	100
Valeo Kapec, SA de CV. (1)	IG	50	-	-
FTE Mexicana S.A. de C.V. (2)	IG	100	-	-
AMÉRIQUE DU SUD				
BRÉSIL				
Valeo Sistemas Automotivos Ltda	IG	100	IG	100
Spheros Climatização do Brasil S/A (9)	IG	60	IG	60
Reparts Industria E Comercio de Peças para veiculos Ltda. (9)	IG	60	IG	60
Setbus Soluções Automotivas Ltda. (9)	IG	45	EQ	33
FTE Indústria e Comércio Ltda. (2)	IG	100	-	-
ARGENTINE				
Cibie Argentina, SA	IG	100	IG	100
Emelar Sociedad Anonima	IG	100	IG	100
Valeo Embragues Argentina, SA	IG	100	IG	100
Valeo Termico Argentina, SA	IG	100	IG	100
COLOMBIE				
Spheros Thermosystems Colombia Ltda (9)	IG	60	IG	60

IG : Intégration globale / EQ : mise en équivalence (cf. Note 2.1.1).
(1) Cf. Note 2.2.1.1.
(2) Cf. Note 2.2.1.2.
(3) Cf. Note 2.2.1.3.
(4) Cf. Note 2.2.1.4.
(5) Cf. Note 2.2.1.5.
(6) Cf. Note 2.2.1.6.
(7) Cf. Note 2.2.1.7.
(8) Cf. Note 2.2.1.8.
(9) Cf. Note 2.2.1.9.
(10) Cf. Note 2.2.1.10.
(11) Fusions et liquidations.
(12) Ces entités, consolidées dans les états financiers du groupe Valeo, exercent leur droit au titre du paragraphe 264 – sous-paragraphe 3 – du Code de commerce allemand (HGB) sur l'exemption et la préparation. Les états financiers consolidés de Valeo S.A, Paris, incluent les états financiers des entités identifiées. Ils seront publiés dans la Gazette Fédérale Allemande.

Sociétés	31 décembre 2017 Méthode d'intégration	% d'intérêt	31 décembre 2016 Méthode d'intégration	% d'intérêt
ASIE-PACIFIQUE				
THAÏLANDE				
Valeo Automotive (Thailand) Co. Ltd	IG	100	IG	100
Valeo Compressor Clutch (Thailand) Co. Ltd	IG	100	IG	100
Valeo Siam Thermal Systems Co. Ltd	IG	74,9	IG	74,9
Valeo Thermal Systems Sales (Thaïland) Co. Ltd	IG	74,9	IG	74,9
Valeo Comfort and Driving Assistance Systems (Thailand) Ltd	IG	100	IG	100
Ichikoh Industries (Thailand) Co. Ltd. (5)	IG	55	-	-
CORÉE DU SUD				
Valeo Automotive Korea	IG	100	IG	100
Valeo Electrical Systems Korea, Ltd	IG	100	IG	100
Valeo Pyeong HWA Co. Ltd	IG	50	IG	50
Valeo Pyeong Hwa Automotive Components Co., Ltd, (VPHC)	IG	50	-	-
Valeo Pyeong HWA International Co. Ltd	IG	50	IG	50
Valeo Samsung Thermal Systems Co., Ltd	IG	50	IG	50
Valeo Pyeong HWA Metals Co. Ltd	EQ	49	EQ	49
Valeo Kapec Co., Ltd (1)	IG	50	-	-
PHVS Co., Ltd (1)	IG	49	-	-
INDONÉSIE				
PT Valeo AC Indonesia	IG	100	IG	100
VPH Indonesia Ltd	IG	50	IG	50
PT. Ichikoh Indonesia (5)	IG	55	-	-
MALAISIE				
Valeo Malaysia SDN.BHD.	IG	100	IG	100
Ichikoh (Malaysia) SDN, BHD, (5)	IG	38,6	-	-
Valeo Malaysia CDA Sdn, Bhd, (ex-Precico) (3)	IG	100	-	-
ÉMIRATS ARABES UNIS				
Spheros Middle East FZE (9)	IG	100	IG	100
HONG KONG				
Spheros Ltd. (9)	IG	100	IG	100
TAIWAN				
Niles CTE Electronic Co. Ltd	IG	51	IG	51
AUSTRALIE				
Valeo Service Australia PTY Ltd	IG	100	IG	100
Valeo Thermal Commercial Vehicles Australia Pty Ltd (ex-Spheros Australia Pty Ltd) (9)	IG	100	IG	100
JAPON				
Ichikoh Industries Limited (5)	IG	55,1	EQ	31,6
Life Elex. Inc. (5)	IG	32,6	-	-
Kyushu Ichikoh Industries. LTD (5)	IG	55,1	-	-
Hakuden. LTD (5)	IG	55,1	-	-
Misato Industries, LTD (5)	IG	55,1	-	-
PIAA Corporation (5)	IG	55,1	-	-
Valeo Japan Co. Ltd	IG	100	IG	100
Valeo Kapec Japan K,K (ex-Valeo Unisia Transmissions K.K.) (8)	IG	50	IG	100
Nitto Manufacturing Co. Ltd	IG	87,2	IG	87,2

IG : Intégration globale / EQ : mise en équivalence (cf. Note 2.1.1).
(1) Cf. Note 2.2.1.1.
(2) Cf. Note 2.2.1.2.
(3) Cf. Note 2.2.1.3.
(4) Cf. Note 2.2.1.4.
(5) Cf. Note 2.2.1.5.
(6) Cf. Note 2.2.1.6.
(7) Cf. Note 2.2.1.7.
(8) Cf. Note 2.2.1.8.
(9) Cf. Note 2.2.1.9.
(10) Cf. Note 2.2.1.10.
(11) Fusions et liquidations.
(12) Ces entités, consolidées dans les états financiers du groupe Valeo, exercent leur droit au titre du paragraphe 264 – sous-paragraphe 3 – du Code de commerce allemand (HGB) sur l'exemption et la préparation. Les états financiers consolidés de Valeo S.A, Paris, incluent les états financiers des entités identifiées. Ils seront publiés dans la Gazette Fédérale Allemande.

Sociétés	31 décembre 2017 Méthode d'intégration	31 décembre 2017 % d'intérêt	31 décembre 2016 Méthode d'intégration	31 décembre 2016 % d'intérêt
CHINE				
Faw-Valeo Climate Control Systems Co. Ltd	EQ	36,5	EQ	36,5
Foshan Ichikoh Valeo Auto Lighting Systems Co. Ltd (5)	IG	93,3	IG	89,7
Fuzhou Niles Electronic Co. Ltd	IG	51	IG	51
Guangzhou Valeo Engine Cooling Co. Ltd	IG	100	IG	100
Huada Automotive Air Conditioner (Hunan) Co. Ltd	EQ	45	EQ	45
Nanjing Valeo Clutch Co. Ltd	IG	55	IG	55
Shanghai Valeo Automotive Electrical Systems Company Ltd	EQ	50	EQ	50
Shenyang Valeo Auto Lighting Co. Ltd (5)	IG	93,3	IG	89,7
Shenyang Valeo Pyeong-Hwa Transmission Systems Co., Ltd.	IG	50	IG	50
Tianjin Valeo Xinyue Auto Parts Co., Ltd	IG	100	IG	100
Taizhou Valeo-Wenling Automotive Systems Company Ltd	IG	73	IG	73
Valeo Auto Parts Trading (Shanghai) Co. Ltd	IG	100	IG	100
Valeo Automotive Air Conditioning Hubei Co. Ltd	IG	100	IG	100
Valeo Kapec Torque Converters (Nanjing) Co., Ltd (ex-Valeo Automotive Transmissions Systems (Nanjing) Co. Ltd) (1)	IG	50	IG	100
Valeo Engine Cooling (Foshan) Co. Ltd	IG	100	IG	100
Valeo Engine Cooling (Shashi) Co. Ltd	IG	100	IG	100
Valeo Compressor (Changchun) Co. Ltd	IG	100	IG	100
Valeo Friction Materials (Nanjing) Co. Ltd	IG	50	IG	50
Valeo Ichikoh (China) Auto Lighting Co., Ltd (5)	IG	93,3	IG	89,7
Valeo Interior Controls (Shanghai) Co. Ltd	IG	100	IG	100
Valeo Interior Controls (Shenzhen) Co. Ltd	IG	100	IG	100
Valeo Lighting Hubei Technical Center Co. Ltd (5)	IG	93,3	IG	89,7
Valeo Management (Beijing) Co. Ltd	IG	100	IG	100
Valeo Management (Shanghai) Co. Ltd	IG	100	IG	100
Valeo Niles (Guangzhou) Electronics Co. Ltd	IG	100	IG	100
Valeo Shanghai Automotive Electric Motors & Wiper Systems Co., Ltd	IG	73	IG	73
Wuhu Valeo Automotive Lighting Systems Co., Ltd (5)	IG	93,3	IG	89,7
Wuxi Valeo Automotive Components and System Co., Ltd.	IG	100	IG	100
Changshu Valeo Automotive Wiper System Co.Ltd	IG	73	IG	73
Shanghai VPHI Co. Ltd	IG	50	IG	50

IG : Intégration globale / EQ : mise en équivalence (cf. Note 2.1.1).
(1) Cf. Note 2.2.1.1.
(2) Cf. Note 2.2.1.2.
(3) Cf. Note 2.2.1.3.
(4) Cf. Note 2.2.1.4.
(5) Cf. Note 2.2.1.5.
(6) Cf. Note 2.2.1.6.
(7) Cf. Note 2.2.1.7.
(8) Cf. Note 2.2.1.8.
(9) Cf. Note 2.2.1.9.
(10) Cf. Note 2.2.1.10.
(11) Fusions et liquidations.
(12) Ces entités, consolidées dans les états financiers du groupe Valeo, exercent leur droit au titre du paragraphe 264 – sous-paragraphe 3 – du Code de commerce allemand (HGB) sur l'exemption et la préparation. Les états financiers consolidés de Valeo S.A, Paris, incluent les états financiers des entités identifiées. Ils seront publiés dans la Gazette Fédérale Allemande.

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
Sociétés	**Méthode d'intégration**	**% d'intérêt**	**Méthode d'intégration**	**% d'intérêt**
Valeo ePowertrain (Shenzhen) Co. Ltd (6)	EQ	50	EQ	50
Valeo Siemens eAutomotive Shanghai Co. Ltd. (6)	EQ	50	EQ	50
Beijing Valeo Siemens Automotive E-Drive Systems Co. Ltd. Changzhou (6)	EQ	30	EQ	30
Foshan Valeo Electronic Auto Parts Co.,Ltd	IG	100	IG	100
Valeo Thermal Commercial Vehicles System (Suzhou) Co. Ltd (ex-Spheros (Suzhou) Co. Ltd) (9)	IG	100	IG	100
Spheros (Yangzhou) Limited (9)	IG	100	IG	100
peiker (Shanghai) Automotive Technology Co., Ltd. (10)	IG	100	IG	100
Ichikoh (Wuxi) Automotive Parts Co.,Ltd, (5)	IG	55	-	-
Roncheng Life (5)	EQ	10	-	-
Valeo powertrain (nanjing) co., ltd	IG	100	-	-
Valeo Siemens eAutomotive (Tianjin) Co, Ltd	EQ	50	-	-
Valeo Siemens eAutomotive (Changshu) Co., Ltd,	EQ	50	-	-
APG-FTE automotive Co, Ltd (2)	EQ	49	-	-
FTE automotive (Taicang) Co., Ltd. (2)	IG	100	-	-
INDE				
Amalgamations Valeo Clutch Private Ltd	EQ	50	EQ	50
Valeo Friction Materials India Ltd	IG	60	IG	60
Valeo Lighting Systems (India) Private Ltd	IG	100	IG	100
Valeo India Private Ltd	IG	100	IG	100
Valeo Service India Auto Parts Private Limited	IG	60	IG	60
Spheros Motherson Thermal Systems Ltd. (9)	EQ	51	EQ	51

IG : Intégration globale / EQ : mise en équivalence (cf. Note 2.1.1).
(1) Cf. Note 2.2.1.1.
(2) Cf. Note 2.2.1.2.
(3) Cf. Note 2.2.1.3.
(4) Cf. Note 2.2.1.4.
(5) Cf. Note 2.2.1.5.
(6) Cf. Note 2.2.1.6.
(7) Cf. Note 2.2.1.7.
(8) Cf. Note 2.2.1.8.
(9) Cf. Note 2.2.1.9.
(10) Cf. Note 2.2.1.10.
(11) Fusions et liquidations.
(12) Ces entités, consolidées dans les états financiers du groupe Valeo, exercent leur droit au titre du paragraphe 264 – sous-paragraphe 3 – du Code de commerce allemand (HGB) sur l'exemption et la préparation. Les états financiers consolidés de Valeo S.A, Paris, incluent les états financiers des entités identifiées. Ils seront publiés dans la Gazette Fédérale Allemande.

7. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société Valeo,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Valeo relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Tests de dépréciation des *goodwill* et des unités génératrices de trésorerie

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, les *goodwill* s'élèvent à 2 615 millions d'euros et les autres immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à 5 885 millions d'euros. La direction de l'entreprise réalise chaque année un test de dépréciation sur les *goodwill* au niveau des Pôles, afin de mesurer le risque que ces actifs ne soient pas justifiés par des flux de trésorerie futurs suffisants. L'ensemble des immobilisations corporelles et des autres immobilisations incorporelles est testé au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) en cas d'indice de perte de valeur.

Les modalités du test mis en œuvre ainsi que le détail des hypothèses retenues sont décrits dans les Notes 6.1, 6.2, 6.3 et 6.4 des états financiers.

Nous avons considéré que la valeur recouvrable des *goodwill* et des autres immobilisations incorporelles et corporelles, qui représentent un montant particulièrement significatif, constitue un point clé de l'audit car l'évaluation des valeurs recouvrables de ces actifs, fondées sur la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés, repose sur des hypothèses, des estimations ou des jugements significatifs de la direction de l'entreprise.

Notre réponse

Nous avons analysé l'existence d'indices de perte de valeur induisant un test de dépréciation sur les UGT.

Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons, pour tous les tests de dépréciation :

- réconcilié avec les comptes consolidés la valeur comptable des actifs de chaque UGT testée et de chaque Pôle ;
- évalué la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été présentées au Conseil d'administration dans le cadre du processus de préparation du plan moyen-terme ;
- examiné les modalités de mise en œuvre, la méthode d'évaluation des valeurs recouvrables et l'exactitude arithmétique des calculs réalisés ;
- procédé à une analyse des plans d'affaires établis par la direction, par Pôle et, pour celles présentant un risque significatif de dépréciation, par UGT, notamment par comparaison avec la performance financière de l'exercice ;
- analysé les principales hypothèses d'évaluation (taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini), que nous avons confrontées aux valeurs retenues par les principaux analystes financiers ;
- évalué l'incidence d'une variation du taux d'actualisation et des principales hypothèses opérationnelles au travers d'analyses de sensibilité.

Enfin, nous avons évalué le contenu des informations communiquées dans la Note 6.4 des états financiers relative aux pertes de valeur sur *goodwill* et actifs des UGT.

Provisions pour risques de qualité spécifiques

Risque identifié

Les provisions pour garantie clients sont destinées à couvrir, dès la vente d'un produit Valeo, le coût estimé des futurs retours de produits vendus. Elles se décomposent en provisions statistiques et en provisions pour risques de qualité spécifiques.

Ces provisions couvrent les coûts restant à supporter au titre des garanties légales ou contractuelles ainsi que les coûts liés à des situations ponctuelles excédant le cadre de la garantie normale au titre des produits déjà vendus.

L'estimation de ces coûts s'appuie à la fois sur des données historiques et des calculs de probabilité : taux de retour observés par produit pour les provisions statistiques et estimation des coûts de réparation pour les provisions pour risques de qualité spécifiques.

Ces provisions font l'objet de la Note 7.1 de l'annexe des états financiers.

Nous avons considéré que la comptabilisation des provisions pour risques de qualité spécifiques constitue un point clé de l'audit dans les comptes consolidés car l'évaluation de ces provisions implique des estimations ou des appréciations significatives de la direction de l'entreprise.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du processus de recensement et d'évaluation de ces provisions.

Nos travaux ont également consisté à :

- étudier la méthodologie d'évaluation retenue par la société ;
- analyser les hypothèses utilisées pour la détermination des provisions pour risques de qualité spécifiques notamment en considérant les notes de synthèse préparées par le département qualité résumant les principales causes ainsi que les principaux scénarii de correction des problèmes techniques identifiés ;
- analyser la documentation disponible, notamment les échanges entre le groupe et ses clients ;
- mener des entretiens avec les contrôleurs financiers de site et la direction financière des Pôles autour des risques de qualité spécifiques, afin d'apprécier les principales hypothèses retenues sous-tendant l'estimation du risque ;
- apprécier l'exhaustivité de ces provisions pour risques de qualité spécifiques en menant des entretiens avec le responsable de la direction qualité du groupe et les contrôleurs financiers de site.

Enfin, nous avons évalué le contenu des informations communiquées dans la Note 7.1 des états financiers relatives aux provisions pour garantie clients.

Mise en œuvre de la comptabilité d'acquisition d'Ichikoh

Risque identifié

Le 22 novembre 2016, Valeo a lancé une offre publique d'achat partielle sur les actions de la société Ichikoh, cotée sur le premier marché de la Bourse de Tokyo. Depuis le règlement livraison intervenu le 20 janvier 2017, le groupe détient 55,08 % du capital de la société (contre 31,58 % du capital précédemment).

Cette prise de contrôle a donné lieu :

- à la comptabilisation à la juste valeur de la quote-part antérieurement détenue par le groupe et consolidée par mise en équivalence, générant une plus-value de 14 millions d'euros ; et
- à la comptabilisation à 100 % des actifs et passifs d'Ichikoh, générant la comptabilisation d'un *goodwill* de 34 millions d'euros.

Les modalités et les détails de cette prise de contrôle sont décrits dans les Notes 2.1.3 et 2.2.1.5 des états financiers.

Nous avons considéré que la comptabilisation de cette prise de contrôle constitue un point clé de l'audit car elle représente une transaction importante de l'exercice qui requiert une part significative de jugement de la direction de l'entreprise portant sur l'évaluation à la juste valeur de la quote-part antérieurement détenue et sur l'identification et la détermination de la juste valeur des différents actifs et passifs acquis. La direction de l'entreprise s'est fait accompagner par des experts évaluateurs externes dans cet exercice d'allocation du prix d'acquisition.

Notre réponse

Nous avons obtenu et lu la documentation juridique relative à cette opération et évalué le traitement comptable correspondant.

Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons :

- étudié la méthode utilisée par la direction pour l'évaluation de la quote-part antérieurement détenue et le calcul de la plus-value correspondante ;
- examiné l'identification des passifs et des actifs incorporels acquis en la corroborant avec (i) nos discussions avec la direction, (ii) des analyses comparatives sectorielles et (iii) notre compréhension de l'activité de l'entité acquise ;
- étudié les méthodes d'évaluation utilisées par la direction et leurs experts évaluateurs externes pour la détermination de la juste valeur des actifs et passifs acquis ;
- analysé les hypothèses d'évaluations utilisées, telles que le taux d'actualisation, les durées de vie des immobilisations, les taux de redevances et le taux de rendement interne en les comparant aux données sources et à des données de marchés sectorielles.

Enfin, nous avons évalué le contenu des informations communiquées dans les états financiers relatives à cette prise de contrôle.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés initialement commissaires aux comptes de la société Valeo par votre assemblée générale du 3 juin 2010.

Au 31 décembre 2017, nos cabinets étaient dans la huitième année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 22 février 2018

Les Commissaires aux comptes

MAZARS		**ERNST & YOUNG et Autres**	
Thierry Colin	Gaël Lamant	Jean-François Ginies	Philippe Berteaux